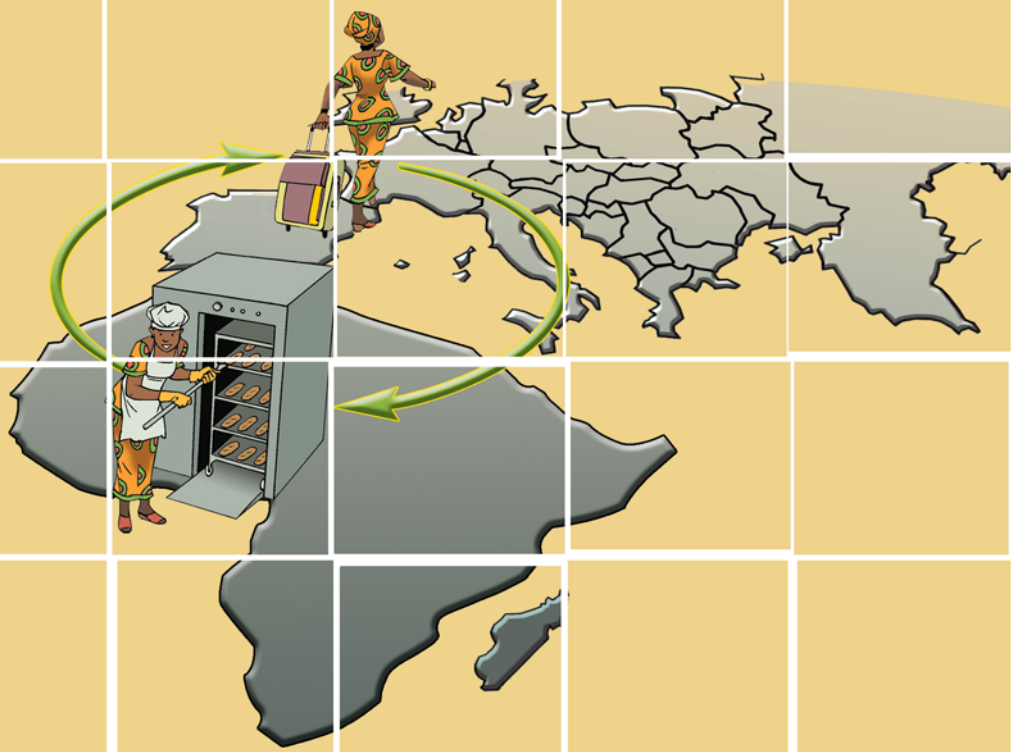




Mobilité Italie - Sénégal

Guide de la réinsertion socioprofessionnelle et de l'investissement au Sénégal



Copyright © Organisation internationale du Travail 2012
Première édition 2012

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

BIT. Programme des migrations internationales
ISBN:978-92-2-226079-9 (print)
978-92-2-226080-5 (web pdf)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Imprimé dans l'Union Européenne

Direction : Federico Barroeta
Rédaction : Pauline Léonard, Francesca Datola
Mise en page : 360
Illustration : Samba Ndar Cissé

Le présent guide a été préparé par l'OIT dans le cadre du projet « Bonne Gouvernance de la migration de main-d'œuvre et son lien avec le développement au Mali, en Mauritanie et au Sénégal », financé par le Ministère espagnol de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.

Mobilité Italie – Sénégal

Guide de la réinsertion socioprofessionnelle et de l'investissement au Sénégal



Bureau
international
du Travail

Préface

Chers Sénégalaises et Sénégalais de l'Extérieur,

Souvent porteuse d'idées ingénieuses et dotée d'un savoir-faire précieux, la Diaspora sénégalaise représente un formidable levier de développement pour notre pays, surtout pour certaines zones rurales éloignées des circuits habituels d'investissements économiques et sociaux.

Une des missions confiées par le Président de la République aux départements en charge des Sénégalais de l'Extérieur est celle d'accompagner les Sénégalais de l'Extérieur, notamment afin de faciliter leur réintégration une fois rentrés au pays. Pour mener à bien cette mission, il s'avère nécessaire de renforcer la communication entre le Sénégal et sa Diaspora, en informant nos compatriotes résidant à l'étranger de l'éventail d'activités qu'ils peuvent mener au Sénégal, que ce soit au niveau économique ou social.

C'est ce qui justifie l'élaboration de ce guide, destiné aux Sénégalais résidant en Italie et pensant investir ou rentrer au pays mais également aux Sénégalais étant déjà revenus d'Italie et souhaitant en savoir plus sur les possibilités existantes pour eux. Le présent guide informe sur la préparation à la réinstallation et sur la réintégration économique et sociale. Il contient également un répertoire de contacts utiles, en Italie et au Sénégal. Son objectif n'est pas d'être exhaustif ni de fournir une méthode unique. Il propose plutôt des pistes de réflexion et des conseils utiles à la construction d'un parcours personnel, chacun étant incité à construire son propre parcours de réintégration en fonction de ses besoins spécifiques.

Ce document pratique est le fruit d'un large processus participatif et fera l'objet d'une large diffusion auprès des Missions Diplomatiques et Consulaires en Italie et des Associations de Sénégalais dans ce pays. Les services de l'Etat veilleront à sa mise à jour à chaque fois que cela sera nécessaire.

La publication de ce guide nous offre l'occasion de remercier l'Organisation Internationale du Travail et le Ministère espagnol de l'Emploi et de la Sécurité Sociale qui ont permis son élaboration. Nos remerciements vont également aux nombreux partenaires, constitués des Ministères sectoriels, Agences, syndicats sénégalais et italiens, ONG sénégalaises et italiennes et associations de Sénégalais en Italie, qui ont considérablement enrichi ce guide.

Bonne lecture !

Le Gouvernement du Sénégal



Quelques définitions

Migrant de retour¹

Personne de retour au pays dont elle est ressortissante après avoir été un migrant international (à court ou long terme) dans un pays étranger et qui entend demeurer dans son pays durant plus d'une année.

Préparation au retour²

Processus élaboré par le migrant dans la perspective de son retour au pays d'origine. Il existe différents degrés de préparation au retour précédant la réintégration socioprofessionnelle et la réadaptation du migrant de retour dans son pays d'origine.

Réintégration³

Processus lié à la capacité d'un migrant de retour à participer à la vie sociale, culturelle, économique et politique de son pays d'origine.

Retour⁴

Fait de retourner dans son pays d'origine de manière permanente ou temporaire, après avoir vécu à l'étranger.

¹ United Nations Department of Economic and Social Affairs, Recommendations on Statistics on International Migration Revision 1, Statistical Paper Series M, no 58, Rev 1, United Nations, New York, 1998.

² Cassarino, Jean-Pierre, dir., *Migrants de retour au Maghreb, Réintégration et enjeux de développement*, European University Institute, 2007, Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

³ Cassarino, Jean-Pierre, op. cit.

⁴ Bovenkerk, Franck, *The Sociology of Return Migration*, Martinus Nijhoff, The Hague, 1974.

Pourquoi une boîte à outils Migration Sénégal – Italie ?

La boîte à outils a été créée pour répondre à la forte demande d'information des migrants sénégalais : non seulement ceux partant légalement en Italie sur leurs futures conditions de vie et de travail mais aussi ceux résidant en Italie et souhaitant, de manière temporaire ou définitive, établir un lien économique ou social avec le Sénégal.

Ces demandes d'information ont été définies suite à deux études du projet BIT/MIGRANT: l'une sur la migration féminine menée en partenariat avec le Laboratoire Genre de l'IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar) et l'autre sur les migrations et la réintégration en collaboration avec l'ONG sénégalaise ENDA.

Face à l'ampleur des informations à communiquer, les guides ont été conçus comme une présentation des informations de base en Italie et de l'éventail de possibilités de réinsertion au Sénégal. A partir de ces informations, le migrant élabore son propre projet.

Il s'agit d'un processus de communication participative qui facilite la création de réseaux et des outils, fruit d'un travail conjoint avec les migrants, les acteurs sociaux, les organisations de la diaspora et le gouvernement...

De plus, la boîte à outils est un instrument de communication «autonome», c'est-à-dire une méthodologie clé en main pour les institutions au Sénégal et en Italie ayant le mandat d'informer les migrants et souhaitant l'utiliser.

Méthodologie

La méthodologie a été choisie pour s'adapter à un public large aux caractéristiques hétérogènes (étudiants, travailleurs analphabètes, personnes ayant bénéficié du regroupement familial...) : truchement de deux personnages, utilisation d'un « français facile », reportages-photos, mise en page colorée et attractive...

Prise en compte de l'approche genre

Se basant sur la considération que les femmes migrantes peuvent constituer un vecteur d'information auprès d'autres femmes, la dimension genre a été prise en

compte de plusieurs manières : implication dès le début de la Direction sénégalaise de l'Entrepreneuriat Féminin, révision de la formulation par des spécialistes du genre (BIT, ONU-Femmes), promotion de modes de réintégration économique et sociale qui facilitent la négociation des rapports de genre et l'autonomisation des femmes migrantes.

Qu'est ce que la boîte à outils Migration Sénégal – Italie ?

La boîte à outils se compose de deux documents : le Guide de la réinsertion socioprofessionnelle et de l'investissement au Sénégal : Mobilité Italie-Sénégal et le Manuel de l'animateur.

Le Guide de la réinsertion socioprofessionnelle et de l'investissement au Sénégal : Mobilité Italie-Sénégal

Le Guide de la réinsertion socioprofessionnelle et de l'investissement au Sénégal couvre la deuxième partie du cycle migratoire, en donnant des informations sur le pays d'origine. Il présente trois aspects :

1. un premier volet de préparation en Italie du projet de réinstallation ou d'investissement au Sénégal (démarches administratives, rôle des différents acteurs, informations sur la situation économique au Sénégal...)
2. un deuxième volet d'accompagnement à la réinsertion économique et professionnelle au Sénégal (méthodologie de création d'entreprise ou de coopérative, spécificités de l'entrepreneuriat migrant, financement, formation professionnelle, mise en valeur de certains secteurs de la Stratégie de Croissance Accélérée, comme la pêche, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat...),
3. un troisième volet de participation sociale (projets sociaux, projets de développement local des communautés d'origine, protection sociale, logement...).

Le Guide comporte deux bandes-dessinées (l'une sur l'entrepreneuriat migrant féminin et l'autre sur le codéveloppement) ainsi que des interviews et des reportages sur des Sénégalais d'Italie ayant trouvé un emploi salarié ou ayant investi au Sénégal, de manière individuelle ou collective.

Ce guide est le résultat d'une très large concertation des acteurs impliqués dans chaque domaine (plus de 50 institutions consultées). Ce processus a été porté par le Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, notamment sa Direction d'Appui aux Investissements et aux Projets. Des réunions individuelles et un atelier ont permis de recueillir toutes les informations nécessaires et d'impliquer les acteurs. Le guide a été présenté et testé auprès de représentants des associations de Sénégalais en Italie.

Grâce à ce guide, les migrantes et les migrants sénégalais ont des renseignements qui facilitent leur mobilité entre pays d'origine et pays de destination en toute sécurité et de manière bénéfique pour eux-mêmes et pour leurs pays d'origine et de destination.

Le Manuel de l'animateur

Ce manuel met à disposition des animateurs des modules de formation reprenant l'ensemble des contenus de la boîte à outils. Chaque séance de formation est détaillée de la manière suivante : objectifs, durée de séance estimée, résultats attendus, méthode d'animation préconisée et contenus à transmettre.

Le manuel propose également des outils pédagogiques à l'intention des animateurs : images sans texte, modèle d'évaluation pour public alphabète ou analphabète, modèle de rapport de formation...

Différents publics : migrants et formateurs

La boîte à outils s'adresse à deux publics distincts : d'une part, les migrants eux-mêmes et d'autre part, les animateurs des formations destinées aux migrants.

*Aider chaque migrant à
construire son propre parcours*



La boîte à outils Migration Sénégal-Italie se veut une méthodologie globale d'accompagnement à la migration. C'est pourquoi elle comprend à la fois les contenus didactiques (pour les migrants) et une méthodologie pédagogique de transmission de ces contenus.

Des supports oraux en langues nationales

Pour compléter les documents écrits de la boîte à outils, des documents audio reprenant les messages-clés et les contenus du guide relatif à la réinsertion des migrants sénégalais ont été élaborés en langues nationales (wolof et pulaar). Ils pourront être utilisés par les animateurs lors des sessions de formation ou par les migrants eux-mêmes après les formations pour retrouver les informations dont ils ont besoin.

Diffusion : stratégie et acteurs

Le processus d'élaboration conjointe a permis de tenir compte de la future diffusion dès la conception afin de faciliter une appropriation complète de la boîte à outils par ses utilisateurs.

La stratégie de diffusion de la boîte à outils a pour objectif d'établir un mécanisme durable d'information des migrants basé sur deux axes :

- la création d'un réseau permanent de diffusion d'information pour les migrants,
- la formation de groupes-pilotes de migrants grâce à ce réseau et la démultiplication « à la demande » des formations.

C'est ainsi que des réseaux d'animateurs sont en cours de création : l'un au Sénégal et les autres dans les pays de destination. Ces réseaux sont composés des organisations de la diaspora sénégalaise, des syndicats sénégalais et des pays de destination, de la société civile de ces pays...

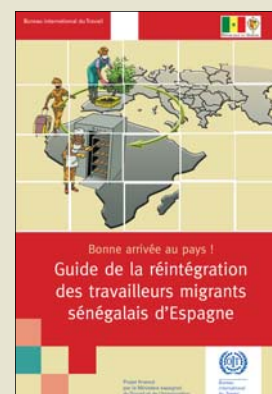
Ces réseaux sont ouverts à l'intégration de nouveaux acteurs, comme par exemple des associations d'aide aux migrants, des collectivités locales sénégalaises et italiennes, les Services publics d'emploi, les Consulats du Sénégal en Italie...

Le choix de la composition du réseau vise à associer les mandants et la société civile à la gestion de la migration de main-d'œuvre, tel que stipulé dans le Cadre Multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre. Par ailleurs, la structure de réseau assure la soutenabilité du dispositif. La formation de ces formateurs, à la fois aux techniques pédagogiques et aux contenus de la boîte à outils, permet de garantir la qualité de l'information qui est transmise aux migrants.

De manière plus concrète, les formations à la réinsertion socio-professionnelle et à l'investissement au Sénégal ont été conçues pour avoir lieu tout au long du cycle migratoire et selon les besoins des migrants : par exemple, avant le départ du Sénégal, lors du séjour en Italie et après le retour éventuel au Sénégal. Pour ce qui est de la création d'entreprises ou de coopératives par les migrants, un mécanisme de réorientation vers les Services pour l'Emploi italiens ou sénégalais ou vers le réseau sénégalais de formation à l'auto-emploi GERME est envisagé.

Des boîtes à outils pour les Sénégalais d'Espagne et de France

Il existe également des boîtes à outils Migration Sénégal-Espagne et Sénégal-France



Education financière des migrants sénégalais et de leur famille

L'idée de compléter la boîte à outils Migration Sénégal-Italie par d'autres outils de communication relatifs à l'éducation financière est apparue comme réponse à différents diagnostics réalisés dans le cadre du projet BIT/MIGRANT ainsi que, plus généralement, comme une manière de favoriser les bonnes pratiques maintenant reconnues en matière de gestion des transferts d'argent et plus globalement d'inclusion financière en vue du développement.

Une stratégie d'optimisation des transferts d'argent des migrants pour le développement demande une approche globale, allant de la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire à des mesures renforçant les connaissances financières des utilisateurs des services financiers, c'est-à-dire les migrants et leurs proches.

Au Sénégal, des études menées pour le compte du projet ont étudié les comportements financiers des migrants et déterminé leurs besoins en termes d'éducation financière.

L'objectif général du processus d'éducation financière des migrants sénégalais et de leur famille est donc de former les migrants sénégalais et leur famille à la finance familiale et à la finance spécifique à la migration. Ce processus a deux objectifs spécifiques : l'un qui consiste à créer des outils d'éducation financière adaptés au contexte sénégalais et l'autre à mettre en place un mécanisme efficace de diffusion de ces outils.

Le BIT, et en particulier son programme « Finance Solidaire », dispose d'une certaine expérience en matière d'éducation financière auprès des migrants et de leur famille (Cambodge, Indonésie, Moldavie, Népal...). C'est pourquoi le processus s'est basé sur les outils déjà créés dans ces pays afin de les adapter au contexte de la migration sénégalaise et à la méthodologie de diffusion souhaitée.

Le processus d'élaboration d'outils d'éducation financière des migrants sénégalais s'est déroulé de manière participative, en incluant, au Sénégal, des représentants des institutions publiques, des banques et institutions de micro-finance, des syndicats, des ONG et associations actives dans ce domaine, des représentants de la diaspora sénégalaise d'Espagne, de France et d'Italie. Les outils ont également été testés auprès de Sénégalais de France, à Paris, et auprès de Sénégalais d'Italie, à Turin.

Ces outils permettent aux migrants et à leur famille d'acquérir des connaissances essentielles quant à la gestion financière familiale sur les suivantes thématiques : définition d'objectifs financiers, communication avec la famille, connaissance des principaux produits financiers (épargne et crédit), connaissance des institutions financières, transferts de fonds, assurances... Toutes ces informations sont complémentaires aux informations données, dans la boîte à outils Migration Sénégal-Italie, sur la réinsertion au Sénégal et les possibilités de trouver un emploi ou d'investir au Sénégal.

Une prochaine étape permettra de développer des outils audio et vidéo en langues nationales ainsi que de développer une stratégie de diffusion, à la fois au Sénégal et en Italie.

Les outils d'éducation financière comprennent :

- le manuel du formateur (formation pour les migrants),
- le manuel du formateur (formation pour les familles de migrants),
- le guide d'éducation financière pour les migrants sénégalais et leurs familles (livret pour l'apprenant).

Perspectives

Des boîtes à outils Migration Mali-Espagne et Migration Mali-France ont été élaborées pour le Mali.

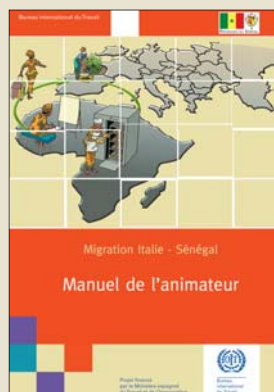
En outre, les deux réseaux d'animateurs (en Italie et au Sénégal) seront mis en relation pour favoriser les échanges et le suivi des migrants d'un pays à l'autre.

La question du suivi et de l'évaluation (notamment, celle de l'impact de la diffusion de la boîte à outils) est fondamentale. Elle permettra de rétroalimenter de manière permanente non seulement le processus de diffusion mais également les outils de communication eux-mêmes. Le suivi et l'évaluation aboutiront à une modélisation de ce processus de communication par et pour les migrants.

La boîte à outils Migration Sénégal - Italie

La boîte à outils Migration Sénégal-Italie est un produit du projet de l'OIT intitulé « Bonne Gouvernance de la migration de main-d'œuvre et son lien avec le développement au Mali, en Mauritanie et au Sénégal », financé par le Ministère espagnol de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.

Le Guide de la réinsertion socio-professionnelle et de l'investissement au Sénégal : Mobilité Italie-Sénégal a été réalisé en collaboration avec le Centre International de Formation de l'OIT à Turin.



Na fiyo ?
On mbaali jam!
Bonjour !
Na nga def ?

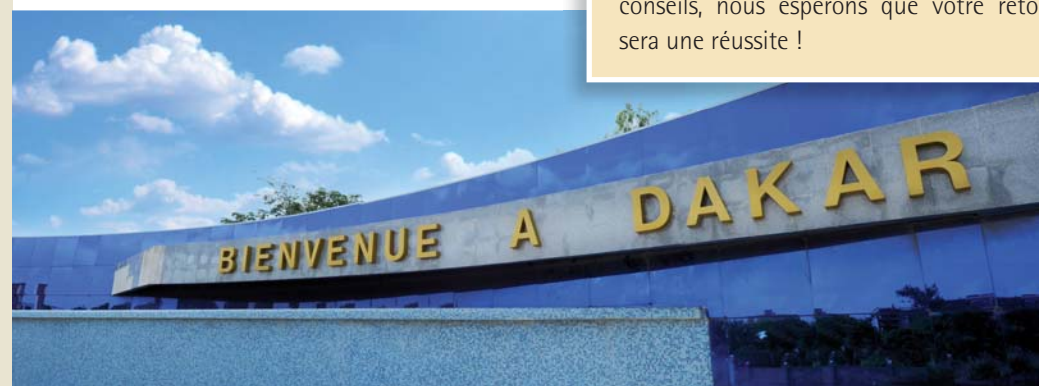


Les partenaires sociaux sénégalais et italiens, le gouvernement du Sénégal et l'Organisation Internationale du Travail ont voulu vous permettre de trouver dans ce guide toutes les informations nécessaires et utiles pour donner des réponses aux questions que vous vous posez lorsque vous retournez au Sénégal à la fin de vos études en Italie, de votre contrat de travail ou après un séjour là-bas. À la fin de ce guide, vous disposez d'un répertoire détachable de contacts et de numéros utiles au Sénégal et en Italie.

Bonjour !

Vous êtes Sénégalais ou Sénégalaise et votre contrat de travail en Italie est terminé ou vous souhaitez retourner au Sénégal ? Alors nous pouvons vous aider !

Nous nous appelons Fatou et Boubacar. Nous avons habité et travaillé en Italie plus de dix ans et ensuite, nous sommes rentrés nous installer au Sénégal. Nous allons vous servir de guide dans votre découverte des possibilités que vous avez au Sénégal après votre réinstallation au pays. Grâce à nos conseils, nous espérons que votre retour sera une réussite !



Sommaire

Partie 1

Comment me préparer à rentrer pendant mon séjour en Italie ?

1.1 Avant de rentrer au Sénégal, quelles démarches dois-je accomplir ?	22
1.1.1 En quoi est-ce utile de passer par le consulat du Sénégal ?	22
1.1.2 De quels documents ai-je besoin pour rentrer ?	25
1.1.3 Qui peut m'aider si j'ai des questions sur les démarches à effectuer avant de rentrer ?	27
1.1.4 Est-ce que je dois parler de mon retour et de mon projet à ma famille au pays ?	31
1.2 J'ai une idée de projet au Sénégal. Est-ce que je peux me former en Italie ?	32
1.2.1 Oui, mais il faut bien choisir votre formation !	32
1.2.2 En Italie, qui peut m'aider à bien choisir ma formation ?	32
1.2.3 Et si je veux créer une entreprise ?	37
a) Le soutien en Italie à la création d'entreprise au Sénégal	37
b) Le soutien en Italie à la création d'entreprise en Italie	38
1.3 Je veux ramener des marchandises et de l'argent au Sénégal : que dois-je faire ?	40
1.3.1 Que sont les Douanes ?	40
1.3.2 Quelles marchandises ai-je le droit de faire rentrer dans mon pays sans payer de droits ou de taxes ?	41
1.3.3 Combien d'argent est-ce que je peux amener au Sénégal ?	42
1.3.4 A ma sortie du Sénégal, qu'est-ce-que je peux amener ?	43
1.4 Et si mon séjour en Italie s'est mal passé ? Qui peut m'aider ?	45
1.5 Qu'est-ce qui m'attend à mon arrivée au Sénégal ?	50
1.5.1 S'informer avant de rentrer !	50
1.5.2 Quelle est la situation économique au Sénégal ?	51

Partie 2

Comment gagner ma vie au Sénégal ?

2.1 En Italie, j'ai acquis des compétences, des savoir-faire et des savoir-être : comment les mettre en valeur au Sénégal ?	55
2.2 Je voudrais trouver un emploi salarié. Que dois-je faire ?	55
2.2.1 Est-ce que c'est facile de trouver un emploi salarié au Sénégal ?	55
2.2.2 Est-ce que c'est comme en Italie ?	62
2.2.3 Est-ce que je peux devenir fonctionnaire au Sénégal ?	62
2.3 J'ai besoin d'une formation pour mes projets. Puis-je me former au Sénégal ?	63
2.4 J'ai une idée de projet et je voudrais devenir mon propre patron	64
2.4.1 Quelle est la situation économique au Sénégal ? Qu'est-ce que je dois savoir sur le contexte avant de me lancer ?	64
2.4.2 Quelles questions dois-je me poser avant de créer une entreprise ou une coopérative ?	67
a) Est-ce que je suis prêt à entreprendre ?	67
b) Qu'est-ce qu'une idée d'entreprise ?	68
2.4.3 Qui peut m'aider à monter mes projets ?	75
a) Organismes et associations en Italie	75
b) Les projets REMPLY et PARTIR III	76
c) Le projet PLASEPRI (Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie)	77
d) Les institutions et associations sénégalaises sur place, au Sénégal	82
2.4.4 J'ai bien réfléchi à mon idée d'entreprise, quel statut lui donner et quels sont les régimes fiscaux ?	83
2.4.5 Comment créer une entreprise ou une coopérative ?	88
a) Comment faire si je veux créer une entreprise ou une coopérative agricole ?	90
b) Comment faire si je veux créer une entreprise ou une coopérative dans le domaine de l'artisanat ?	95
c) Comment faire si je veux créer une entreprise ou une coopérative dans le domaine de la pêche ?	98

2.4.6	Comment financer mon projet ?	101
a)	De combien d'argent ai-je besoin pour mon projet ?	101
b)	J'ai des économies importantes et je veux créer une entreprise : à quelles aides ai-je droit ?	102
c)	Je n'ai pas suffisamment d'argent pour commencer mon projet. Que dois-je faire ?	103

Partie 3

Comment m'investir dans le social au Sénégal ?

3.1	Je veux m'investir dans le développement local de ma communauté d'origine. Comment faire ?	108
3.1.1	Tout d'abord, il faut bien connaître les besoins et prendre contact avec les bonnes personnes !	108
3.1.2	Ensuite, vous pouvez faire appel à des organismes qui peuvent vous aider	110
3.1.3	Je n'ai pas assez d'argent pour mon projet, existe-t-il des financements ?	110
a)	Qu'est-ce que la coopération décentralisée italienne ?	110
b)	Le soutien des fondations	116
3.2	Avec mes économies, j'aimerais faire construire une maison pour ma famille et moi-même. Que dois-je faire ?	127
3.2.1	Comment puis-je obtenir un terrain pour construire ma maison ?	129
3.2.2	Comment obtenir un prêt immobilier ?	129
3.3	Comment accéder à la protection sociale et protéger ma santé et celle de ma famille à ma réinstallation au pays ?	130
3.3.1	Qu'est-ce que la protection sociale ?	130
3.3.2	Que se passe-t-il lors de ma réinstallation au Sénégal ?	131
3.4	Je veux prendre ma retraite au pays, comment faire ?	134
3.5	Informations pour les femmes	135
3.6	J'ai des enfants en Italie. Quel avenir pour eux au Sénégal ?	137

Partie 4

Qui peut m'aider en Italie et au Sénégal ?

Contacts utiles en Italie	140
- Représentations diplomatiques et consulaires	140
- Agences et Services nationaux	141
- Syndicats et Patronats	142
- Informations pour les femmes et les victimes de la traite des êtres humains et contacts des associations d'aide\information aux migrants	143
- Trouver une formation en Italie	145
- Trouver une idée pour investir	147
- Appui au montage de projets, accompagnement, consultation et plans d'affaires	147
- Programmes d'aide au retour	149
- Trouver des financements ou des garanties	149
- Associations de migrants sénégalais en Italie	150
- Quelques pistes pour trouver un emploi salarié au Sénégal	152
- Droits des étrangers, guichets juridiques, aide aux migrants	153
- Informations sur les opportunités économiques et les démarches relatives à la création d'entreprise au Sénégal	155
- Formation aux emplois verts au Sénégal	156
- Informations pour les associations voulant entreprendre des actions de codéveloppement	157
- Informations sur le SIDA	157
Contacts utiles au Sénégal	158
Dakar	158
• Institutions publiques	158
• Syndicats	163
• ONG et associations	164
• Autres	166
• Représentations diplomatiques	167
- Diourbel	168
- Fatick	168
- Kaolack	168

- Kolda	169
- Louga	169
- Matam	170
• Bakel	170
- Saint-Louis	170
• Ross Bethio	171
• Richard Toll	172
• Podor	172
- Tambacounda	172
- Thiès	172
- Ziguinchor	173

A quelles pages trouver des informations sur :

- Agriculture	64, 90
- Artisanat	95
- Consulat	22-26, 46
- Coopérative	67, 80-81
- Création d'entreprises ou de coopératives	84-85, 89
- Développement local	108-121
- Douanes	40-43
- Emploi salarié	55-62
- Envoi d'argent	44-45
- Famille au pays	31-32
- Femme migrante	69-70, 135
- Financements et micro-finance	101-106
- Formation professionnelle	32-36, 63
- Immobilier, construction et habitat	127-129
- Migrant ou migrante en situation irrégulière	45-47
- Mutuelle de santé	130-132
- Numéros utiles	140-173
- Pêche	98-101
- Retraite	134
- VIH/SIDA	132-133

Liste des encadrés

1. Un des nos cousins est décédé en France et nous souhaitons ramener son corps au Sénégal. Que devons-nous faire ?	24
2. Si je rentre au Sénégal, est-ce que je perds mon droit à revenir en Italie ?	26
3. Existe-t-il des associations de Sénégalais en Italie ? En quoi peuvent-elles m'aider ?	30
4. Attention à votre santé à votre retour au pays !	31
5. Pour votre famille, vos amis et votre communauté, vous êtes de véritables « journalistes » !	32
6. La formation professionnelle en Italie	34
7. Que sont les syndicats ? En quoi peuvent-ils m'être utiles ?	36
8. Existe-il des programmes régionaux de soutien aux migrants souhaitant entreprendre en Italie ?	39
9. Est-ce que les conditions sont les mêmes si je veux faire de l'import-export ?	42
10. Envoyer de l'argent au pays	44
11. Qu'est-ce que la protection juridique (en italien, gratuito patrocinio)? Comment est-ce qu'on peut en bénéficier ?	46
12. La traite de personnes, c'est grave !	48
13. Quels sont les secteurs porteurs au Sénégal ? Où trouver des pistes pour entreprendre ?	64
14. Je suis une femme migrante et je veux créer une entreprise. Quels conseils pouvez-vous me donner Fatou ?	69
15. Je suis un travailleur saisonnier en Italie et je vais créer une entreprise	70
16. J'ai besoin d'une formation pour trouver mon idée d'entreprise, pour créer mon entreprise et pour mieux la gérer.	82
17. Quelles sont les démarches pour créer une coopérative ?	89
18. Si vous n'habitez pas en ville, il n'y a pas que l'agriculture et l'élevage !	92
19. Y a-t-il beaucoup d'opportunités dans les emplois verts ?	93
20. Comment transférer du matériel dans un but non-commercial ? ...	121
21. J'ai des questions sur le VIH/SIDA	132
22. Je suis une femme migrante et je suis victime de violence, que faire ?	136

partie 1

**COMMENT ME
PREPARER A RENTRER***pendant mon séjour en Italie ?*



COMMENT ME PREPARER A RENTRER

pendant mon séjour en Italie ?

1.

Vos études ou votre contrat de travail en Italie sont bientôt finis ou vous avez envie de rentrer au Sénégal ? Le moment est donc venu de préparer votre retour au pays !

Avant même votre départ pour l'Italie et pendant votre séjour là-bas, il est important de penser à votre réinstallation au pays. Vous pouvez déjà penser à la manière d'utiliser l'argent gagné en Italie : création d'entreprise, épargne, construction pour votre famille ou pour votre communauté... Vous pouvez aussi avoir une idée de projet commun avec d'autres personnes, comme, par exemple, des migrants venant de la même région que vous. Si vous avez une idée, n'hésitez pas à demander de l'aide pour rédiger votre projet, vous former, connaître les démarches administratives, trouver des financements...

Il existe en Italie des organismes qui ont les capacités et l'expérience pour vous conseiller et vous aider à réaliser votre ou vos projets au pays. Vous pouvez rencontrer les consulats du Sénégal en Italie, les associations de Sénégalais en Italie, les ONG de conseil aux migrants, les collectivités locales italiennes (mairies,

régions...). Certains contacts se trouvent à la fin de ce guide : n'hésitez pas à les appeler !

Il est très important que vous soyez bien informé et bien renseigné pour bien préparer votre réinstallation au Sénégal. Voici quelques pistes...

1.1 Avant de rentrer au Sénégal, quelles démarches dois-je accomplir ?

1.1.1 En quoi est-ce utile de passer par le consulat du Sénégal ?

Les consulats sont les représentations du gouvernement du Sénégal dans les autres pays pour protéger et défendre les intérêts du Sénégal et des citoyennes et citoyens sénégalais, quelle que soit



Le consulat vous offre de nombreux services comme :

- l'orientation, l'information et le conseil,
- la protection et l'assistance consulaire pour vous et pour votre famille,
- les démarches administratives : passeport, immatriculation consulaire (c'est-à-dire l'enregistrement d'un Sénégalais dans un pays étranger), qui vous permet d'avoir une carte consulaire, carte nationale d'identité, documents d'état-civil (naissance, mariage, décès...),
- des informations sur les associations de Sénégalais en Italie ou sur les événements culturels organisés,
- des informations sur les activités destinées aux Sénégalais de l'Extérieur.

leur situation administrative (migrantes et migrants sénégalais en situation régulière ou irrégulière).

Attention ! Vous pouvez aller vous faire immatriculer au Consulat, quelle que soit votre situation administrative (en situation régulière ou irrégulière). Cela vous permettra d'être mieux défendu par le Sénégal si vous avez un problème en Italie.

Si vous résidez pour longtemps en Italie, il est très important que vous alliez vous faire immatriculer au Consulat. Si vous êtes un migrant temporaire ou que vous allez rester peu de temps en Italie, il n'est

pas nécessaire de vous faire immatriculer au Consulat, mais vous pouvez tout de même y aller pour vous faire connaître, être informé de vos droits et recevoir d'autres renseignements utiles !

Pour mieux préparer votre réinstallation, vous pouvez aussi demander à rencontrer le conseiller économique du Consulat. C'est une personne qui peut vous aider et vous orienter, par exemple dans vos démarches de réinsertion économique.

Si vous voulez contacter le Consulat du Sénégal le plus proche de votre domicile, regardez à la fin de ce guide : tous les contacts y figurent.

Encadré 1

Un de mes cousins est décédé en Italie et je souhaite ramener son corps au Sénégal. Que dois-je faire ?

Pour le rapatriement d'un corps au Sénégal, il faut d'abord avoir déclaré le décès auprès du service d'état civil italien le plus proche et avoir choisi une entreprise de Pompes Funèbres. Certaines de ces entreprises proposent des services de rapatriement et se chargent de toutes les démarches.

Pour rapatrier le corps vous aurez besoin d'un « **passaporto mortuario** » (passeport mortuaire) qui va permettre au cercueil de traverser la frontière italienne pour procéder ensuite à l'enterrement au Sénégal. Pour obtenir ce passeport mortuaire, vous aurez besoin de nombreux documents : certificat de mort et permis d'enterrement délivrés par la Mairie, certificat médical qui atteste que le décès n'est pas dû à des maladies infectieuses, certificat de l'ASL (Azienda Sanitaria Locale⁵) attestant que le corps a été soumis à un traitement anti-putréfaction, procès-verbal qui atteste que le cadavre a bien été mis en bière, autorisation de la « Procura della Repubblica »⁶ en cas de mort violente ou d'accident...

Parallèlement à ces démarches, il faut vous rapprocher du Consulat du Sénégal pour obtenir une autorisation (« **nulla-osta** ») délivrée à la demande de la famille du décédé ou de l'entreprise de Pompes Funèbres et qui va compléter votre dossier de demande de « passeport mortuaire ».

Il vous faut aussi contacter les assistantes sociales du Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur. C'est important ! Vous pourrez être aidé dans les démarches administratives pour le rapatriement (en particulier, le bon d'enlèvement du corps qui facilitera les démarches à la Douane sénégalaise). Si vous n'avez pas les moyens pour le rapatriement, le Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur accorde parfois des aides financières dans ce but. Les collectivités locales italiennes aussi octroient parfois des fonds pour le rapatriement des corps. Comme il n'existe pas de loi nationale dans ce domaine, la compétence revient aux collectivités territoriales. Il y a des régions (comme la Toscane et l'Émilie-Romagne) qui prévoient dans leur législation sur l'immigration la possibilité de concéder des aides au rapatriement du corps. D'autres régions n'ont pas de loi spécifique mais leurs communes peuvent décider au cas par cas d'accorder des fonds à cette fin (des cas ont été enregistrés dans les régions de Basilicate, de Campanie et en Sardaigne)⁷.

Si votre cousin était en Italie depuis longtemps, vous pouvez aussi vérifier s'il avait pris une assurance italienne pour ce genre de cas.

Attention ! Il faut penser au futur et prévoir ce genre de situation. Vous pouvez vous assurer de manière individuelle ou collective. Certaines banques et certaines compagnies d'assurance sénégalaises proposent des produits qui vous permettent de prévoir et d'anticiper pour le paiement du rapatriement de votre corps ou celui de vos proches. Renseignez-vous ! C'est très important ! Vous pouvez aussi prendre conseil auprès des associations de Sénégalais en Italie. Certaines d'entre elles aident leurs membres par rapport aux procédures de rapatriement de corps.

1.1.2 De quels documents ai-je besoin pour rentrer ?

Vérifiez, tout d'abord, que votre passeport est en règle. Regardez surtout sa période de validité et sa date d'expiration. Si vous avez besoin de renouveler votre passeport, téléphonez au Consulat le plus proche de votre domicile pour connaître la procédure et prendre rendez-vous si nécessaire. En tant que citoyen sénégalais, vous pouvez également rentrer au Sénégal sans passeport si vous avez un sauf-conduit délivré par le Consulat Général du Sénégal en Italie. Ce sauf-conduit peut vous être donné si vous présentez une carte nationale d'identité ou tout autre document d'identification ou si vous n'avez aucun document (après déclaration sur l'honneur).



Si vous êtes établi en Italie de manière stable et que vous êtes immatriculé auprès du Consulat, il faut informer le Consulat que vous quittez l'Italie et que vous retournez de manière temporaire ou définitive au Sénégal.

⁵ Entreprise Sanitaire Locale : il s'agit d'une entité avec personnalité juridique qui s'occupe des prestations sanitaires au niveau local.

⁶ Procura de la République : il s'agit des bureaux du Ministère Public auprès des tribunaux.

⁷ Informations tirées du dossier « I decessi ed il rimpatrio delle salme » ("Les décès et le rapatriement des corps"), Luciano Lagamba de S.E.I.- UGL, Sindacato Emigrati Immigrati - Unione Generale del Lavoro (Syndicat Emigrés Immigrés - Union Générale du Travail). Ce document est disponible à l'adresse suivante : www.seiugl.it/documenti/pdf/Decessi%20e%20rimpatrio%20delle%20salme.pdf.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez le Consulat du Sénégal le plus proche de votre domicile. Il existe un Consulat Général à Milan ainsi que des Consulats Honoraires à Ascoli Piceno, Bari, Catane, Florence, Gênes, Naples et Turin. Les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.

Si je rentre au Sénégal, est-ce que je perds mon droit à revenir en Italie ?

Encadré 2

Tout dépend de votre statut et de la possession du document valide de séjour pour revenir en Italie⁸.

De façon générale, vous pouvez séjourner hors d'Italie sans avoir besoin d'un nouveau visa pour revenir lorsqu'en Italie vous avez déjà soit :

- un titre de séjour (permis de séjour, carte de «résident de longue durée – CE» ...),
- un récépissé non expiré de la demande de renouvellement du titre de séjour accompagné du titre de séjour périmé **sauf exceptions**,
- un visa de catégorie D entrées multiples.

Si vous avez votre passeport et l'un de ces 3 documents en cours de validité à la date de votre retour en Italie, vous pouvez y revenir librement.

Attention ! Si votre permis de séjour est en phase de renouvellement et vous voulez/devez quand même rentrer temporairement au Sénégal, sachez que :

- Vous pouvez sortir et rentrer par deux postes de frontière différents.
- Vous devrez montrer à la police aux frontières italiennes le passeport ou autre document équivalent, le récépissé non expiré de la demande de renouvellement du permis de séjour et le titre de séjour périmé ou dont vous avez demandé la mise à jour (en original).
- La police aux frontières va apposer un tampon sur votre passeport et votre récépissé.

⁸ Informations tirées du livre de Marco Noci, Guida al Diritto dell'Immigrazione (Guide au Droit de l'Immigration), Gruppo24Ore, terza ed., septembre 2011.

- Pendant le voyage il ne faut pas traverser d'autres pays de l'espace Schengen.

Attention! Si votre permis de séjour a expiré lorsque vous étiez au Sénégal (à condition qu'il ne soit pas périmé depuis plus de 60 jours) et si vous avez fait une demande de renouvellement dans les délais prévus, il vous faut demander un « visto di reingresso » (« visa de rentrée ») auprès du Consulat Italien à Dakar pour pouvoir revenir en Italie.

Attention! Si votre permis de séjour est valable un an et que vous restez au Sénégal pendant plus de 6 mois, vous perdez votre titre de séjour. Il en va de même si votre permis de séjour est valable deux ans et que vous restez au Sénégal pendant plus d'un an sans interruption (à l'exception des cas où votre séjour au pays est dû à la nécessité d'effectuer le service militaire ou à des raisons graves qui peuvent être démontrées).

Si vous avez la carte de «résident de longue durée – CE», vous pourriez perdre votre statut si vous vous êtes absenté du territoire de l'UE (par exemple pour un séjour au Sénégal) pendant plus de 12 mois consécutifs.

Si vous avez la nationalité italienne, vous pouvez séjourner hors d'Italie le temps que vous voulez.

Vous devez aussi vérifier le type de visa que vous avez dans votre passeport. Si vous avez d'autres questions à ce sujet, vous pouvez vous renseigner auprès du Consulat, des « Uffici Immigrazione » (Bureaux de l'Immigration), des Questure⁹ ou des associations d'aide aux migrants. Les contacts sont à la fin de ce guide.

Attention ! En tout cas, il vaut mieux vous renseigner avant de programmer un séjour hors d'Italie parce que la législation dans le domaine change régulièrement. Donc ne partez pas sans vous être assuré à l'avance de pouvoir rentrer en Italie sans problème !

1.1.3 Qui peut m'aider si j'ai des questions sur les démarches à effectuer avant de rentrer ?

En Italie, certains organismes peuvent vous aider, quelle que soit votre situation :

- Les associations d'aide aux migrants¹⁰ et les syndicats peuvent répondre aux questions sur vos droits (permis de séjour, sécurité sociale, retraite...).

⁹ La Questura est un bureau de la police ayant compétence provinciale.

¹⁰ Comme par exemple l'ONG Caritas.

- Les associations de Sénégalais en Italie peuvent aussi vous donner beaucoup de conseils et vous orienter vers les organismes à contacter en fonction de vos besoins.
- L'Ufficio Immigrazione di la Questura¹¹ (seulement si vous êtes en situation régulière !).



Pour une liste des centres et des services pour migrants les plus proches de chez vous, consultez la base de données du CESTIM¹².

Y-a-t-il des programmes d'aide au retour en Italie ? Comment en bénéficier ?

Oui, en Italie il y a le projet "RVA" pour le Rapatriement Volontaire Assisté qui offre un soutien logistique et financier aux migrants qui ne veulent ou ne peuvent plus rester en Italie. Il s'agit d'un projet cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds Européen pour le Retour et par le Ministère de l'Intérieur de l'Italie.

Il est mis en œuvre par AICCRE¹³, CIR¹⁴, OIM¹⁵ et OXFAM¹⁶ Italie.

Attention ! Seules certaines catégories spécifiques de migrants peuvent bénéficier du RVA ! Vous pouvez y participer si :

- Vous êtes demandeur de protection internationale¹⁷.

¹¹ Bureau d'Immigration de la Questura.

¹² CESTIM, Centro Studi Immigrazione Onlus (Centre d'Etudes sur l'Immigration, Association sans but lucratif). www.cestim.it/index10servizi.html

¹³ Associazione Italiana per il Consiglio dei Comuni e delle Regioni d'Europa, Association Italienne pour le Conseil des Communes et des Régions d'Europe.

¹⁴ Consiglio Italiano per i Rifugiati, Conseil Italien pour les Réfugiés.

¹⁵ Organizzazione Internazionale per le Migrazioni, Organisation Internationale pour les Migrations.

¹⁶ Oxford Committee for Famine Relief.

¹⁷ « Le demandeur de protection internationale est une personne ayant présenté une demande de protection internationale et qui attend la décision sur la reconnaissance du statut de réfugié ou autre forme de protection » (traduction du passage de l'italien au français faite par l'auteur), Vademecum pour les demandeurs de protection internationale). D'autres formes de protection internationale sont, par exemple, la protection humanitaire et la protection subsidiaire.

- Votre demande de protection internationale a été refusée (dans ce cas, il ne faut pas dépasser 15 à 30 jours à compter du refus ou après la présentation du recours).

- Vous êtes un ressortissant de pays tiers (c'est-à-dire d'un pays non-membre de l'Union Européenne, comme c'est le cas du Sénégal) bénéficiant de formes de protection internationale, c'est-à-dire que vous êtes réfugié ou vous bénéficiez du statut de « protection subsidiaire ».

- Vous êtes victime de traite¹⁸ et cas assimilables¹⁹.

- Vous êtes un ressortissant de pays tiers vivant en Italie en situation d'extrême précarité (handicap et invalidité, femme seule avec des enfants, personne âgée, personne avec des graves problèmes de santé physique et/ou mentale, sans domicile fixe...).

- Vous êtes un ressortissant de pays tiers ne remplissant pas ou ne remplissant plus les conditions d'entrée ou de séjour en Italie (ou qui ne remplit plus les conditions pour obtenir le renouvellement du permis de séjour)²⁰.

Attention! Vous ne pouvez pas bénéficier du programme si :

- Vous êtes en situation irrégulière²¹.
- Vous avez une carte de « résident de longue durée – CE ».
- Un arrêté d'expulsion vous a été notifié.

Attention! Si vous adhérez au programme de RVA, vous devez renoncer à votre statut et à votre permis de séjour!

Le programme vous garantit :

- un appui-conseil personnalisé et une orientation au retour,
- l'organisation de votre retour (réservation et prise en charge de votre billet de transport, obtention d'un document de voyage, assistance aéroportuaire...),
- une aide financière avant votre départ (en fonction de votre situation et de la composition de votre famille),
- un appui-conseil et un éventuel soutien financier pour la réalisation de plans individuels de réintégration (à évaluer au cas par cas en fonction des besoins des migrants et de leur vulnérabilité et en collaboration étroite avec le bureau OIM du pays intéressé).

¹⁸ Art. 18 du D.lgs n. 286/98.

¹⁹ Art. 13 D.lgs 228/2003

²⁰ Informations tirées du site officiel du réseau NIRVA (www.retenirva.it) et de l'OIM.

²¹ N'oubliez pas que si vous êtes un migrant en situation irrégulière (c'est-à-dire n'ayant pas un permis de séjour valide), vous risquez l'expulsion.

Pour en savoir plus sur l'aide à la réinsertion dans le pays d'origine et l'accompagnement à la création d'une activité génératrice de revenus dans le cadre d'un projet de RVA, regardez la partie 2 de ce guide.

Attention: les modalités d'action du RVA (services offerts, montant de l'aide financière accordée, agences promotrices...) peuvent changer au fil des années. Il vaut mieux se renseigner en faisant une recherche sur Internet ou en s'adressant aux associations d'aide aux migrants et aux services sociaux.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, n'hésitez pas à contacter le guichet d'information du réseau NIRVA ou le bureau de l'OIM de Rome. Leurs coordonnées figurent à la fin de ce guide.



Encadré 3

Existe-t-il des associations de Sénégalais en Italie ? En quoi peuvent-elles m'aider ?

Oui ! En Italie, il existe beaucoup d'associations de Sénégalais dans la majorité des régions et des grandes villes (surtout dans les régions du Nord caractérisées par une forte communauté sénégalaise : Vénétie, Piémont, Lombardie, Émilie-Romagne). Allez les rencontrer : elles peuvent vous aider de beaucoup de manières ! Les associations peuvent vous donner des informations sur les lois italiennes, le travail et l'intégration en Italie, la préparation du retour au Sénégal... Elles organisent parfois des cours de langue italienne et des activités culturelles sénégalaises.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez les associations de Sénégalais en Italie. Les adresses et les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.

Encadré 4

Attention à votre santé à votre retour au pays !

Si vous vivez en Europe depuis longtemps, il est possible que vous soyez plus sensible à certaines maladies tropicales qui existent au Sénégal et que vous en souffriez en voyageant au pays. Renseignez-vous auprès de votre médecin en Italie avant de rentrer afin qu'il puisse vous vacciner si besoin ou vous prescrire certains médicaments utiles.

1.1.4 Est-ce que je dois parler de mon retour et de mon projet à ma famille au pays ?

Oui, votre famille est un allié primordial. Tout d'abord, il est important de bien expliquer à votre famille les raisons de votre retour. Par exemple, si vous êtes parti avec un contrat de travail à durée déterminée ou que votre permis de séjour en Italie est bientôt périmé, il faut que votre famille comprenne votre obligation de retour à la fin de votre contrat de travail.

Si vous avez un projet, vous devez y réfléchir avec votre famille pour qu'elle puisse vous soutenir : contacts, financement, compétences, connaissance du terrain... Vos amis, vos proches et votre communauté peuvent aussi vous aider. Expliquez-leur votre projet !

Souvent, les familles croient que le migrant est devenu « riche » en Italie. Elles exercent parfois une forte pression familiale sur les migrants pour des prêts d'argent, des cadeaux, etc.

Réfléchissez donc bien à ce que vous voulez faire de l'argent que vous avez gagné et économisé en Italie. De cette manière, vous pourrez planifier vos objectifs et donc à la fois répondre aux attentes de votre famille et réussir vos projets. Pour avoir le soutien de votre famille à votre retour, expliquez-leur bien vos projets.



Encadré 5

Pour votre famille, vos amis et votre communauté, vous êtes de véritables « journalistes » !

En effet, vous avez voyagé en Italie, donc vous avez vécu et travaillé dans un pays européen. Vous avez beaucoup de choses à raconter, certaines agréables ou amusantes et d'autres pénibles. Soyez honnêtes quand vous parlez de votre expérience en Italie. Comme ça, vos amis et vos familles comprendront que tout n'est pas rose en Europe, ce dont vous vous êtes vous-même rendu-compte.

1.2 J'ai une idée de projet au Sénégal. Est-ce que je peux me former en Italie ?**1.2.1. Oui, mais il faut bien choisir votre formation !**

C'est une très bonne idée de penser à faire une formation pour bien préparer vos projets. Par contre, il est important de choisir une formation vraiment adaptée à vos besoins et à vos objectifs.

Comme ce n'est pas toujours facile à faire, il existe des organismes comme les Centri per l'Impiego (Pôles Emploi), les Chambres de Commerce, les syndicats, les centres et les agences de formation professionnelle qui peuvent vous aider et vous donner des conseils. Après de certains Centri per l'Impiego, vous pouvez, par exemple, faire ce qui s'appelle un bilan de compétences. Les bilans de compétences permettent de parler de votre travail, de ce que vous savez faire, de ce que vous avez appris, de ce que vous auriez envie de faire dans le futur (au Sénégal par exemple...) et de trouver



de quelle formation vous avez besoin (thème, lieu, coût, durée de la formation...). Une fois que vous avez bien défini tout ça, vous pouvez rechercher des formations qui s'adaptent à vous.

1.2.2 En Italie, qui peut m'aider à bien choisir ma formation ?

En Italie, plusieurs organismes peuvent vous aider à déterminer vos besoins en formation professionnelle ; vous devez choisir celui qui correspond le mieux à votre situation :



- Si vous avez entre 18 et 35 ans, vous pouvez aller rencontrer les conseillers du « Punto Informagiovani » (Point d'information pour les jeunes) le plus proche. Après des Informagiovani, vous allez trouver de la documentation utile et des conseillers prêts à vous donner un aperçu des opportunités de formation dans votre ville ou région.
- Vous pouvez vous renseigner auprès des Chambres de Commerce. Certaines d'entre elles organisent des cours ou des séminaires (gratuits ou payants) et pourront vous indiquer une formation à l'entrepreneuriat dans votre région.
- Vous pouvez vous adresser aux collectivités territoriales. Les « Assessorati alla Formazione Professionale »²² des régions et des provinces pourront vous montrer la liste complète des cours disponibles dans votre région. Les cours de formation proposés par les collectivités locales sont souvent financés en totalité ou en partie.
- Vous pouvez consulter les sites des Agences de Formation telles que ENAIP (Ente Nazionale Acli Istruzione Professionale), Engim (Ente Nazionale Giuseppe del Murialdo) ou CIOFS (Centro Italiano Opere Femminili Salesiane)²³... et leur demander un entretien pour choisir la formation la plus appropriée à vos intérêts et à vos compétences.
- Vous pouvez vous adresser aux « Centri per l'Impiego ». Ces centres sont là pour faciliter l'insertion professionnelle, en orientant les personnes sur le marché du travail et en leur indiquant des parcours de formation professionnelle disponibles et adaptés à leurs besoins.
- Si vous êtes salarié, vous pouvez demander conseil aux syndicats (qui proposent souvent un service de conseil gratuit même si vous n'êtes pas membre de ce syndicat). Plusieurs syndicats mettent à disposition des travailleurs migrants des guichets spécifiques. Ils seront à mesure de vous orienter dans la recherche de la formation qui correspond le mieux à vos besoins.

²² Il s'agit de la composante du "Conseil Régional" en charge de la Formation Professionnelle.

²³ ENAIP, ENGIM et CIOFS sont tous des instituts nationaux de formation professionnelle gérés par des institutions religieuses.

Si vous voulez en savoir plus, tous les contacts de ces institutions sont à la fin de ce guide.

Si vous habitez en Piémont c'est facile de trouver le cours de formation qui vous convient. Il suffit de consulter la base de données du site www.sistemapiemonte.it. Cette base de données contient toutes les informations sur les opportunités de formation existantes au niveau régional. Vous pourrez effectuer une recherche « personnalisée » selon votre lieu de résidence, la typologie des cours qui vous intéressent, votre condition (actif occupé, chômeur, travailleur migrant...). Pour être aidé lors de la consultation de cette base de données, vous pouvez vous adresser aux Centri per l'Impiego et à l'URP (Ufficio Relazioni con il Pubblico²⁴) de votre commune de résidence.

Encadré 6

La formation professionnelle en Italie

En Italie la compétence en matière de formation professionnelle revient aux Régions qui, toutefois, ont la faculté de déléguer aux Provinces plusieurs fonctions de gestion. Les Régions et les Provinces, avec le Fonds Social Européen (FSE), cofinancent des cours de formation organisés par des centres de formation publics ou privés et par des entreprises. L'éventail de cours offerts est très large : cours d'enseignement obligatoire, cours post-bac, cours post diplôme (cours et master).

Le FSE finance aussi la « Formation Continue Individuelle ». Cela veut dire que vous pouvez être financé par ce fonds si votre formation s'adapte aux besoins du marché du travail et si vous remplissez certaines conditions (pour en profiter, vous devez notamment être en « cassa integrazione²⁵ », en mobilité²⁶ ou au chômage).

N'oubliez pas que pour être admis à un cours de formation, il faut présenter des documents tels que vos diplômes et votre « certificato dello stato di disoccupazione » (attestation de chômage) et que vous devez remplir certaines conditions spécifiques qui sont détaillées dans l'appel à candidature (âge, sexe, lieu de résidence...). En ce qui concerne la reconnaissance des diplômes étrangers, par exemple ceux obtenus au Sénégal, normalement il faut présenter la « dichiarazione di valore » (un document

²⁴ Bureau de Relations avec le Public.

²⁵ La Cassa Integrazione est un institut italien qui peut vous assurer un revenu si votre employeur est en difficulté et n'a pas temporairement besoin de vous. Il s'agit donc d'un instrument pour aider économiquement les salariés au chômage technique.

²⁶ Il s'agit d'une prestation de chômage pour les travailleurs licenciés.

qui certifie le niveau de scolarité que vous avez atteint au Sénégal) délivrée par la représentation diplomatique ou consulaire de l'Italie au Sénégal. Pour plus d'information sur la reconnaissance des diplômes étrangers et des compétences professionnelles en Italie, vous pouvez lire le guide « Fatti riconoscere! Guida al riconoscimento dei titoli di studio e delle competenze professionali dei cittadini stranieri »²⁷ (« Fais-toi reconnaître! Guide de la reconnaissance des diplômes et des compétences professionnelles des ressortissants étrangers ») élaboré par le Comité « Oltre il Razzismo » et par C.O.R.E.P.²⁸, A.S.G.I.²⁹ et G.U.S.I.³⁰ ou le document de la Région Piémont « Riconoscimento Titoli di Studio di Cittadini Stranieri Residenti in Italia », « Reconnaissance des diplômes des ressortissant étrangers résidant en Italie »³¹).

Il y a des cours conçus pour des migrants ayant la « licenza media » (ce qui équivaut au Sénégal au brevet de fin d'études moyennes, BFEM). Si vous n'avez pas ce diplôme, ne vous découragez pas ! En Italie les CTP³² (Centri Territoriali Permanenti³³) vous permettent de vous remettre à niveau pour obtenir le brevet italien (« licenza media »). Parmi les activités promues par les CTP, il y a aussi des cours de langue italienne gratuits pour les étrangers. Ces cours pourront favoriser votre insertion professionnelle et votre intégration. Si vous avez 16 ans et que vous avez un permis de séjour, rendez-vous vite au CTP le plus proche de chez vous pour découvrir l'éventail des cours offerts. Vous pouvez trouver les adresses des tous les CTP en Italie en vous rendant sur leur site Internet³⁴.

²⁷ Ce document est disponible sur la page Internet suivante : http://www.piemonteimmigrazione.it/PDF/guida_titoli_studio.pdf

²⁸ Consorzio per la Ricerca e l'Educazione Permanente (Consorzio pour la Recherche et l'Education Permanente).

²⁹ Associazione di Studi Giuridici sull'Immigrazione (Association d'Etudes Juridiques sur l'Immigration).

³⁰ Gruppo Universitario di Studi sull'Immigrazione (Groupe Universitaire d'Etudes sur l'Immigration).

³¹ Ce document est disponible sur la page Internet suivante : <http://www.regione.piemonte.it/formazione/competenze/dwd/riconoscimentoTitoliStudio.pdf>

³² Depuis 2008, une réorganisation des CTP a été progressivement mise en place et va conduire à la création des « Centres Provinciaux d'Education des Adultes » (CPIA). Cette transformation est toujours en cours.

³³ Centres Territoriaux Permanents.

³⁴ <http://www.rectcp.it/ie/default.htm>

Des cours gratuits de langue italienne sont souvent offerts aussi par des ONG ou par des centres de formation professionnelle comme l'ENAIP (ces centres délivrent aussi une attestation de participation). Apprendre l'italien est très important ! Même si vous avez prévu de retourner au Sénégal, la connaissance de la langue italienne est fondamentale pour pouvoir profiter des opportunités de formation présentes en Italie et pour utiliser de façon efficace les notions ainsi apprises une fois rentrés au pays. En effet, savoir parler italien peut intéresser un employeur au Sénégal.

Si vous voulez avoir plus d'informations sur les organismes de formation, vos droits et les différentes possibilités de formation, vous pouvez contacter les Centri per l'Impiego, les Punti Informagiovani, les syndicats italiens (pour en savoir plus sur le rôle des syndicats, regardez vite l'encadré ci-dessous), les associations d'aide aux migrants et les associations de Sénégalais en Italie. Les adresses et les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.

Encadré 7

Que sont les syndicats ? En quoi peuvent-ils m'être utiles ?

Les syndicats sont des organisations indépendantes et reconnues par l'Etat qui sont là pour défendre les droits et les intérêts des travailleurs : ils peuvent donc vous être très utiles !

En Italie, il n'est pas nécessaire d'être membre d'un syndicat pour pouvoir lui demander de l'aide ou simplement lui poser des questions sur vos droits et devoirs en tant que travailleur. Certains syndicats ont même des services qui s'occupent spécialement des travailleurs migrants. Quelle que soit votre situation, régulière ou non, si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du syndicat de votre choix !

En règle générale, il faut se mettre en contact avec le syndicat le plus proche de votre lieu de travail (ou de votre domicile). Toutes les adresses sont sur Internet et vous trouverez tous les liens nécessaires à la fin de ce guide. Pensez-y si vous avez des questions sur vos droits (sécurité sociale, orientation à la formation et orientation professionnelle, conseil juridique, démarches administratives...) !

1.2.3 Et si je veux créer une entreprise ?

Si vous avez un projet de création d'entreprise, vous aurez besoin de connaissances en gestion, en comptabilité... En Italie, il existe beaucoup de formations d'aide à la création et à la gestion d'entreprise, des tas d'informations très intéressantes et des fiches pratiques rédigées par des agences, des collectivités territoriales, des associations...

Il y a aussi beaucoup d'initiatives d'appui à l'entrepreneuriat. La plupart des formations et des initiatives proposées sont axées sur la création d'entreprise en Italie. Néanmoins, allez-y quand même ! Ces formations peuvent vous donner des informations générales sur la gestion d'une entreprise dans n'importe quel contexte, par exemple au Sénégal (étude de marché, comptabilité, plan d'affaires, gestion des stocks...).

a) Le soutien en Italie à la création d'entreprise au Sénégal

Si vous habitez à Milan, vous pouvez trouver des informations utiles sur le site de l'ASIIM (Associazione per lo Sviluppo del l'Imprenditorialità Immigrata a Milano³⁵). ASIIM propose des programmes de formation destinés aux migrants résidant dans la province de Milan et voulant lancer une entreprise, gérer au mieux leur entreprise et accroître leurs compétences. Même si ces formations ont été conçues à l'origine pour entre-



prendre en Italie, elles peuvent néanmoins vous fournir des outils utiles même dans le cas de création d'entreprise au Sénégal. Les cours sont gratuits à l'exception d'une contribution de 30 euros pour soutenir l'association à but non lucratif ASIIM.

Pour en savoir plus, consultez le site internet (www.asiim.it) ou renseignez-vous au 02 85154342.

Si vous habitez en Vénétie vous pouvez vous adresser au « Sportello Informativo Regionale per il Rientro della Regione Veneto » (Guichet d'Information Régional pour le retour de la Région Vénétie). Ce guichet propose de l'appui-conseil (mais il n'octroie pas de financements !) aux migrants voulant rentrer au pays et ayant une idée d'entreprise qu'ils souhaitent réaliser là-bas. Dans ce cadre le guichet pourra éventuellement vous suggérer une formation appropriée à votre idée d'entreprise.

Vous trouverez les adresses et les numéros de téléphone de l'ASIIM et du Sportello per il Rientro à la fin de ce guide.

³⁵ Association pour le Développement de l'Entrepreneuriat Migrant à Milan.



b) Le soutien en Italie à la création d'entreprise en Italie

Avez-vous déjà envisagé d'entreprendre en Italie ? Saviez-vous que les cas les plus réussis de création d'entreprise au Sénégal par des migrants sont ceux de migrants qui avaient tout d'abord démarré une entreprise en Italie et qui ensuite, peu à peu, souvent grâce à des partenaires italiens, ont élargi leur activité au Sénégal ou ont tout simplement reproduit leur idée d'entreprise au Sénégal ?

Bien que donner des informations sur la création d'entreprise en Italie ne soit pas l'objectif de ce guide, il ne faut pas oublier que devenir entrepreneur en Italie peut être un très bon moyen d'acquérir de l'expérience et aussi une première étape vers la création d'une entreprise transnationale, entre l'Italie et le Sénégal.

L'entrepreneuriat migrant est l'un des secteurs économiques les plus dynamiques en Italie : êtes-vous au courant qu'en Italie, le nombre d'entreprises de citoyens extracommunautaires (personnes non-européennes) a augmenté de 6 % entre 2010 et 2011 ?

Vous pouvez être informé et accompagné dans la réalisation de votre idée d'entreprise par certains organismes, vous pouvez suivre des cours de formation ad hoc et aussi bénéficier de programmes spécifiques.

Par exemple, pour l'année 2012, le Ministère de Travail et des Politiques Sociales et Unioncamere ont lancé, en collaboration avec dix Chambres de Commerce, l'initiative expérimentale "Start it up - Nuove imprese di cittadini stranieri" (Start it up - Nouvelles Entreprises de Ressortissants Etrangers).

Start it up vise à accompagner 400 aspirants entrepreneurs extracommunautaires (ayant un permis de séjour valide) dans les différentes étapes du processus de création d'une entreprise. L'objectif principal est de favoriser l'intégration économique et sociale des migrants, par la création d'un parcours d'orientation-formation - assistance à la préparation des plans d'affaires. Ce parcours permettra aux migrants d'être mieux formés pour démarrer et gérer une entreprise. Pour plus d'informations, appelez le numéro 06 42040365 ou envoyez un courriel à extraordinario@retecamere.it

Encadré 8

Existe-il des programmes régionaux de soutien aux migrants souhaitant entreprendre en Italie ?

Oui ! Plusieurs initiatives ont été mises en place pour ceux qui souhaitent entreprendre en Italie.

Par exemple, si vous habitez dans la région du Piémont, il y a l'initiative de la Province de Turin M.I.P (Mettersi In Proprio³⁶), un service gratuit pour soutenir la création de nouvelles entreprises basé sur trois axes: information, accompagnement et mentorat. Le projet, mené avec le soutien du Fonds Social Européen, du Ministère du Travail et de la Région Piémont, ne s'adresse pas seulement aux migrants mais aussi à toutes les personnes voulant démarrer une nouvelle entreprise dans la province et qui souhaitent évaluer la faisabilité de leur projet. Si vous pensez que M.I.P. est fait pour vous, appelez le numéro gratuit 800 146 766 ou utilisez le formulaire disponible sur le site www.metttersinproprio.it.

Si vous voulez démarrer une entreprise dans la province de Turin, la Chambre de Commerce de Turin, à travers son guichet « Settore Nuove Imprese » (Secteur Nouvelles Entreprises), offre aux potentiels entrepreneurs un service gratuit d'information et conseil portant sur les étapes préparatoires au lancement d'une entreprise ainsi que sur les questions administratives, fiscales et de sécurité sociale.

Le bureau fournit également des informations sur les prêts subventionnés destinés aux nouvelles entreprises. Pour accéder au service, vous aurez besoin de prendre un rendez-vous en appelant les numéros 011 571 6351/2/3/4/5 ou en écrivant à nuoveimprese@to.camcom.it. Pour plus d'information, consultez leur site Internet³⁷.

Toujours à Turin, vous pouvez vous adresser à CNA WORLD DEDALO, une initiative de la Confederazione Nazionale dell'Artigianato e della Piccola e Media Impresa (Confédération Nationale de l'Artisanat et de la Petite et Moyenne Entreprise) qui vise spécifiquement les migrants, en les aidant à démarrer leur propre entreprise, à faire une demande de financement, à améliorer la gestion de leur entreprise et leur relation avec le système bancaire. Pour mieux connaître cette initiative vous pouvez participer à des sessions de formation gratuites. Vous trouverez les adresses et les numéros de téléphone de CNA WORLD DEDALO à la fin de ce guide.

³⁶ "Mettersi in Proprio" est une expression italienne qui signifie « Créer sa propre entreprise, se mettre à son compte ».

³⁷ www.to.camcom.it/nuoveimprese

Des initiatives intéressantes pour soutenir l'entrepreneuriat existent partout en Italie. Par exemple, en Toscane, il y a le programme de Unioncamere Toscana³⁸ «Nuova Impresa in Toscana» (« Nouvelle Entreprise en Toscane »)³⁹. La région Frioul-Vénétie julienne a développé l'initiative « Imprenderò » (« Je vais entreprendre »)⁴⁰. Surfez sur Internet pour trouver des opportunités spécifiques dans votre région!

1.3 Je veux ramener des marchandises et de l'argent au Sénégal : que dois-je faire ?

1.3.1 Que sont les Douanes ?

Les Douanes sénégalaises sont l'autorité chargée de surveiller les marchandises qui entrent et sortent du pays. Les Douanes peuvent vous aider à connaître vos droits et vos obligations concernant l'importation de marchandises.

Toutes les marchandises que vous ramenez d'Italie doivent être déclarées en détail aux Bureaux des Douanes. La déclaration peut être écrite, verbale ou tacite. La déclaration écrite est obligatoire pour les marchandises figurant sur un manifeste (c'est-à-dire sur la liste des marchandises constituant la cargaison d'un moyen de transport aérien, maritime ou terrestre). Lorsque la valeur à déclarer excède la somme de 200.000 Francs CFA, la déclaration écrite doit être faite en passant par une personne agréée appelée transitaire. Vous pouvez



trouver une liste de plusieurs transitaires à Dakar sur le site Investir en Zone Franc (www.izf.net) ou sur l'annuaire téléphonique sénégalais. Vérifiez que votre transitaire est bien agréé par les Douanes sénégalaises.

Attention ! Ce n'est pas parce que les marchandises que vous ramenez ne sont pas taxées que vous ne devez pas les déclarer.

1.3.2 Quelles marchandises ai-je le droit de faire rentrer dans mon pays sans payer de droits ou de taxes ?

Vous pouvez amener :

- des effets personnels, c'est-à-dire vos habits, vos chaussures, votre montre, vos produits de beauté et d'hygiène, les produits pour les enfants et bébés qui vous accompagnent...
- les produits suivants qui sont tolérés et qui ne peuvent être vendus au Sénégal :

- vos bijoux (moins de 50 grammes),
- un appareil photo,
- une caméra,
- un instrument de musique,
- un poste radio,
- un ordinateur portable,
- une tente et/ou autres équipements de camping,
- un équipement de sport,
- une arme de chasse, sous réserve d'être membre d'une association de chasse,
- un canoë,
- une paire de raquette de tennis,
- 10 paquets de cigarettes, 50 cigares ou 250 grammes de tabac,
- une bouteille d'alcool spiritueux (par exemple, rhum, whisky...),
- une bouteille de vin,
- un flacon d'eau de parfum et un d'eau de toilette,
- des aliments pour le voyage.

- En tant qu'émigré sénégalais, vous pouvez aussi amener des cadeaux pour votre famille et vos amis pour une valeur totale de moins de 200.000 Francs CFA.

Attention ! Si vos bagages excèdent les produits énumérés ci-dessus, vous devrez payer les droits de douane et les taxes selon la législation douanière en vigueur⁴¹.

Vous devez aussi savoir qu'en tant que Sénégalais de l'Extérieur, vous pouvez avoir droit à des exonérations de taxes douanières, notamment pour les déménagements, l'importation de véhicules personnels ou encore les actions solidaires (envoi de matériels scolaires, transfert d'ambulances...).

Attention ! Il est interdit d'introduire au Sénégal des publications obscènes, des publications subversives et des stupéfiants (c'est-à-dire des drogues). Il faut demander une autorisation spéciale pour importer au Sénégal certains produits comme les armes, les médicaments, les viandes, les animaux protégés...



³⁸ Union des Chambres de Commerce de la Toscane.

³⁹ www.nuovaimpresaintoscana.it

⁴⁰ www.imprendero.it/

⁴¹ Les coordonnées de la Direction Générale des Douanes figurent à la fin de ce guide.

Encadré 9

Est-ce que les conditions sont les mêmes si je veux faire de l'import-export ?

Non, il faut faire attention ! Pour les entreprises d'import-export, la législation douanière n'est pas la même que pour les voyageurs. Renseignez-vous sur les conditions douanières d'import-export en Italie et au Sénégal et les démarches à réaliser pour pouvoir importer et/ou exporter en toute légalité (par exemple, obtention de la carte Import Export à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar). En Italie, rapprochez-vous de l'Agenzia delle Dogane (Agence des Douanes) pour connaître les démarches légales d'exportation (montant des taxes, marchandises autorisées...).

Au Sénégal, contactez la Direction Générale des Douanes et téléphonez au numéro vert des Douanes (+221 33 800 44 44). Vous pouvez aussi consulter à ce sujet la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar ou l'APIX. Les coordonnées figurent à la fin de ce guide.

1.3.3 Combien d'argent est-ce que je peux amener au Sénégal ?

Cela dépend du temps que vous avez passé à l'étranger et donc de votre statut.

Si vous résidez de manière temporaire en Italie ou si vous y passez moins de six mois, vous êtes considéré comme résident sénégalais. Vous avez donc le droit d'entrer au Sénégal avec un montant illimité de billets de banque de la BCEAO. Pour les devises (c'est-à-dire l'argent en monnaie étrangère comme, par exemple, les euros), vous pouvez aussi entrer

au Sénégal avec un montant illimité mais vous devrez les déposer dans une banque ou les changer dans un bureau de change au plus tard une semaine après votre arrivée.

Si vous résidez de manière permanente en Italie ou si vous y passez plus de la moitié de l'année, vous êtes considéré comme résident étranger. Vous avez donc le droit d'entrer au Sénégal avec un montant illimité de Francs CFA ou d'euros. Mais si cette somme dépasse un million de Francs CFA, vous devez la déclarer par écrit⁴².

⁴² Règlement n°09/1998/CM/UEMOA en date du 20/11/1998 relatif aux relations financières extérieures aux membres de l'UEMOA

Attention ! Avant de quitter l'Italie avec de l'argent, il faut aussi vérifier que vous êtes bien en règle avec la loi italienne. Par exemple, si vous comptez transporter de l'argent (en espèces ou en chèques) ou des biens pour un mon-

tant égal ou supérieur à 10 000 euros, vous devez les déclarer à la douane italienne. Toutes les informations et les contacts sont sur le site internet : www.agenziadogane.it

	Destination	Argent	Marchandises
Résident sénégalais	Vers le Sénégal	Illimité	
	Vers l'étranger	2 millions de Francs (plus autres moyens de paiement)	
Résident hors du Sénégal	Vers le Sénégal	Illimité (avec déclaration écrite au-delà d'un million de Francs)	
	Vers l'étranger	500 000 Francs (avec déclaration écrite au-delà)	

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez la Direction Générale des Douanes et téléphonez au numéro vert des Douanes (+221 33 800 44 44). Vous pouvez aussi consulter le Guide Douanier du Voyageur, disponible à la Direction Générale des Douanes. L'APIX peut également vous renseigner à propos des exonérations si vous souhaitez investir au Sénégal. Les coordonnées figurent à la fin de ce guide.

1.3.4 A ma sortie du Sénégal, qu'est-ce que je peux amener ?

Vous pouvez amener avec vous des marchandises sénégalaises en les déclarant. Si la valeur de ces marchandises dépasse 200.000 Francs CFA, vous devez passer par une personne agréée appelée transitaire.

Attention ! Vous devez avoir des autorisations pour faire sortir certains produits, comme les cuirs et les peaux,

le sel, l'or et les animaux protégés.

Si vous êtes résident sénégalais, vous pouvez voyager hors de l'UEMOA avec une valeur de 2.000.000 de Francs CFA. En plus de ce montant, vous pouvez avoir des chèques, des cartes de crédit...

Si vous résidez hors du Sénégal, vous pouvez sortir jusqu'à 500.000 Francs CFA. Au-delà de ce montant, il faut faire une déclaration écrite accompagnée d'un justificatif.

Encadré 10

Envoyer de l'argent au pays

Vous pouvez envoyer des sommes d'argent dans votre pays d'origine grâce à des institutions financières généralistes, comme les banques, le réseau postal ou les institutions de micro-finance, ou grâce à des institutions spécialisées dans les transferts de fonds. Il existe plusieurs modalités formelles de transfert d'argent, dont les transferts rapides cash à cash (espèces – espèces) ; la modalité cash à compte (espèces – compte bancaire) ; la modalité compte à cash (débit sur un compte bancaire – paiement en espèces) et la modalité compte à compte (virement de compte bancaire à compte bancaire) ; ainsi que les virements en ligne (sur Internet, en utilisant une carte de crédit ou de débit).

Près de votre famille au Sénégal, il existe sans doute des institutions financières qui peuvent recevoir vos transferts. Comparez les principaux moyens de transfert (virement bancaire, société spécialisée, mandat...), en examinant les critères suivants : le coût de l'envoi selon le montant envoyé, le taux de change Euro- Franc CFA, le délai, les points de réception les plus proches de votre famille au Sénégal... Choisissez le moyen le plus intéressant pour vous et pour votre famille.

Attention ! Envoyer de l'argent par des moyens informels (donner de l'argent à un ami, à un commerçant...) comporte des risques, notamment pour la sécurité de votre envoi. Pesez bien le pour et le contre avant de choisir comment vous allez envoyer votre argent à vos proches.

Idee ! Il existe aussi des dispositifs financiers qui peuvent être utiles pour votre famille au Sénégal, notamment pour les dépenses de consommation avec les cartes de crédit prépayées (sans besoin d'avoir un compte bancaire). Il faut aussi savoir que si vous planifiez vos transferts (par exemple, un par mois, un tous les trois mois...), il existe des produits de transfert moins chers (par exemple, avec les banques) que si vous décidez d'envoyer de l'argent au coup par coup.

Pour vous permettre de comparer plus facilement le coût des transferts d'argent depuis l'Italie, un site Internet spécifique a été mis au point par le CeSPI⁴³ : www.mandaisoldiacasa.it. C'est très pratique et très facile à utiliser, profitez-en !

⁴³ Centre d'Etudes Politiques Internationales.

Tout étranger qui séjourne légalement en Italie peut ouvrir un compte bancaire. Rapprochez-vous des banques pour savoir quels documents vous devez présenter pour ouvrir un compte chez elles (par exemple, une pièce d'identité valide, le code fiscal, l'éventuel certificat de résidence...).

Certaines banques italiennes proposent des produits financiers destinés à leurs clients migrants. Ces produits permettent, par exemple, d'envoyer rapidement et à un tarif préférentiel une certaine somme chaque mois dans le pays d'origine. Certaines banques sénégalaises vous proposent des comptes pour épargner pour la construction d'une maison. D'autres vous assurent pour des rapatriements de corps en cas de décès à l'étranger. Renseignez-vous pour trouver la banque et les solutions les plus adaptées à vos besoins.

Si vous avez besoin de conseils, vous pouvez aussi vous renseigner auprès des associations de Sénégalais en Italie : les adresses et numéros de téléphone sont à la fin de ce guide.

1.4 Et si mon séjour en Italie s'est mal passé ? Qui peut m'aider ?

Il se peut que votre séjour en Italie se soit mal passé : vous avez pu rencontrer des problèmes, vivre de mauvaises expériences, dans votre travail, pendant vos études ou dans votre vie personnelle.



Vous avez peut-être aussi mal vécu le fait de ne pas vivre au Sénégal, de ne pas être entouré de votre famille et de vos amis, d'être dans un pays différent et inconnu.

A votre retour, d'autres problèmes peuvent apparaître, comme, par exemple, celui de ne pas vous sentir à votre place dans votre famille, dans votre quartier ou dans votre pays.

En Italie, vous pouvez trouver de l'aide auprès des associations de Sénégalais, auprès d'associations d'aide aux migrants... Au Sénégal, certaines associations peuvent aussi vous écouter et vous aider à surmonter ces problèmes.

Si vous en avez besoin, au Sénégal, contactez le Centre de Guidance infantile et familiale à Dakar, le Samu social Sénégal, Keur Xaléyi ou le Centre d'Orientation et de Documentation sur les Migrations (de la Fondation des Emigrés Sénégalais). Vous trouverez tous les contacts à la fin du guide.

Encadré 11

Qu'est-ce que la protection juridique (en italien, *gratuito patrocinio*)? Comment est-ce qu'on peut en bénéficier ?

Si vous êtes Sénégalais ou Sénégalaise et que vous êtes arrêté en Italie (même de manière préventive), vous pouvez bénéficier de la protection juridique du Consulat Général du Sénégal en Italie. Cela veut dire que vous pouvez demander à communiquer avec une personne du Consulat. Celle-ci peut, si vous le souhaitez, prévenir votre famille et vous rendre visite, s'assurer dans votre langue que vous avez compris pourquoi vous avez été arrêté. Il peut aussi s'assurer de vos bonnes conditions de détention et du respect des lois italiennes et vous aider à trouver un avocat (même si ce sera à vous de payer cet avocat). Si vous n'avez pas les moyens de vous défendre, le Consulat peut parfois vous aider à le faire.

Vous devez aussi savoir que, selon la loi italienne, vous pouvez avoir droit à une assistance juridique gratuite : il s'agit du « *gratuito patrocinio* ». Cela veut dire que vous pouvez, par exemple, être conseillé, défendu ou représenté au tribunal par un avocat qui va être payé par l'Etat italien. Si vous êtes une migrante ou un migrant en situation régulière et que vous n'avez pas les moyens de vous défendre, vous avez le droit à cette assistance pour tous les types de procédure judiciaire.

Si vous êtes une migrante ou un migrant en situation irrégulière, vous pouvez aussi avoir droit à la protection juridique (*gratuito patrocinio*) : par exemple en cas de procédure pénale, en matière de travail ou pour saisir un tribunal contre un arrêté d'expulsion. Suite à la décision de la Cour Constitutionnelle du 14 Mai 2004 (ordonnance n°144), il n'est plus nécessaire pour les migrants en situation irrégulière d'insérer le code fiscal⁴⁴ dans leur dossier de demande. Grâce à cette ordonnance, même les migrants en situation irrégulière (et donc dépourvus de code fiscal) peuvent désormais bénéficier aisément de l'aide juridictionnelle.

⁴⁴ Il s'agit d'un code alphanumérique d'identification pour les impôts associé à chaque personne résidant régulièrement en Italie.

Pour avoir accès au « *gratuito patrocinio* », il faut avoir un faible revenu (inférieur ou égal à 10 628,16 euros par an). Toutefois, ce seuil peut être ignoré dans des cas spécifiques (la défense des victimes de violence sexuelle est toujours gratuite, par exemple) et dépassé dans certains cas.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide juridictionnelle, il suffit de déposer un dossier de demande contenant, sous peine d'inadmissibilité :

- a) Requête d'admission au *gratuito patrocinio* (avec l'indication du procès pour lequel on demande l'aide juridictionnelle).
- b) Nom, prénom, lieu et date de naissance, genre et domiciliation fiscale⁴⁵ à l'étranger.
- c) Une déclaration sur l'honneur concernant ses propres ressources et l'engagement à communiquer tout changement dans les revenus.

En tant que Sénégalais (et donc ressortissant d'un pays tiers), vous devez présenter aussi un certificat du Consulat attestant l'exactitude et la véracité de vos déclarations.

Vous pouvez vous adresser aux tribunaux, à l'ordre des avocats ou aux associations d'aide aux migrants pour mieux vous renseigner et savoir où renvoyer les documents complétés.

Attention! Toute imprécision, oubli ou inexactitude entraîne un retard dans l'instruction de la demande. Tout mensonge ou omission dans la demande peut entraîner une amende et la privation de la liberté de un à cinq ans.

Si vous avez des questions sur vos droits, il existe des organismes (tels que les associations de volontariat, les syndicats...) qui sont là pour répondre gratuitement à vos questions. Par exemple:

Si vous habitez à Turin, vous pouvez vous rapprocher des guichets pour les migrants des plus grands syndicats italiens (CGIL, CISL, UIL...), du guichet I.G.I. (Informazione Giuridica Immigrati⁴⁶) de la Cooperativa Senza Frontiere⁴⁷ ou du guichet Inti du Gruppo Abele⁴⁸.

⁴⁵ Il s'agit de l'attestation du lieu où vous payez les impôts. Dans ce cas-là, à l'étranger (au Sénégal).

⁴⁶ Information Juridique pour les Migrants.

⁴⁷ Cooperative Sans Frontières.

⁴⁸ Groupe Abele.

Si vous habitez à Milan, l'Association Macondo offre une assistance légale gratuite aux migrants ayant des difficultés administratives et juridiques avec l'administration italienne.

Sans bouger de chez vous, vous pouvez consulter le site de l'A.S.G.I. (Associazione Giuridica di Studi sull'Immigrazione) où vous allez trouver la législation et la jurisprudence concernant le droit des étrangers et les thématiques migratoires ainsi que des fiches pratiques très utiles (sur le régime de visas, sur l'accès aux prestations sociales...)

Si vous avez des questions spécifiques vous pouvez vous adresser à l'ADUC (Associazione per i Diritti di Utenti e Consumatori⁴⁹) qui offre un service gratuit de consultation en ligne d'un avocat expert en Droit de l'Immigration.

Si vous voulez échanger vos expériences et des conseils pratiques avec d'autres migrants, inscrivez-vous sur le forum du site Tuttostranieri⁵⁰.

Vous trouverez tous les contacts dans le répertoire à la fin de ce guide.

Encadré 12

La traite de personnes, c'est grave !

L'expression « traite de personnes » désigne le fait de recruter, transporter, transférer, héberger ou accueillir une personne en ayant recours à la force, à la contrainte, à la tromperie ou à d'autres moyens, en vue de l'exploiter. Chaque année, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants tombent entre les mains des trafiquants, dans leur pays ou à l'étranger.

La traite de personnes est un crime et est gravement punie en Italie et au Sénégal.

Que vous soyez en situation régulière ou non, si vous êtes victime de traite ou d'exploitation, vous avez droit à une protection spéciale.

Vous pouvez vous rapprocher de la police, qui doit vous protéger, en téléphonant au 113. Ou vous pouvez appeler directement le numéro vert contre la traite 800 290 290.

⁴⁹ Associations pour les Droits des Utilisateurs et des Consommateurs.

⁵⁰ www.tuttostranieri.it



Si vous souhaitez être accompagné dans ces démarches ou si vous avez peur de les effectuer seul, des gens sont là pour vous aider. Plusieurs associations pourront vous écouter, vous orienter vers d'autres structures en fonction de vos besoins spécifiques ou vous accueillir. Vous pouvez contacter, en Italie :

- Dans le Nord : Associazione Tampep (Turin), Gruppo Abele (Turin), Cooperativa La Grande Casa (Milan)...⁵¹
- Dans le Centre : Associazione Free Woman Onlus (Ancône), Associazione TRAME (Associazione Toscana Interventi Tratta e Sfruttamento) (Florence), Progetto Arcobaleno (Florence), Associazione On the Road (Teramo)...⁵²
- Dans le Sud : Cooperativa Dedalus⁵³ (Naples)...

Vous retrouverez tous les contacts dans le répertoire de ce guide, dans la partie « Informations pour les femmes et les victimes de la traite des êtres humains ».

⁵¹ Il s'agit d'une liste non exhaustive d'associations qui s'occupent de traite dans le Nord de l'Italie: Association Tampep, Groupe Abele, Cooperative La Grande Maison....

⁵² Il s'agit d'une liste non exhaustive d'associations qui s'occupent de traite dans le Centre de l'Italie: Association sans but lucratif Femme Libre, Association TRAME (Association Toscane Interventions Traite et Exploitation), Projet Arc en Ciel, Association Sur la Rue.

⁵³ Coopérative Dedalus.



1.5 Qu'est-ce qui m'attend à mon arrivée au Sénégal ?

1.5.1. S'informer avant de rentrer !

Ce que vous allez trouver une fois au Sénégal dépend de beaucoup de choses. Par exemple, votre situation ne sera pas la même si vous êtes parti très longtemps ou juste pour quelques mois, si vous êtes une femme ou un homme, si vous avez laissé des enfants au Sénégal ou pas...

Votre situation peut aussi être différente selon le travail que vous aviez en Italie ou selon les économies que vous avez pu accumuler là-bas.

C'est pourquoi, pour être prêt à rentrer au Sénégal, le mieux est de vous préparer quand vous êtes encore en Italie.

Une étape importante de votre préparation est celle de bien connaître les conditions au Sénégal pour imaginer un projet solide de réinsertion au pays. Les choses ont pu beaucoup changer au Sénégal depuis que vous êtes parti et il faut bien vous renseigner avant de rentrer pour ne pas être surpris.

Pour cela, vous pouvez profiter de vos voyages au pays (si vous y retournez parfois) pour vous informer sur l'environnement administratif et économique local, discuter de vos projets avec votre famille, vos amis ou d'anciens migrants déjà réinstallés, ou encore contacter les organismes d'appui locaux et les entreprises : certaines peuvent être intéressées par les expériences acquises à l'étranger⁵⁴.



⁵⁴ Extrait du guide pour les Africains de France « Se réinstaller et entreprendre au pays », publié en 1999 et réactualisé en 2005 sous la direction du programme Solidarité Eau (France). Ce guide est disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://www.pseau.org/pmie/alire/men_se_installer.html.



Vous pouvez aussi vous renseigner et prendre conseil auprès des associations de Sénégalais en Italie : peut-être que des migrants qui viennent de la même région que vous ont créé une association qui pourra vous donner de précieuses informations !

Les numéros de téléphone des associations de Sénégalais en Italie sont à la fin de ce guide : contactez-les !

1.5.2 Quelle est la situation économique au Sénégal ?

Pays d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal a une superficie de 196.722 km² et compte près de 13 millions d'habitants, dont 43,3% ont moins de 15 ans.

Le secteur des services est celui qui participe le plus à la croissance économique

du pays (entre 63,6% et 65,7% en 2010, selon les sources), avec l'industrie (21,4% du PIB en 2010), mais ces deux secteurs emploient moins de la moitié de la population active, le plus souvent de façon informelle (c'est-à-dire sans contrat de travail ni protection sociale). Le secteur de l'agriculture est celui qui emploie le plus de gens, avec plus de 50% de la population active, mais il ne participe qu'à 13,7 ou 14,9% de la croissance économique globale du Sénégal (estimation 2010, selon les sources) et est vulnérable aux conditions naturelles et à la volatilité des cours mondiaux.

En tant que membre de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal travaille, avec les 14 autres Etats membres, à promouvoir une plus grande intégration régionale⁵⁵, un peu comme en Europe, avec

⁵⁵ Dans « tous les domaines de l'activité économique, notamment l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les questions sociales et culturelles ... ». Pour plus d'informations sur la CEDEAO, vous pouvez consulter son site officiel, disponible en anglais et en français : www.ecowas.int.

une union douanière et une politique monétaire plus stable. Les principaux clients du Sénégal ont été en 2010 le Mali (20%), l'Inde (9,8%) et la France (5%), et ses principaux fournisseurs : la France (19,5%), le Royaume-Uni (9,6%) et la Chine (4,7%).

Depuis janvier 1994, le Sénégal a entrepris une réforme économique ambitieuse, avec le soutien de la communauté internationale. Cette réforme a permis une certaine croissance économique (plus de 5% en moyenne annuelle) entre 1995 et 2007 et un bon contrôle de l'inflation (1,2% en 2010 et 2,6 % prévus en 2011 et 2012). Comme beaucoup de pays, le Sénégal a été affecté par la crise économique globale de 2009 et sa croissance a été ralentie à moins de 2%.

Malgré d'importantes réformes, qui ont amélioré l'environnement des affaires, comme la création d'un guichet unique (à l'Agence pour la Promotion des Investissements et des grands travaux, APIX)

qui réduit le délai d'attente administrative pour la création d'une entreprise et la simplification des procédures douanières, des difficultés persistent : coupures de courant, chômage, sous-emploi, augmentation du coût de la vie, etc.

Cependant, malgré ces contraintes, les opportunités sont nombreuses au Sénégal, où le gouvernement s'efforce de soutenir et d'accompagner le développement économique et social. L'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME⁵⁶) a été créée il y a plusieurs années pour favoriser le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et lutter contre les difficultés liées au chômage. Une Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) a été définie pour identifier les secteurs porteurs.

Le gouvernement du Sénégal a par ailleurs lancé en 2008 une « Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance » (GOANA), qui « vise à mettre fin à la dépendance alimentaire du Sénégal ».

Si vous voulez retrouver les chiffres clés concernant le Sénégal, vous pouvez consulter le site de l'Agence Nationale de Statistique et de la Démographie (www.ansd.sn), Investir en Zone Franc (www.izf.net, rubrique « L'économie... »), la fiche pays du ministère français des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr/fr, rubrique « Pays, zone géo ») ou encore le World Factbook de la CIA (www.cia.gov, en anglais seulement).

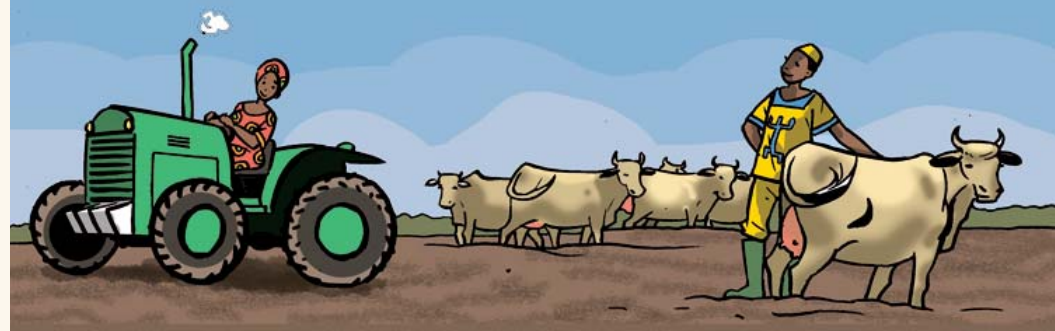
Pour plus d'informations sur les secteurs porteurs, regardez dans la Partie 2 de ce guide !

⁵⁶ www.adepme.sn

partie 2

COMMENT GAGNER

ma vie au Sénégal ?





COMMENT GAGNER

ma vie au Sénégal ?

2.

Au Sénégal, plusieurs options existent pour avoir un revenu et vivre de votre travail. Tout d'abord, vous aviez peut-être déjà, avant de partir, une activité rémunérée. Vous pouvez donc réfléchir à la manière d'améliorer votre activité.

Si vous n'aviez pas d'emploi avant votre départ, vous pouvez chercher à être embauché ou à créer votre propre entreprise. Voici quelques pistes. Vous disposez de tous les contacts à la fin de ce guide et vous pouvez aller vous renseigner plus précisément auprès des structures adaptées à vos besoins.

2.1 En Italie, j'ai acquis des compétences, des savoir-faire et des savoir-être : comment les mettre en valeur au Sénégal ?

Pendant votre séjour en Italie, vous avez fait des études ou vous avez travaillé dans de grandes ou petites entreprises, en équipe ou seul. Vous avez peut-être aussi découvert une organisation du travail différente. Vous en avez peut-être appris plus à propos des syndicats ou de vos droits et devoirs comme travailleur migrant en Italie.

Tout ce que vous avez fait ou appris en Italie peut vous servir au Sénégal. Ces nouvelles connaissances peuvent intéresser un employeur au Sénégal ou vous aider pour créer ou gérer une entreprise ou une coopérative. Réfléchissez-bien à tout ce que vous avez vu pendant votre séjour et à ce que vous pourriez utiliser au Sénégal.

Vous avez donc beaucoup appris en Italie et c'est un atout que vous pouvez mettre en valeur ! Pour cela, vous devez garder vos contrats de travail et vos bulletins de salaire, qui montrent pour qui vous avez travaillé et combien de temps.

Vous pouvez aussi demander à votre employeur de signer une attestation de travail. Sur cette attestation, vous pouvez inscrire toutes les tâches que vous avez réalisées et votre employeur peut montrer qu'il était satisfait de votre travail. Votre employeur peut aussi vous remettre une lettre de recommandation à la fin de votre contrat.

2.2 Je voudrais trouver un emploi salarié. Que dois-je faire ?

2.2.1 Est-ce que c'est facile de trouver un emploi salarié au Sénégal ?

Il peut être difficile de trouver un emploi salarié formel au Sénégal. Néanmoins, vous pouvez vous inscrire auprès des institutions en charge de l'emploi, comme le Service de la Main-d'œuvre ou l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ). Ces organismes peuvent



vous aider dans votre recherche d'emploi : ils peuvent vous aider à écrire un CV, à rédiger une lettre de motivation, à préparer un entretien d'embauche ou un appel téléphonique avec un employeur... Le Service de la Main-d'œuvre et l'ANEJ peuvent vous renseigner sur les secteurs

qui embauchent au Sénégal et disposent d'une base de données informatique appelée Accueil Emploi, qui permet de se présenter comme candidat aux offres d'emploi au Sénégal et à l'étranger. Demandez à vous inscrire pour qu'un employeur reçoive votre candidature !

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez le Service de la Main-d'œuvre (Direction de l'Emploi) ou l'ANEJ. Les numéros de téléphone et les adresses figurent à la fin de ce guide et des offres d'emploi seront en ligne prochainement !

Il existe aussi des organismes qui proposent des offres d'emplois sur Internet ou qui organisent des salons pour recruter de futurs collaborateurs pour des entreprises installées au Sénégal ou ailleurs en Afrique. N'hésitez pas à vous renseigner et à envoyer vos CV ! Les jeunes diplômés sont très recherchés et vos expériences à l'étranger intéressent les entreprises africaines ou étrangères installées sur le continent africain.



Si vous voulez plus d'informations, pensez à surfer sur Internet ! Vous pouvez par exemple regarder les annonces sur les sites de l'hebdomadaire d'actualité africaine Jeune Afrique (www.jeuneafrique.com, rubrique « Offres classées »), de People Development (www.peopledev.net/), Michael Page International (www.michaelpage.fr/)... Compte tenu des liens économiques consolidés entre le Sénégal et la France, ce sera plus facile pour vous de trouver des idées en vous rendant sur des sites français. Vous pouvez, par exemple, consulter les annonces proposées par le Pôle Emploi français (www.pole-emploi.fr) et le Pôle Emploi International (www.pole-emploi-international.fr/), par l'Agence française pour l'Emploi des Cadres (<http://cadres.apec.fr>) ou encore les emplois à l'étranger de Cadre Emploi (www.cadremploi.fr)...

Reportage

L'expérience de Djibril Niang, de retour d'Italie

Djibril Niang est un Sénégalais qui travaillait à l'hôtel Savana de Dakar. Après avoir consulté la direction de l'hôtel, il est parti travailler légalement en Italie puis, après plusieurs formations dans son secteur, il a décidé de retourner au Sénégal et il a été réintégré dans son hôtel d'origine à un poste de cadre-barman. Il nous raconte son expérience.



Racontez-nous ce que vous faisiez avant de partir en Italie et comment vous avez décidé de retourner au Sénégal et d'y retrouver un emploi.

Avant de partir en Italie, j'avais travaillé dans plusieurs restaurants et hôtels au Sénégal. Je travaillais à ce moment-là à l'hôtel Savana de Dakar comme commis au bar. L'opportunité de partir travailler en Italie s'est présentée sous la forme d'une proposition d'embauche à Bergame (région de Milan) par un Italien très gentil, Gianni, que je remercie. Une fois ma décision prise, j'en ai aussitôt parlé au directeur du Savana, qui m'a

encouragé à partir et m'a proposé une disponibilité d'un an. De cette manière, si mon « aventure italienne » ne se passait pas aussi bien que je l'espérais, j'avais la possibilité de rentrer au Sénégal et de retrouver mon emploi.



Arrivé en Italie, après avoir travaillé quelques mois pour Gianni, lui comme moi, nous souhaitons que je travaille plutôt dans mon secteur mais je me suis rendu compte que la situation était très difficile et qu'il n'y avait pas de travail. J'ai donc décidé de rentrer au Sénégal mais en profitant de ma présence en Italie pour me former.

Qu'avez-vous fait en Italie ?

J'ai d'abord voulu apprendre l'italien : c'était clairement un plus pour préparer mon retour au Sénégal et c'était aussi une condition sine qua none pour me former et trouver un emploi en Italie. J'ai donc suivi pendant quelques mois des cours d'italien pour les étrangers à raison de trois heures de cours par jour. Je parle maintenant très bien l'italien.

Ensuite, j'ai déposé des demandes d'emploi dans beaucoup de bars, de restaurants, d'hôtels... en faisant valoir mon expérience au Sénégal, ma motivation et mon français. C'est comme ça que j'ai trouvé un emploi de deux mois dans un bar. Après, la situation économique s'est compliquée et j'ai dû travailler comme ouvrier dans la construction et aussi distribuer des journaux et des prospectus dans les rues.

Depuis longtemps, je peins des toiles donc j'ai continué en Italie et j'ai exposé quelques fois là-bas, notamment une fois à la mairie de Paladina, ce qui m'a permis de vendre certaines de mes toiles et de me faire connaître.

Enfin, voyant qu'il était très difficile de trouver un emploi convenable dans mon secteur, j'ai bien réfléchi et je me suis dit que j'allais faire un autre style de migration en Europe : ni une migration pour rester en Italie, ni une migration pour gagner de l'argent mais une migration pour me former. J'ai donc décidé d'investir l'argent que j'avais gagné en vendant mes toiles de peinture dans des formations en hôtellerie.

Alors, qu'avez-vous appris en Italie ?

J'ai suivi une formation en hôtellerie-restauration pendant trois mois, à raison de 3h chaque soir. Cette formation m'a permis d'obtenir un diplôme officiel. Ensuite, j'ai aussi fait une formation en bar et cocktail (là, j'ai traduit l'ensemble des fiches de l'italien au français et je les ai données à mes collègues du Savana pour qu'ils se forment eux-aussi). J'ai aussi suivi une formation en glace, les fameux gelati italiens. Et, enfin, dans le domaine artistique, j'ai des attestations d'exposition et j'ai fréquenté des artistes italiens. J'ai aussi appris l'importance d'être bien habillé et de donner une bonne image de soi en Italie : ce n'est pas parce qu'on est loin de chez soi et que l'on vit une situation difficile que l'on doit sacrifier son apparence.



Il y aussi une chose que j'ai apprise en vivant là-bas : c'est que oui, les salaires sont beaucoup plus élevés



mais la vie coûte beaucoup plus cher qu'au Sénégal. Quand j'additionnais l'argent que j'envoyais à ma femme et à ma mère au Sénégal, l'argent du logement (je partageais un appartement avec des *modou-modou*), celui de la nourriture, le transport, l'électricité, l'eau, le gaz et le téléphone, il ne me restait quasiment rien ! Donc je ne pouvais économiser que très peu d'argent.

En quoi consistait votre travail au Sénégal avant de partir ? Et maintenant ?

Avant de partir, j'étais commis. Maintenant, grâce aux diplômes que j'ai pu présenter et à mon italien, je suis cadre-barman (nous ne sommes que deux avec ce niveau à l'hôtel). Je suis revenu avec des diplômes, une nouvelle langue et aussi une bien meilleure connaissance de la culture italienne et européenne. Je suis maintenant très à l'aise avec les clients européens de l'hôtel, d'autant plus que je suis le seul à l'hôtel qui parle italien. Je continue mes expositions de peinture : d'ailleurs, en ce moment, j'expose à Dakar au bar Le Balajo.



Quelques chiffres

2009 : Année de retour de Djiibril Niang au Sénégal.

4 : Diplômes obtenus en Italie.

150 : Heures de formation en hôtellerie-restauration qu'a suivies Djiibril Niang.

Comment s'est passé votre retour au Sénégal ?

Très bien ! Une fois mon congé de disponibilité terminé, je suis rentré au Sénégal et j'ai été immédiatement réintégré à l'hôtel, à un poste de cadre. En plus, comme j'ai démontré au consulat d'Italie que j'étais bien retourné au Sénégal, j'ai obtenu plusieurs fois un nouveau visa. Cela m'a permis d'aller quatre autres fois en Italie pour exposer mes toiles.



A quelles difficultés avez-vous été confronté ?

Au Sénégal, je n'ai rencontré aucun problème. En Italie, mises à part les difficultés pour trouver un emploi, le niveau de vie très cher et le fait que certains Italiens ne sont pas du tout accueillants, je n'ai pas eu de problèmes. Tel n'est pas le cas de nombreux Sénégalais d'Italie qui n'ont pas de papiers : pour eux, la vie est très dure. Ils ne peuvent travailler que comme marchands ambulants, ils ont peur de la police, ils doivent parfois dormir dans des foyers d'accueil...

Quels sont vos futurs projets ?

J'aimerais ouvrir un bar-restaurant, un bar à tapas ou un salon de thé spécialisé en glaces italiennes. Malheureusement, je n'ai pas les moyens financiers pour me lancer. Donc je profite de cette occasion pour faire un appel à investisseurs !

Quels conseils donneriez-vous à des Sénégalaises et des Sénégalais d'Italie souhaitant retourner au Sénégal pour trouver un emploi ?

Je leur dirais qu'il est important, quand ils sont à l'étranger, de se former et d'apprendre la langue et la culture du pays où ils résident. Je leur conseille aussi, une fois cela fait, de revenir au Sénégal pour développer le pays.

Africains, revenez en Afrique pour la développer, plutôt que de rester en Europe des années, jusqu'à la vieillesse, et de ne revenir qu'avec de l'argent et sans rien de plus, ni expérience ni compétence !

Prenons l'exemple de l'Italie : la situation était très mauvaise dans ce pays pendant très longtemps, les Italiens sont donc partis en Suisse, en France, aux Etats-Unis...

Beaucoup sont ensuite revenus avec beaucoup d'expérience et ont construit l'Italie d'aujourd'hui. Pourquoi ne faisons-nous pas la même chose au Sénégal ? Le monde de demain est ici, en Afrique !

**L'opinion du directeur d'exploitation de l'hôtel Savana, M. Samba Diallo.**

Avant son départ, M. Djibril Niang était venu me trouver pour me parler de sa volonté d'aller travailler en Italie et de l'opportunité d'emploi qu'on lui avait offerte là-bas. J'ai encouragé Djibril en ce sens parce que je considère qu'il est positif de partir à l'étranger, où l'on peut découvrir de nombreuses choses et beaucoup apprendre, à la fois sur le plan professionnel et personnel.

J'ai aussi beaucoup apprécié l'honnêteté de Djibril, honnêteté qui a eu des avantages pour nous deux. Pour Djibril, cela lui a permis de rester en bons termes avec nous et je lui ai proposé de prendre un congé de disponibilité : cela lui permettait de retrouver son travail à l'hôtel si ça ne marchait pas en Europe. Pour l'hôtel, cela a permis de mieux planifier la gestion des ressources humaines en anticipant le départ de Djibril.

Ensuite, lorsque Djibril m'a contacté pour m'informer qu'il souhaitait revenir et qu'il s'était formé en Italie, j'ai immédiatement pris la décision de le réintégrer dès qu'il rentrerait. Je trouve cela courageux de partir en Europe et de décider de rentrer pour retourner travailler au Sénégal, avec les différences salariales que l'on connaît. Par ailleurs, sa fidélité à l'entreprise était à récompenser et il est revenu avec de nouveaux diplômes et de nouvelles compétences. J'ai donc décidé de le réintégrer à un poste de cadre-barman. Et nous avons bien fait ! Si Djibril était déjà sérieux avant son départ en Italie, maintenant il fait un excellent travail : l'hôtel Savana est clairement gagnant sur ce point. Il s'agit d'une très bonne expérience pour Djibril et pour l'hôtel.

Ce que je veux également dire, c'est que l'important, pour moi, c'est la compétence, qu'elle soit acquise au Sénégal ou à l'étranger. Si une personne revient de l'étranger sans expérience, ni qualifications, ni diplômes, sa réintégration professionnelle sera très difficile sur le marché du travail sénégalais. C'est pourquoi je recommande aux Sénégalais d'Italie, et d'ailleurs, de bien mûrir leur projet de retour au pays et de profiter de leur séjour à l'étranger pour progresser, pour acquérir de nouvelles compétences et pour revenir au Sénégal, en pouvant apporter le plus qui fait la différence aux yeux du recruteur d'une entreprise.

2.2.2 Est-ce que c'est comme en Italie ?

Si vous trouvez un emploi salarié, vous devez connaître vos droits et vos devoirs en tant que travailleur au Sénégal : contrat, salaire, heures de travail, protection sociale (retraite, congés maladie ou maternité...), impôts... Mais attention ! Vos droits en tant que travailleur au Sénégal ne sont pas les mêmes que ceux que vous avez connus en Italie. Par exemple, pour l'année 2011, le salaire minimum au Sénégal, appelé SMIG, pour un travail à temps plein, était de



59.500 Francs CFA par mois. La durée de travail légale est de 40 heures par semaine, pauses incluses (au-delà, l'employeur doit payer des heures supplémentaires). Les congés payés sont de 24 jours ouvrables.



2.3 J'ai besoin d'une formation pour mes projets. Puis-je me former au Sénégal ?

Certains organismes, au Sénégal, peuvent vous aider à déterminer vos besoins en formation grâce à ce qui s'appelle un bilan de compétences (pour savoir ce que c'est, regardez dans la première partie du guide). Vous pouvez être aidé pour votre bilan de compétences par le Service de la Main-d'œuvre ou par l'ANEJ, qui peuvent vous renseigner sur les formations qui s'adaptent à vous et à votre profil professionnel.

Si vous avez besoin d'apprendre les connaissances techniques d'un nouveau métier, vous pouvez trouver une formation adaptée au Sénégal. Renseignez-vous auprès de l'Office National pour la Formation Professionnelle (ONFP), dans les chambres des métiers ou de commerce, dans les centres de formation professionnelle ou auprès des associations de professionnels dans votre région pour connaître les formations qui existent, leur durée, leur coût et si elles correspondent à vos besoins. Si

vous travaillez et que vous êtes employé, votre entreprise peut se rapprocher du FONDEF (Fonds de Développement de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle), qui finance les plans de formation des entreprises pour leur personnel.

Si vous avez un projet de création d'entreprise, vous aurez besoin de connaissances en gestion, en comptabilité... Au Sénégal, il existe des outils, comme la méthodologie GERME « Gérez Mieux votre Entreprise » du Bureau International du Travail (BIT). Cette méthodologie peut vous aider à trouver l'idée, à créer et à gérer votre entreprise. GERME est diffusé à travers un réseau sénégalais dont le secrétariat est animé par trois maîtres-formateurs. Contactez ces personnes (dont les contacts sont à la fin du guide) pour connaître les formations GERME, les dates, les lieux, les prix...

A partir de vos connaissances, vous pourrez être aidé par l'ANEJ et par certaines ONG ou associations. Ces organismes peuvent vous accompagner pour créer votre entreprise au Sénégal (mise en contact pour des prêts, aide à la rédaction du plan d'affaires...).

Mais avant toute formation au sujet de l'entreprenariat, vous devez vous poser des questions pour trouver une bonne idée d'entreprise.

Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez consulter le Code du travail⁵⁷. Les syndicats sénégalais et les conseillers en emploi de la Direction de l'Emploi peuvent aussi vous aider, répondre à vos questions et vous donner beaucoup de renseignements. Allez les voir pour mieux connaître vos droits !

2.2.3 Est-ce que je peux devenir fonctionnaire au Sénégal ?

Si vous cherchez un emploi dans la Fonction Publique, vous pouvez vous adresser à la Direction de la Fonction Publique, mais il faut savoir qu'il y a beaucoup de demandes.



Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez la Direction de la Fonction publique. Les numéros de téléphone et les adresses figurent à la fin de ce guide. Vous pouvez aussi vous renseigner à propos des différents concours de la fonction publique sénégalaise sur le site www.demarches.gouv.sn (dans la partie Emploi et travail).

⁵⁷ Vous pouvez consulter le Code du travail sénégalais sur certains sites juridiques africains (comme, par exemple, celui de www.droit-afrique.com). Le site de l'OIT (www.ilo.org) présente aussi un aperçu du droit du travail sénégalais (partie Dialogue).

2.4 J'ai une idée de projet et je voudrais devenir mon propre patron

2.4.1 Quelle est la situation économique au Sénégal ? Qu'est-ce que je dois savoir sur le contexte avant de me lancer ?

Avant de vous lancer dans un projet, il faut d'abord que vous ayez bien étudié la situation économique de l'endroit où vous voulez investir, pour être sûr que votre projet est bien adapté aux réalités locales et aux besoins de vos futurs clients. Pour cela, rien de tel que d'en parler avec vos contacts sur place, ou de vous renseigner auprès des associations de Sénégalais actives dans votre région d'origine. N'hésitez donc pas à appeler les associations de Sénégalais en Italie : elles pourront sûrement vous donner



beaucoup de conseils et de contacts utiles ! Les adresses et les numéros de téléphone sont à la fin de ce guide.

Pour obtenir des tas d'informations plus détaillées sur les démarches à effectuer, la législation en vigueur et les services nationaux qui peuvent vous aider, rendez-vous vite sur les sites de l'APIX, de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) ou encore d'Investir en Zone Franc (IZF).

Encadré 13

Quels sont les secteurs porteurs au Sénégal ? Où trouver des pistes pour entreprendre ?

C'est une très bonne question ! Pour y répondre, le gouvernement du Sénégal a défini une Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et des secteurs prioritaires d'investissement :

Agriculture et Agro-industrie

- Culture de fleurs
- Production de fruits (tomates cerise, mangues, melons, bananes...)

- Production de légumes (haricots verts, gombos, piments, oignons, pommes de terre...)
- Production de céréales (riz, maïs, mil...)
- Production d'oléagineux (arachide, sésame...)
- Produits de cueillette (bouye, bissap, tamarin...)
- Transformation industrielle ou artisanale des produits agricoles
- Production, conditionnement, commercialisation des intrants et équipements agricoles
- Industrie de l'emballage des produits agricoles
- Gestion des infrastructures de conservation et d'appui à l'export
- Services de transport
- Services conseil en agronomie, qualité, sécurité sanitaire des aliments
- Recherche et Développement

Produits de la mer et Aquaculture

- Aménagement et optimisation des pêcheries existantes pour permettre une gestion durable de la ressource halieutique
- Pisciculture (réalisation d'étangs, de parcs ostréicoles...)
- Transformation industrielle et artisanale des produits, valorisation
- Infrastructures de conservation
- Services de transport
- Services conseil en gestion des ressources halieutiques, qualité
- Recherche et développement

Textile et Habillement

- Tissage
- Confection
- Création (prêt-à-porter haut de gamme, haute couture...)
- Design (tissus d'ameublement, arts de la table...)

Tourisme, Industries culturelles et Artisanat d'art

- Montée en gamme du balnéaire existant
- Tourisme d'affaires (agences de voyages, séjours clé en main...)
- Loisirs (golf, sports nautiques...)
- Ecotourisme (randonnées, mise en valeur des paysages et du patrimoine naturel et végétal...)
- Thalassothérapie, remise en forme

- Formation des guides et du personnel touristique
- Mise en valeur de l'héritage historique (sites, monuments...) et culturel (arts traditionnels, musique...)
- Animation culturelle (expositions, festivals...), circuits de découverte
- Artisanat (tissage, poterie, les instruments de musique, confection de paniers en matériaux locaux...)
- Promotion culturelle (marketing, agences de communication...)

Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et Télé-services

- Implantation de centres d'appels
- Télé-saisie
- Externalisation de processus d'affaires (Business Process Outsourcing)
- Gestion de bases de données
- E-commerce
- Développement de logiciels
- Fabrication et montage d'ordinateurs
- Internet sans fil

D'autres secteurs sont aussi porteurs d'opportunités, comme par exemple :

Emplois verts, environnement

- Energies renouvelables (solaire, éolienne...)
- Production d'énergie à partir de déchets organiques
- Production et commercialisation de produits à majeure efficacité énergétique (fourneaux à bois améliorés⁵⁸...)
- Sensibilisation, formation à la fabrication de produits moins consommateurs de bois (foyers améliorés, autocuiseurs⁵⁹...)
- Recherche et développement
- Préservation de l'environnement, réduction des émissions de CO2 (reforestation, pépinières, reboisement de la mangrove⁶⁰...)
- Agroforesterie⁶¹

⁵⁸ Vous vous demandez ce que c'est ? Regardez par exemple les photos et les explications proposées par le site de l'association FEEDA (www.feeda.org, rubrique « nos techniques »).

⁵⁹ Voir note ci-dessus.

⁶⁰ Pour en savoir plus à ce sujet, rendez-vous vite sur le site de l'Océanium de Dakar : <http://oceanium.blogspot.com>.

⁶¹ L'agroforesterie, c'est la culture combinée de plantes qui s'entraident et se complètent (par exemple l'acacia et le manioc), et permettent une production meilleure et respectueuse de l'environnement, parce qu'elle ne nécessite pas d'engrais chimiques et permet une régénération naturelle des sols. Pour en savoir plus, vous pouvez par exemple regarder les projets très intéressants menés en RDC par l'association Ibi Village (www.ibi-village.cd).

Il y a aussi d'autres secteurs intéressants comme l'économie sociale et solidaire qui a un fort potentiel au Sénégal. Développer des haltes garderies, des services d'électrification rurale, par exemple, sous forme de coopératives ou d'associations pour permettre aux Sénégalais d'avoir accès à des services sociaux de qualité peut être une idée. Il s'agit avant tout de

rendre un service à la collectivité pour l'intérêt général plutôt que de développer une activité dans un but purement lucratif. Ce n'est pas forcément rentable pour l'investisseur mais peut être pourvoyeur d'emplois directs et indirects. Renseignez-vous si vous voulez investir dans le secteur non productif.

Bien entendu, ce ne sont là que quelques pistes très générales, mais si vous voulez en savoir plus, vous trouverez beaucoup d'informations sur les sites de la Stratégie de Croissance Accélérée (www.sca.sn, rubrique « Grappes de croissance ») et de l'APIX (www.apix.sn, rubrique « Où investir ? Les secteurs prioritaires »). Les adresses et numéros de téléphone sont à la fin de ce guide.

Pour trouver les principales filières porteuses par région, vous pouvez consulter la rubrique du site internet du Global Entrepreneurship Week (www.gew-senegal.org).

Pour en savoir plus sur la situation économique globale du Sénégal, pensez à regarder la Partie 1 de ce guide (« Qu'est-ce qui nous attend à notre arrivée au Sénégal ? »), mais aussi la rubrique « Environnement des affaires de classe internationale » sur www.sca.sn ou encore « Pourquoi investir au Sénégal ? » sur le site de l'APIX (www.apix.sn).

2.4.2 Quelles questions dois-je me poser avant de créer une entreprise ou une coopérative ?

Avant de créer une coopérative ou une entreprise, vous devez vous poser les bonnes questions sur vous-même et sur votre future entreprise.

a. Est-ce que je suis prêt à entreprendre ? ⁶²

En tant qu'entrepreneur ou membre de coopérative, vous serez la personne la



⁶² Ce paragraphe s'inspire du Manuel TRIE (Trouvez votre idée d'entreprise), qui a été mis au point par l'OIT (Organisation Internationale du Travail). Ce Manuel est complémentaire du programme CREE (Créez votre entreprise) et du programme GERME (Gérez mieux votre entreprise).

plus importante. C'est de vous que dépendra en partie le succès ou l'échec du projet. Pour mieux vous connaître, voici quelques questions qu'il faut vous poser avant de vous lancer dans cette aventure :

- Quels sont vos intérêts ?
- Quelles sont vos expériences (professionnelles, autres...) ?
- Quels sont vos qualités et vos défauts ?



Vous devez aussi déterminer les forces et les faiblesses liées à votre personnalité ainsi que les contraintes et les opportunités liées à votre environnement dans les domaines suivants : motivation pour créer une entreprise, goût du risque, persévérance et capacité à gérer les crises, initiative, aptitude à prendre des décisions, capacité à vous adapter aux besoins de l'entreprise, engagement, compétences en négociation et communication, soutien familial, obligations familiales et sociales, etc.

b. Qu'est-ce qu'une idée d'entreprise⁶³ ?

Une bonne entreprise est créée à partir d'une bonne idée d'entreprise. Une idée d'entreprise est une description brève et précise de l'entreprise que l'on a l'intention de créer. Pour bien définir votre idée d'entreprise, voici quelques questions à vous poser :

- **Pourquoi ?** Pourquoi voudriez-vous créer votre propre entreprise ou votre coopérative ?

- **Quels besoins ?** Quels besoins des clients l'entreprise devra satisfaire ? Écoutez les personnes autour de vous au Sénégal pour découvrir de quoi ils ont besoin.

- **Quoi ?** Qu'est-ce que l'entreprise ou la coopérative a l'intention de vendre ? Définissez clairement votre idée du produit que vous allez fabriquer ou acheter et revendre ou votre idée de service.

- **Qui ?** Qui seront les clients de la future entreprise ou coopérative ? Qui va acheter les produits ou les services de la future entreprise ou coopérative ?

- **Comment ?** Comment allez-vous vendre vos produits ou vos services ?

- **Avec quels moyens ?** Avec quels moyens allez-vous produire ou lancer votre entreprise ?

Pour vous aider à répondre à ces questions, vous pouvez écouter et parler avec :

- votre famille, vos amis et vos voisins,
- des clients potentiels, c'est-à-dire des personnes qui pourraient acheter les produits de votre future entreprise,
- les commerçants et les entreprises qui pourraient vous fournir ou qui vendent le même produit que vous,

- la chambre de commerce ou la chambre des métiers de votre région (les contacts figurent à la fin du guide),

- les ONG et les associations d'aide à la création d'entreprise de votre région.

Avoir une bonne idée d'entreprise, cela veut dire donner une réponse à un problème identifié ou satisfaire un besoin qui existe autour de vous (personnes, entreprises, administrations...).

Encadré 14⁶⁴

Je suis une femme migrante et je veux créer une entreprise. Quels conseils pouvez-vous me donner Fatou ?

Avant de vous lancer, vous devez bien connaître votre situation personnelle et les obstacles auxquels vous pourrez être confrontée (s'ils existent) :

- Réfléchissez à la manière de gérer votre entreprise et votre foyer (vous pouvez, par exemple, discuter avec votre mari de la gestion de la maison),
- Selon le domaine d'activité dans lequel vous allez travailler, vous devrez penser à vos relations avec d'autres professionnels ou des employés masculins, qui pourraient ne pas accepter votre direction. Vous devrez aussi penser à la difficulté de diriger d'autres femmes.
- Vous pouvez aussi, si c'est possible, associer votre mari à la décision d'entreprendre.
- Si vous avez des enfants encore petits et qui ne vont pas à l'école, il faut trouver une solution pour les faire garder.

Pour surmonter ces possibles contraintes, voici quelques conseils :

⁶³ Cf. Note précédente.

⁶⁴ Cet encadré s'inspire du Guide de la Femme entrepreneure (Direction sénégalaise de l'Entreprenariat féminin) disponible sur Internet.

AÏSSATOU ET FATOU

créent une boulangerie



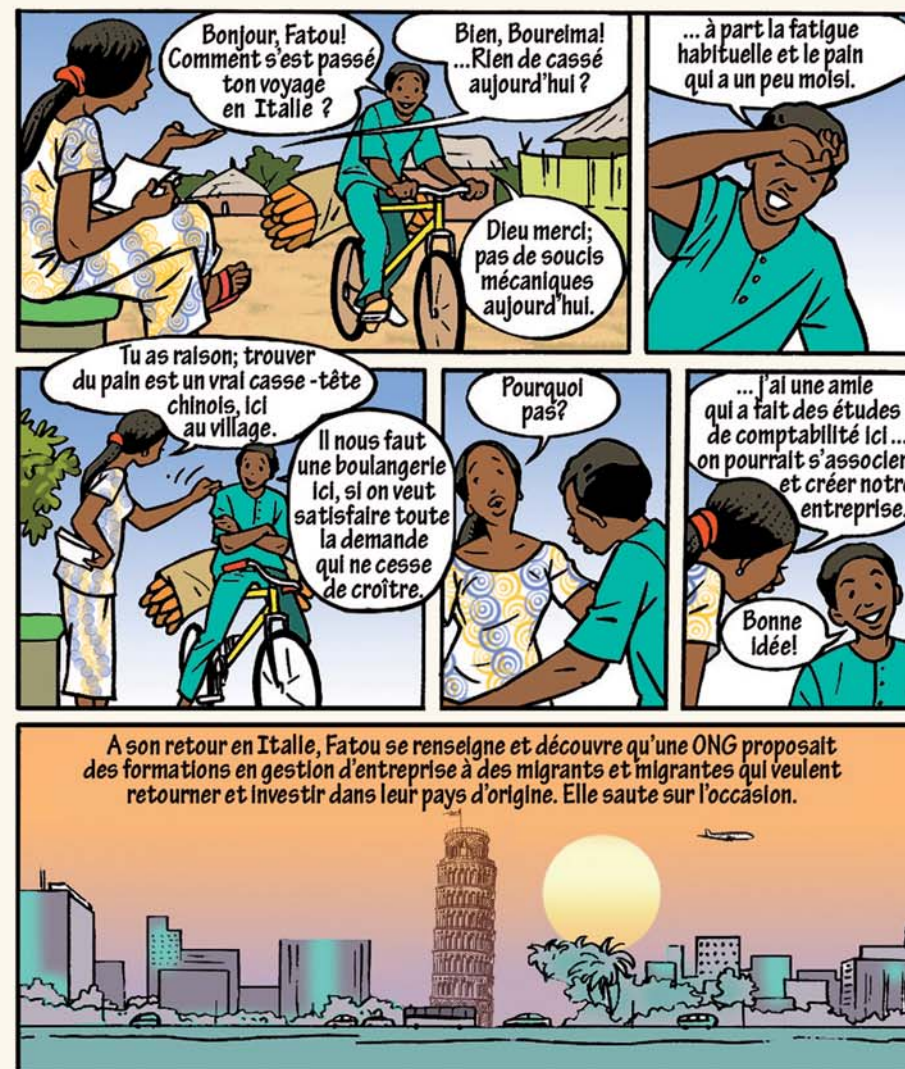
- Confiez la garde de vos enfants et les tâches ménagères à quelqu'un que vous pourrez payer ensemble, vous et votre mari.
- Concentrez vos activités pendant la journée : vous pourrez être libre avant la soirée.
- Impliquer votre famille et lui parler de l'utilité et l'intérêt de votre activité.
- Formez-vous en gestion du personnel, en gestion financière et aussi dans votre domaine d'activité.
- Adhérez à des associations d'appui à l'entrepreneuriat féminin et sollicitez leurs conseils par rapport à leurs expériences.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, consultez le Guide de la Femme Entrepreneure de la Direction de l'Entrepreneuriat Féminin et contactez la Direction de l'Entrepreneuriat Féminin. Les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.

Encadré 15

Je suis travailleur saisonnier en Italie et je vais créer une entreprise

Attention ! Si vous êtes un travailleur saisonnier ou une travailleuse saisonnière, vous repartirez peut-être en Italie l'année prochaine. Vous devez donc penser dès maintenant à la ou les personnes qui s'occuperont de votre entreprise quand vous ne serez pas là. Réfléchissez bien à qui vous allez choisir, parce qu'en votre absence votre entreprise dépendra de ces personnes et de leur compétence.





2.4.3 Qui peut m'aider à monter mes projets ?

a. Organismes et associations en Italie

En Italie, il existe des associations ou des organismes qui peuvent aider les migrants porteurs de projets. N'hésitez pas à les contacter, car ils peuvent vous être très utiles ! Ils peuvent parler avec vous de votre projet, vous aider à le définir plus précisément, vous donner les contacts d'associations au Sénégal ou de Sénégalais en Italie qui viennent de la même région que vous, vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet, vous orienter vers des structures adaptées à vos besoins, vous aider à trouver des financements et parfois même vous proposer des formations.

Dans la plupart des cas, ces organismes s'adressent aux migrants souhaitant lancer une entreprise en Italie et non pas à l'étranger. Malgré tout, certaines des activités proposées (bilan de compétences, aide à l'élaboration du business plan, gestion des ressources humaines...) peuvent être exploitées aussi, une fois effectuées les adaptations nécessaires au contexte sénégalais.

Parmi ces organismes, citons les Chambres de Commerce (avec leurs cours de formation en entrepreneuriat...) mais aussi les agences de formation qui proposent des activités de formation/coaching ayant pour but la création



d'entreprise. À titre d'exemple (car l'offre des cours de formation change beaucoup chaque année), l'agence « Per Formare » de Rome a lancé en 2011 un cours intitulé « Femmes migrantes et entreprise sociale: un nouveau modèle d'auto-entrepreneuriat ».

Si vous habitez en Lombardie, vous pouvez vous rapprocher de l'AIPEL⁶⁵ qui peut vous accompagner dans la création d'entreprise en vous proposant appui-conseil, accompagnement, aide à l'élaboration de business plans, conseils légaux et fiscaux... Ces services ont été expressément conçus pour une clientèle migrante et ses prix sont compétitifs.

Si vous habitez en Vénétie, vous pouvez vous adresser à CONFESEN (Confesercenti⁶⁶ Sénégal, à Padova) qui est destinée aux migrants (notamment sénégalais !) ayant une idée d'entreprise et souhaitant la réaliser. CONFESEN vous accompagne dans le lancement de votre entreprise en Italie ou au pays en vous offrant des services de conseil (juridique et fiscal), d'aide au montage de projet, de tutorat, de planification et gestion des ressources humaines, de suivi et contrôle qualité à des prix concurrentiels.

⁶⁵ www.immigratimprenditori.it

⁶⁶ Confédération de personnes gérant une entreprise commerciale.



FIN



Dans cette même région, il y a aussi le « Sportello Informativo per il Rientro⁶⁷ » (regardez à ce propos la partie 1 du Guide) qui oriente à l'entrepreneuriat les migrants souhaitant rentrer au pays en

les aidant à perfectionner leur idée d'entreprise. Ce guichet pourra aussi mobiliser son réseau de contacts en Italie et au Sénégal pour faciliter le démarrage de votre entreprise.

Pour en savoir plus sur ces associations, regardez vite à la fin de ce guide.

b. Les projets REMPLOY et PARTIR III⁶⁸

Dans le cadre du RVA (regardez le paragraphe « Y-a-t-il des programmes d'aide au retour en Italie ? Comment en bénéficier ? » de ce guide), deux projets visent à vous aider dans le processus de réinsertion économique au pays. Il s'agit du projet REMPLOY et de PARTIR III. REMPLOY propose une assistance intégrée pour 100 travailleurs migrants résidant dans 4 régions du Nord de l'Italie (Lom-

bardie, Piémont, Vénétie et Emilie-Romagne) et souhaitant rentrer volontairement dans leur pays d'origine pour y réaliser leur plan de réinsertion socio-professionnelle.

Le programme est destiné exclusivement à 100 travailleurs ayant un « permesso di soggiorno per attesa occupazione⁶⁹ », sans possibilité de le renouveler et qui risquent donc de devenir des migrants en situation irrégulière.

⁶⁷ Guichet d'information pour le retour.

⁶⁸ Informations tirées du site du réseau NIRVA (www.retenirva.it), du site de l'OIM et des entretiens avec le personnel du guichet d'information NIRVA et de l'OIM.

⁶⁹ Il s'agit d'un type de permis de séjour pour les étrangers qui ont perdu leur emploi et auxquels il est permis de rester en Italie pour chercher un nouveau travail pour une période de temps déterminée et à certaines conditions (comme par exemple l'inscriptions aux listes du Pôle Emploi...).

Les ressortissants de l'Union Européenne et les migrants qui font l'objet d'un arrêté d'expulsion ne peuvent pas bénéficier du programme.

Au-delà des caractéristiques habituelles des programmes de retour volontaire assisté (achat des billets d'avion, assistance aéroportuaire, contribution financière avant le départ), REMPLOY offre un soutien technique et financier à la réalisation de plans de réintégration socio-économique au pays, par le biais d'un service de conseil personnalisé visant à l'élaboration de projets de micro-entreprises rentables.

Vous pourrez être accompagnés dans l'étude de faisabilité de votre projet et dans la rédaction de votre business plan. Après évaluation, votre projet pourra

recevoir, en fonction de vos besoins, une « contribution à la réintégration » en biens et/ou services (de 1.100 à 3000 euros).

PARTIR III est un projet similaire mais qui s'adresse à 200 migrants en provenance de n'importe quelle région d'Italie. Une autre différence entre REMPLOY et PARTIR III réside dans la valeur de la contribution financière qui, dans le cas de PARTIR, est limitée à 1.100 euros (toujours en bien et/ou services).

Attention! Ce qui a été dit sur les programmes RVA en général s'applique aussi aux cas spécifiques des projets REMPLOY et PARTIR III. Les programmes et les prestations offertes peuvent changer sensiblement au fil des années et donc il vaut mieux se renseigner à l'avance !

Pour plus d'informations à ce sujet, regardez vite à la fin de ce guide où vous trouverez les coordonnées de l'OIM et du réseau NIRVA.

c. Le projet PLASEPRI (Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie)⁷⁰

Le Projet PLASEPRI, cofinancé par les gouvernements italien et sénégalais, vise à promouvoir le développement du secteur privé au Sénégal en facilitant

l'accès au crédit aux petits entrepreneurs et en les soutenant dans l'élaboration de plan d'affaires crédibles. Si vous êtes un Sénégalais ou une Sénégalaise migrant en Italie (critère privilégié pour y participer) et que vous avez une idée d'entreprise à réaliser au Sénégal, alors le programme PLASEPRI, est fait pour vous !

⁷⁰ Informations tirées du site du programme PLASEPRI (www.coopitadakar.net/fr/index6.php?rub_id=123&part_nom=S-PLASEPRI) et d'un entretien avec l'un des 5 points focaux en Italie.

PLASEPRI⁷¹ a ouvert une ligne de crédit de 12 millions d'euros pour le financement des PME par des Institutions Financières Locales (IFL) à des conditions de prêt bien précises. Il reviendra aux IFL de déterminer si le projet présenté pourra bénéficier des crédits.

Pour être éligible, votre projet doit remplir les conditions suivantes :

- votre entreprise (même s'il s'agit d'une start-up et qu'elle n'est donc pas encore opérationnelle) doit être déjà constituée et enregistrée au Sénégal au moment de la demande ;
- la propriété de l'entreprise est 100% privée et sénégalaise ;
- la PME doit rentrer dans le cadre défini par la Loi Sénégalaise sur les PME du Sénégal ;

- les PME doivent travailler dans le secteur primaire, industriel et/ou tertiaire (services) ;
- l'activité de production de l'entreprise ne doit pas nuire à l'environnement ;
- les entreprises ne doivent pas recourir directement et/ou indirectement à la main d'œuvre infantile ;
- les entreprises ne doivent pas avoir de lien direct et/ou indirect avec des activités militaires, ni avec la production et/ou le traitement de bois dont la provenance n'est pas conforme au Code forestier, ni avec le traitement de tabac.

Si vous êtes une femme entrepreneure ou si vous allez avoir recours surtout à la main d'œuvre féminine, votre projet va avoir plus de chances d'accéder à un crédit (pour connaître les autres critères privilégiés, consultez le site internet du programme PLASEPRI).

Si votre entreprise est une start-up, vous devrez démontrer que vous êtes qualifié et que vous avez des moyens financiers autres que ceux mis à disposition par la PLASEPRI. N'oubliez pas que PLASEPRI ne finance pas les coûts tels que les salaires ou le loyer des locaux ni la construction d'immeubles mais seulement les contrats passés entre votre entreprise et les fournisseurs (fournisseurs d'équipement et/ou de machines).



⁷¹ PLASEPRI a aussi un deuxième volet axé sur la micro-finance. Il s'agit d'une ligne de crédit d'un montant global de 8 millions d'euros alloués aux Institutions de Micro Finance pour financer des investissements pour le démarrage ou le renforcement de PME localisées de préférence dans les régions rurales.



Pour être éligible à la ligne PME de la PLASEPRI, la valeur totale des contrats de provision, pour lesquels le financement est demandé par chaque PME, ne doit pas être inférieure à un montant de 30.000.000 francs CFA et ne doit pas dépasser 300.000.000 francs CFA. L'octroi des crédits va dépendre de l'évaluation des garanties apportées.

Pour plus d'informations sur les conditions d'emprunt, rencontrez l'un des cinq points focaux en Italie ou consultez le site internet du programme PLASEPRI⁷².

N'oubliez pas que les services de la PLASEPRI incluent un accompagnement gratuit (en termes de produit, processus, organisation de filière, comptabilité, administration et finances) de l'entrepreneur avec une assistance technique fournie par des consultants spécialisés afin de renforcer les capacités de la PME. De surcroît, vous pourrez être aidé en Italie dans la présentation de la demande et dans l'élaboration du plan d'affaires par l'un des cinq points focaux du projet.

Pour avoir les contacts de la PLASEPRI à Dakar et des points focaux en Italie, reportez-vous à la fin de ce guide !

⁷² www.coopitadakar.net/fr/index6.php?rub_id=123&part_nom=S-PLASEPRI

Reportage

l'expérience de la Coopérative des ressortissants d'Asturies

(Coopérative de migrants Sénégalais résidant dans la région des Asturies en Espagne)

M. Lô est le président de cette coopérative. Il est arrivé en Espagne à la fin des années 1970 et réside aujourd'hui entre Gijon, une ville des Asturies, au nord-ouest de l'Espagne, et le Sénégal. Il nous raconte son expérience de coopérative, qui produit près de Dakar plus de 20.000 œufs par semaine.

Question : Racontez-nous comment vous avez créé cette coopérative.

Réponse : Avant même d'être parti du Sénégal, j'ai toujours pensé à revenir pour créer une entreprise. Cette idée était présente depuis le début de mon aventure en Espagne. Mais le chemin pour aboutir à cette coopérative a été long. A l'origine, depuis 1996, avec les Sénégalais qui vivaient comme moi dans les Asturies, nous avions créé une association au Sénégal et nous ramenions d'Espagne en bateau du matériel de construction qui nous revendions ou utilisions au Sénégal. Puis, en 2006, nous sommes allés

plus loin et, avec l'aide du Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion, nous avons créé la Coopérative Multifonctionnelle des ressortissants des Asturies (Espagne). Cette coopérative regroupe 15

membres actionnaires (qui sont des Sénégalais d'Espagne et des Sénégalais du Sénégal) et une centaine de membres participants.

Question : Comment fonctionne la coopérative ?

Réponse : La coopérative s'étend sur deux hectares. Elle détient 2770 poules qui pondent environ 20.000 œufs par semaine. Ces œufs sont ensuite soit vendus aux femmes du village le plus proche qui les revendent à Dakar, ce qui crée des emplois locaux, soit vendus à une entreprise de distribution



A l'entrée de la coopérative, on n'a pas oublié de mentionner les Asturies, région du Nord de l'Espagne où est établi M. Lô depuis plus de vingt ans.



Niangué Lô
"Nous produisons plus de 20 000 œufs par semaine !"



En quelques chiffres

15 C'est le nombre de personnes faisant partie de la coopérative. Deux membres vivent au Sénégal et le reste vit en Espagne, dont quatre dans la région des Asturies.

800 C'est le nombre de boîtes en 30 œufs produits chaque semaine, soit environ 90.000 œufs par mois !

2270 C'est le nombre de poules que possèdent la coopérative. Ces poules, de deux espèces différentes, produisent des œufs à coquille blanche ou bien à coquille rosée.

2006 C'est l'année de création de la coopérative au Sénégal. Il existe également en Espagne une association de migrants sénégalais des Asturies depuis 2005.

2 C'est le nombre de bâtiments actuellement utilisés pour abriter les poules. Il est prévu que deux autres bâtiments soient construits pour augmenter les capacités de production de la coopérative..



de Pikine. Pour s'occuper de la ferme avicole quand les membres de la coopérative sont en Espagne, dix emplois à plein temps ont été créés, dont un spécialiste de l'élevage avicole. La coopérative produit également des oignons, des mangues, des citrons, des mandarines...

Question : A quelles difficultés avez-vous dû faire face ?

Réponse : Aujourd'hui, la coopérative fonctionne très bien mais il y a eu des difficultés, notamment concernant les poules. Nous en avons perdu beaucoup à cause de maladies ou d'animaux prédateurs (comme les serpents)... Par ailleurs, il est assez difficile de trouver des personnes formées qui sachent bien gérer la ferme et s'occuper des poules. Il faut aussi pouvoir compter sur des personnes de confiance quand on est en Espagne. Le financement et l'obtention de prêts sont compliqués quand on ne détient pas la terre et qu'on ne peut pas présenter un titre foncier à la banque.



La coopérative a permis d'embaucher un dizaine de personnes à temps plein pendant toutes l'année. Ici, les travailleurs sont en train de récolter les œufs, qui seront ensuite confiés à des revendeurs dans les environs ou à Dakar

Question : Quels conseils donneriez-vous à un migrant sénégalais en Europe qui voudrait se lancer dans une entreprise ou une coopérative au Sénégal ?

Réponse : C'est une excellente idée ! Il faut que les migrants sénégalais comprennent qu'au Sénégal, on peut faire des choses et monter des entreprises rentables, qui sont très utiles pour le développement du pays car elles créent des emplois. Le premier conseil, et le plus important pour moi, serait celui de former un groupe de migrants, de ne pas se lancer seul dans cette aventure. Il s'agit de former un groupe de migrants motivés et qui placent une somme d'argent ensemble. Cette somme commune permettra un investissement plus ambitieux et moins risqué pour tous. Le second conseil est de penser à un investissement dans le village natal des migrants (en créant, par exemple, une association de migrants d'un même village). Cela permet d'améliorer la vie des personnes

restées au village en créant des emplois. Enfin, mon troisième conseil serait de travailler dans le domaine de l'agriculture, de l'aviculture ou de l'élevage. Ce sont des domaines rentables, qui, en plus, sont utiles au pays : ils permettent de manger !

Question : Quels sont vos projets pour le futur ?

Réponse : Notre idée est de développer une autre ferme avicole dans notre village d'origine (pour créer de l'emploi là-bas) et aussi de développer la ferme avicole actuelle. En plus des deux premiers bâtiments qui abritent les poules et qui s'appellent du nom des

villes des Asturies (Oviedo et Gijon), nous aimerions en construire d'autres qui s'appelleraient Aviles et Langreo... Comme vous le voyez à l'entrée de la coopérative, il y a un dessin de l'instrument de musique traditionnelle des Asturies, nous sommes très attachés à la région des Asturies. Moi, j'aime beaucoup les Asturies mais c'est le temps pluvieux et froid des Asturies qui ne m'aime pas !



"Pour le programme BIT\MIGRANT"

L'accompagnement lors de la réintégration des migrantes et migrants et le renforcement des capacités d'investissement des diasporas sont des éléments essentiels pour favoriser le lien entre la migration et le développement. Le BIT entend appuyer la mise en place, dans les pays d'origine, et en particulier au Sénégal, de mécanismes qui faciliteraient les investissements productifs des migrants. Ces investissements peuvent avoir un impact significatif en termes d'amélioration des conditions de vie des populations, notamment dans les zones rurales.



Les conseils pour bien débuter

- S'informer sur les possibilités d'investissement au Sénégal.
- Se former en gestion d'entreprise et dans le futur domaine d'activité : le mieux, c'est de démarrer une coopérative dans un domaine que le migrant ou la migrante connaît bien (pour y avoir travaillé au Sénégal en Espagne ou ailleurs).
- Impliquer sa famille et ses proches.
- Bien choisir son secteur d'activité et ses associés au sein de la coopérative.
- Bien se renseigner sur les aspects légaux de la création et du fonctionnement d'une coopérative.
- Respecter les règles des Douanes en cas de transfert de matériel.
- Monter un solide dossier financier en cas de demande de prêt à une banque ou à une mutuelle de crédit.



Niangué Lô,
membre actionnaire
fondateur et responsable
de la coopérative depuis 4 ans.



Saliou Ndiaye
membre actionnaire
fondateur de la coopérative
depuis 4 ans.



Youssou Fall,
gérant de la coopérative
et membre depuis 4 ans.

d. Les institutions et associations sénégalaises, sur place au Sénégal

Bien sûr, il n'y a pas que les organismes installés en Italie qui peuvent vous aider ! Les associations sénégalaises présentes là où vous voulez investir pourront vous fournir beaucoup d'informations essentielles sur votre futur marché (les clients potentiels et leurs besoins, etc.) et les autres entrepreneurs de la région accepteront peut-être de vous donner des conseils et des coups de pouce.

Et puis, surtout, il y a beaucoup d'institutions sénégalaises que vous pouvez contacter et qui peuvent vous aider suivant le type de projet et le secteur (agriculture, commerce...) : l'APIX et ses bureaux régionaux, les chambres de commerce et d'industrie, l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME), le Ministère de l'Agriculture, l'ANCAR, l'APIX, le Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion...

Pour en savoir plus sur toutes ces structures, sur leurs activités spécifiques et sur les aides qu'elles peuvent vous apporter, regardez vite la suite de ce guide ! Vous découvrirez tout en lisant les parties sur « comment créer une entreprise ou une coopérative » dans tous les domaines (agricole, de la pêche, de l'artisanat...) !

Encadré 16

J'ai besoin d'une formation pour trouver mon idée d'entreprise, pour créer mon entreprise et pour mieux la gérer.

L'OIT (Organisation Internationale du Travail) a mis au point des formations pour cela : programme TRIE (Trouvez votre idée d'entreprise), programme CREE (Créez votre entreprise) et programme GERME (Gérez mieux votre entreprise). Ces formations traitent de tous les sujets à connaître pour pouvoir créer et bien gérer une entreprise : plan d'affaires, recherche de financements, marketing, approvisionnement, gestion des stocks, calcul des coûts, comptabilité, planification financière, gestion du personnel et productivité... La méthodologie GERME est diffusée à travers un réseau sénégalais dont le secrétariat est animé par trois maîtres-formateurs. Contactez ces personnes (dont les coordonnées sont à la fin du guide) pour connaître les formations GERME, les dates, les lieux, les prix...



2.4.4 J'ai bien réfléchi à mon idée d'entreprise, quel statut lui donner et quels sont les régimes fiscaux ?

Les différents statuts juridiques possibles au Sénégal

Une fois que vous avez votre idée d'entreprise ou de coopérative précise,

vous devez trouver un marché (c'est-à-dire des clients qui vont acheter ce que vous proposez) et choisir le lieu où vous allez implanter l'entreprise. Ensuite, vous devez vous interroger sur le statut juridique de votre entreprise. Voici les principales différences entre les statuts classiques d'entreprises :

Statut juridique	Nombre d'Associés Minimum	Capital minimum démarrage	Responsabilité des Associés	Impôt minimum forfaitaire
Coopérative	7	1000 Fcfa par membre soit 7000 Fcfa	Limitée aux apports (plus exactement 5 fois la part sociale)	0
GIE Groupement d'intérêt Économique	2	0	Illimitée et solidaire (sauf convention contraire avec les tiers)	0
Entreprise individuelle	1	0	Illimitée (élargie aux biens personnels de l'entrepreneur)	0 (si le résultat est déficitaire)
SARL	1	1.000.000 Fcfa minimum à libérer intégralement à la constitution	Limitée aux apports	Entre 500 000 et 1 000 000 (selon le chiffre d'affaires)
SA	1	10.000.000 Fcfa minimum; libération du 1/4 à la constitution et du solde dans les 3 ans	Limitée aux apports	Entre 500 000 et 1 000 000 (selon le chiffre d'affaires)

Comme vous pouvez le voir dans le tableau⁷³ ci-dessous, chaque statut a des avantages et des inconvénients. A vous de trouver le statut qui s'adapte le mieux à vos besoins !



Statut juridique	Avantages	Inconvénients
Coopérative	• La coopérative peut être créée avec un très petit capital de départ • Les formalités de constitution sont gratuites et assez souples • Buts économiques mais aussi sociaux (auprès de ses membres et de sa communauté) en tant qu'elles sont déclarées comme organisation d'utilité publique • Flexibilité dans l'organisation et le fonctionnement • Les coopératives sont exonérées de taxes et d'impôts. Elles peuvent recevoir des subventions publiques et sont parfois appuyées par l'Etat ou d'autres partenaires • Les membres d'une coopérative sont à la fois propriétaires et usagers (ils bénéficient des activités sociales de la coopérative : formation...)	• Le temps de constitution est assez long. Ce temps est en moyenne de un mois • Tout l'excédent n'est pas réparti entre les membres
GIE Groupement d'intérêt Économique	• Le GIE peut être créé sans capital de départ • Les formalités de constitution assez souples • Flexibilité dans l'organisation et le fonctionnement	• Les membres d'un GIE sont supposés avoir une activité. Le GIE, lui-même, ne peut pas avoir pour but la recherche et le partage de bénéfices mais plutôt « de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer

⁷³ Ces informations sont tirées du Guide du créateur d'entreprise de l'APIX (que vous pouvez télécharger sur le site www.apix.sn ou obtenir en vous rendant sur place) et du Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion.

Statut juridique	Avantages	Inconvénients
GIE Groupement d'intérêt Économique	• Régime fiscal forfaitaire, incitatif et très souple	• ou à accroître les moyens de cette activité » • Faible crédibilité vis-à-vis des tiers, surtout des banques • Les membres du GIE sont solidairement responsables des dettes du GIE
Entreprise individuelle	• Aucun capital minimum exigé pour le démarrage • Formalités de constitution rapides et simplifiées • Coût de constitution assez faible • Régime fiscal forfaitaire, incitatif et très souple	• Responsabilité illimitée de l'entrepreneur. En cas de faillite, le patrimoine de l'entrepreneur est engagé • Faible crédibilité vis-à-vis des partenaires : banques, fournisseurs, clients... • Accès difficile au crédit
SARL	• Capital minimum exigé peu important (1 000 000 F CFA) • Responsabilité limitée : les associés ne sont responsables qu'à concurrence de leurs apports • Les associés ont la possibilité d'assurer un contrôle étroit de l'accès de nouveaux associés au capital de la société • La société pourra continuer d'exister en cas de décès de l'un des associés ou du gérant (si le contraire n'est pas stipulé dans les statuts)	• Le capital minimum exigé bloque certaines initiatives • Obligation de passer par un notaire pour les actes constitutifs (statuts, déclaration de conformité...) • Frais de constitution très élevés (plus 40% du capital minimum) • Les associés ne peuvent céder librement leurs parts sociales

Statut juridique	Avantages	Inconvénients
SA	• Très crédible auprès des tiers • Grande capacité de mobilisation des fonds (la S.A peut faire appel à l'épargne publique) • Risque limité aux apports • Possibilité de libérer seulement le quart du capital • Possibilité pour les associés en principe de librement céder leurs actions	• Capital social minimum assez élevé • Frais de constitution très élevés • Système d'administration très lourd (CA, commissaires aux comptes...) pour les nouvelles sociétés

Si vous créez une PME (petite ou moyenne entreprise), vous pouvez avoir des avantages grâce à la loi sur les PME. Cette loi facilite l'obtention d'un terrain, permet d'accéder aux marchés publics, etc.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, consultez le Guide du créateur d'entreprise de l'APIX et contactez l'APIX, le Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion (BSOAP pour les créations de coopératives), l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME) ou la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de votre région (Centre de Formalités des Entreprises). Les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.



Les différents régimes d'imposition pour les sociétés au Sénégal

Au Sénégal, pour les entreprises, deux grands choix possibles de fiscalité s'offrent à vous en fonction de votre chiffre d'affaire et du statut de votre société : la fiscalité forfaitaire ou la fiscalité au réel.

La fiscalité au forfait : la CGU (contribution générale unique)

Pour qui ? Les entreprises individuelles (personnes physiques) dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à :

- 25 millions FCFA lorsqu'elles effectuent des opérations de prestation de services,
- 50 millions FCFA lorsqu'elles effectuent des opérations de livraison de biens.

Quoi ? La CGU recouvre 6 impôts : l'impôt sur le revenu assis sur les bénéfices industriels et commerciaux, l'impôt du minimum fiscal, la contribution des patentes, la contribution des licences, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE).

Comment ? La CGU est établie chaque année en fonction de la totalité de votre chiffre d'affaires.

A savoir : il est possible d'opter pour la CGU pour une année pour les entreprises individuelles, puis selon votre chiffre d'affaires, si celui-ci évolue, de passer à la fiscalité au réel.

La fiscalité au réel

Pour qui ? Les personnes morales (SA, SARL, ...) et les personnes physiques non éligibles à la CGU (entreprises individuelles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 25 millions FCFA ou à 50 millions FCFA selon les cas ; voir paragraphe au dessus)

Quoi ? Il s'agit de plusieurs impôts directs et indirects à payer par votre société. Le principal est l'IS impôt sur les sociétés qui correspond à 25% de votre bénéfice annuel. S'ajoutent d'autres impôts directs (retenue à la source sur salaire CFCE, retenue à la source sur prestations faites avec des personnes physiques, ...) ainsi que des impôts indirects (TVA 18% du chiffre d'affaires mensuel après déduction des charges, patente, TOB taxe sur opération bancaire, TCA taxe sur chiffre d'affaires, ...).

Comment ? Certains des impôts sont annuels (IS), d'autres mensuels (TVA, TOB, CFCE...)

A savoir : Si votre entreprise est déficitaire, vous devez quoiqu'il arrive vous acquitter d'un impôt minimum forfaitaire entre 500 000 FCFA et 1 million FCFA.

Les régimes fiscaux spéciaux

Quelques exonérations et avantages fiscaux sont prévus dans certains cas. Les régimes fiscaux spéciaux sont le régime du code des investissements (pour les

investisseurs dans des secteurs particuliers) et les régimes francs pour les activités à l'export (statut d'EFE entreprise franche d'exportation). Pour connaître les critères spécifiques, reportez-vous sur : www.impotsetdomaines.gouv.sn le site de la DGID ou sur : www.investinsenegal.com, le site de l'APIX.



N'oubliez pas qu'une fois votre entreprise créée, vous devez l'immatriculer au répertoire des entreprises et des associations pour obtenir un numéro d'identification (appelé NINEA). Ce numéro est comme un « numéro de carte d'identité » pour votre entreprise.

Suite à la création de l'entreprise, d'autres démarches administratives sont nécessaires, comme la déclaration d'ouverture à l'Inspection du travail, l'affiliation à la Caisse de Sécurité Sociale, à l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)...

De façon générale, pour obtenir plus de détails et de précisions sur tous les régimes d'imposition, rendez-vous sur le site internet de la DGID, Direction Générale des Impôts et des Douanes www.impotsetdomaines.gouv.sn. De nombreux textes sont référencés dont le code général des impôts sénégalais. Ou téléphonez-leur au 33 889 20 02 !

2.4.5 Comment créer une entreprise ou une coopérative ?

Les documents que vous devrez fournir pour créer votre entreprise seront différents suivant le statut que vous allez donner à votre future entreprise.

Pour la création d'une entreprise (quel que soit son statut) ou d'un GIE, l'APIX est la structure que vous devez aller voir. Un guichet unique vous permet de vous informer sur toutes les formalités administratives, de remplir une fiche d'information unique et de créer votre entreprise en 48h. Le service est gratuit, accessible à tous sans rendez-vous.

Les chambres de commerce et d'industrie peuvent aussi vous aider à créer votre entreprise. Il y en a dans chaque région du Sénégal. Contactez la chambre de commerce et d'industrie la plus proche de chez vous !



Vous devez savoir que la création d'une entreprise coûte de l'argent. Le prix dépend du statut de votre entreprise. Par exemple, pour créer une entreprise individuelle, il faudra payer entre 12 000 et 27 000 Francs (selon le nom de votre entreprise).

Encadré 17

Quelles sont les démarches pour créer une coopérative⁷⁴ ?

- S'adresser au Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion (BSOAP)
- Remplir un formulaire de demande de constitution avec un comité d'initiative de sept personnes minimum
- Préparer et organiser une assemblée générale constitutive
- Elaborer les statuts et le règlement intérieur
- Constituer un capital social (sans montant minimum : dans la pratique, la contribution minimum d'un membre est de 1.000 Francs CFA)
- Remettre le dossier au BSOAP qui se charge du comité paritaire pour entériner les décisions
- Emettre un arrêté ministériel pour reconnaissance juridique de la coopérative

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, consultez le Guide du créateur d'entreprise de l'APIX. Contactez l'APIX et ses bureaux régionaux, les chambres de commerce et d'industrie, le Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion ou l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME). Les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.

⁷⁴ Loi n°83-07 du 28 janvier 1983 portant statut général des coopératives au Sénégal.

a. Comment faire si je veux créer une entreprise ou une coopérative agricole ?

L'agriculture est un secteur prioritaire pour le gouvernement sénégalais. C'est pourquoi celui-ci a créé la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA). Vous pouvez être aidé pour la création de votre entreprise ou pour une entreprise déjà existante selon votre région et si vous cultivez du riz, du mil, du sorgho, du fonio, du niébé, du maïs, du sésame, du manioc... Si vous créez une entreprise agro-industrielle avec irrigation, vous pouvez également cultiver du blé.

La GOANA vous permet, notamment, d'acheter des semences, des engrais, du matériel agricole à des prix moins élevés (subventions de 50 à 80% selon l'achat). Vous pouvez aussi bénéficier de facilités ou d'exonérations fiscales, de facilitation à l'accès foncier (c'est-à-dire l'accès aux terrains agricoles) et au crédit agricole. Vous pouvez aussi être aidé si vous créez une entreprise de production de semences, de distribution d'engrais, de



transformation agricole (rizerie, moulin à céréales, traitement du manioc, transformation du sésame...), de vente ou de maintenance de petit matériel agricole ou d'équipement de transformation agricole.

L'Agence Nationale pour le Plan Retour vers l'Agriculture (Plan REVA) aide aussi tout promoteur agricole à travers son programme de Promotion de l'Initiative Privée dans le secteur Agro-Sylvo-Pastoral. Elle peut vous aider en vous mettant en contact avec des banques, en vous donnant des conseils techniques ou une assistance commerciale pour écouler vos produits sur le marché. En plus, selon votre zone d'origine, des Pôles d'émergence intégrés vous permettent de demander des terrains aménagés et irrigués pour l'agriculture.

Vous pouvez aussi consulter les organisations de producteurs. Ces organisations connaissent très bien leur secteur et peuvent souvent vous donner de précieuses informations. Le Ministère de l'Agriculture peut vous communiquer les contacts des organisations qui vous intéressent.



Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez le Ministère de l'Agriculture, l'ANCAR, l'APIX, le Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion (pour les coopératives agricoles) ou la chambre des métiers la plus proche de chez vous. Les numéros de téléphone figurent à la fin de ce guide.

Attention ! Pour les entreprises d'import-export, la législation douanière n'est pas la même que pour les voyageurs. Renseignez-vous sur les conditions douanières d'import-export et les démarches à réaliser pour pouvoir importer et/ou exporter en toute légalité (par exemple, obtention de la carte Import Export à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar).

Contactez l'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX) et la Direction Générale des Douanes et téléphonez au numéro vert des Douanes (33 800 44 44). Vous pouvez aussi consulter la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar. Les coordonnées figurent à la fin de ce guide.

Attention ! Si vous voulez faire du commerce avec d'autres pays de la zone UEMOA, renseignez-vous aussi sur la législation douanière en la matière. Vous pouvez contacter la Direction Générale des Douanes. Le site Investir en Zone Franc (www.izf.net) donne beaucoup d'informations à ce sujet.

⁷⁵ Vous pouvez consulter les sites Internet suivants : www.asepex.sn, www.tpsnet.org ou exporthelp.europa.eu.



Si vous savez déjà vers quelles zones vous voulez exporter, il existe des guides de l'exportation, comme par exemple, le guide de l'exportation vers les Etats-Unis ou celui vers l'Union Européenne⁷⁵.

Encadré 18

Si vous n'habitez pas en ville, il n'y a pas que l'agriculture et l'élevage !

Il existe d'autres métiers ruraux que vous pouvez exercer à la campagne. Vous pouvez, par exemple, réparer ou vendre des engins agricoles (tracteurs...), des pièces détachées d'engins agricoles ou des produits agricoles (semences, engrais...). Vous pouvez aussi travailler dans l'irrigation (forage de puits, installation d'eau dans les champs...), dans le transport de produits agricoles ou d'élevage (lait, œufs, maïs, fruits...) ou dans les soins aux animaux d'élevage (poules, chèvres, chevaux...). Le secteur de la production d'énergie renouvelable (grâce au soleil ou au vent, par exemple) est aussi intéressant. Certains agriculteurs ont peut-être besoin d'informations spéciales : il existe des petites entreprises qui envoient par SMS des informations agricoles (prix des principaux marchés et produits, prévisions météo...).

Si votre région est touristique ou proche d'un point touristique, vous pouvez travailler dans l'artisanat (en connaissant bien ce que les touristes recherchent) ou dans le tourisme rural, par exemple, en tant que guide. Vous pouvez expliquer la nature et les traditions de votre région.

Si vous êtes intéressé par la micro-finance, vous pouvez vous renseigner pour ouvrir un point de réception de transfert d'argent (en signant des accords avec des mutuelles déjà existantes ou des réseaux de transferts de fonds). Vous pouvez aussi proposer des assurances agricoles : cela permet à un agriculteur d'assurer sa récolte en cas de problèmes (sécheresse, inondations, insectes, maladie...).

Connaissez-vous l'ANCAR ? C'est l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural. Il existe un bureau de l'ANCAR dans chaque région sénégalaise et un agent de l'ANCAR dans chaque communauté rurale du pays. Ces agents peuvent vous aider gratuitement dans beaucoup de domaines : agriculture, élevage, pêche, foresterie, maraîchage, horticulture. Ils vous donnent des conseils ou vous aident à obtenir des prêts dans des banques ou des institutions de micro-finance. Ils peuvent aussi vous conseiller pour avoir accès à la terre, ce qui reste difficile. L'agent de l'ANCAR se déplace jusque chez vous ou il peut vous téléphoner. Mais c'est à vous de lui demander de venir.

En plus, selon votre région, il existe peut-être un autre organisme qui peut vous aider :

- la SAED dans les vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé,

- la SODRAGI dans le bassin de l'Anambé et la région de Kolda,
- la SODEFITEX pour la culture du coton, dont la structure BAMTAARE, et pour tout conseil dans les zones de Kaolack, Fatick, Tambacounda et Kolda.

Pour avoir d'autres conseils, vous pouvez aussi vous rapprocher du Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs. Ce Cadre se situe au niveau de votre communauté rurale.

Si vous avez travaillé dans le domaine agricole en Italie et que vous avez appris des choses là-bas, vous pouvez devenir ce qui s'appelle un relais technique paysan et transmettre vos connaissances aux autres agriculteurs ou éleveurs, lors de veillées, par exemple.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR). Les contacts sont à la fin du guide.

Encadré 19

Y a-t-il beaucoup d'opportunités dans les emplois verts ?

Oui et ces opportunités sont très variées ! En voici quelques exemples :

Comme vous le savez, la production d'électricité au Sénégal est insuffisante pour satisfaire la demande et cela provoque des coupures de courant. Alors il y a un réel marché pour le développement de modes de production d'énergie alternatifs et durables, comme les panneaux solaires photovoltaïques. Vous pourriez donc participer à leur commercialisation, à leur installation, à leur entretien... Beaucoup d'opportunités s'offrent à vous dans ce domaine.

Si vous voulez apprendre le métier, ENAIP Piémont va organiser, en 2012, dans le cadre d'un projet de coopération internationale, des formations de formateurs auprès du CEFAM (Centre de Formation et d'Appui aux Métiers) de Louga. Ce cours aura pour objectif de former les formateurs à l'installation, à la maintenance et au dimensionnement des panneaux photovoltaïques et des panneaux solaires pour chauffer l'eau. Le projet prévoit également l'ouverture d'un guichet Infopoint «Développement durable» qui fournira des informations utiles sur l'énergie solaire et le recyclage de certains types de déchets. Au-delà de l'activité d'information le guichet aura pour but

de sensibiliser la population aux questions environnementales et d'orienter vers les «emplois verts» à travers des formations spécifiques, la collecte et la diffusion d'informations techniques et législatives et le renforcement des capacités des techniciens professionnels. Également auprès du CEFAM une journée intitulée «Portes ouvertes...au soleil» sera organisée. La journée s'adressera aux artisans, aux commerçants locaux, aux entreprises en général (y compris les services publics), aux institutions publiques et visera à informer la population sur l'utilisation de l'énergie photovoltaïque. Par le biais de démonstrations et de test pratiques, les participants comprendront mieux ce que les panneaux photovoltaïques sont, à quoi servent-ils, comment marchent-ils, et quels sont leurs avantages par rapport aux sources d'énergie traditionnelles.

Mais l'énergie solaire n'est pas la seule occasion pour travailler dans le secteur vert! Certains entrepreneurs ont également imaginé des solutions moins consommatrices d'électricité, comme les lampes à leds pour l'éclairage⁷⁶. Cela vous intéresse ? Peut-être pourriez-vous les contacter et travailler avec eux ?

Dans le domaine de la protection de l'environnement, des projets très intéressants ont été mis en place, comme la fabrication et la commercialisation de fourneaux améliorés, qui permettent de préserver les forêts parce qu'ils consomment moins de bois⁷⁷. En plus ils sont peu coûteux et faciles à entretenir et même à fabriquer localement !

Comme vous le voyez, les emplois verts peuvent concerner beaucoup de domaines (production d'énergie, installation ou entretien de panneaux solaires, sensibilisation, formation, commercialisation...) : peut-être y en a-t-il un qui vous tente ? Si c'est le cas, n'hésitez pas à vous renseigner et à prendre contact avec des entrepreneurs actifs dans le domaine que vous avez choisi.

Vous cherchez encore des idées ? Alors n'hésitez pas à vous inspirer de ce que d'autres ont fait avant vous ! Peu importe que leurs projets aient été réalisés dans un autre pays, même en dehors de l'Afrique. Beaucoup sont applicables n'importe où et il suffit parfois de les adapter un tout petit peu. Par exemple vous pouvez regarder les petits documentaires proposés par Planeténergie.org (www.planetenergie.org, rubrique « Capsules vidéo ») : ils montrent beaucoup de projets astucieux !

⁷⁶ Comme la société TOUBA SOLAR RAMA, installée à Dakar.

⁷⁷ L'entreprise Katènè KADJL, installée à Bamako, produit et diffuse des équipements économes en énergie (notamment des foyers améliorés SEWA, des réchauds à bois, des briquettes de charbons, etc.). Pour en savoir plus, regardez le petit reportage sur www.planetenergie.org.

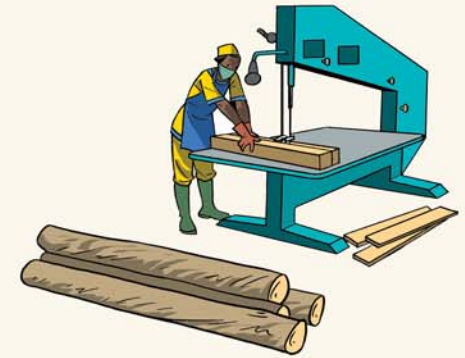
b. Comment faire si je veux créer une entreprise ou une coopérative dans le domaine de l'artisanat ?

Si vous voulez créer une entreprise ou une coopérative artisanale (textile et teinture, cuir, bois, métal et machines, poterie...), vous pouvez être aidé dans votre projet par l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA) ou l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME). Ces structures peuvent vous aider gratuitement à :

- créer votre entreprise,
- formaliser votre entreprise si elle est informelle,
- obtenir la carte d'artisan,
- vous mettre en contact avec d'autres organismes pouvant vous aider (associations d'artisans, syndicats...),
- obtenir un lieu d'exposition dans des foires ou un terrain (dans les zones artisanales réservées),
- obtenir un crédit....

L'ADEPME dispose de points d'appui aux PME dans certaines régions (Thiès, Diourbel et Saint-Louis). Elle a également mis en place des réseaux d'appui aux PME⁷⁸.

⁷⁸ Vous pouvez consulter les sites Internet suivants : www.apda.gouv.sn, www.adepme.sn, www.rapeme-senegal.net, www.senegal-entreprises.net.



Pour vous aider à trouver des financements, l'ADPA dispose du Fonds de Garantie des Projets Artisanaut. Ce Fonds permet aux artisans, aux apprentis artisans et aux diplômés d'écoles de formation professionnelle d'artisans d'obtenir une garantie pour un prêt bancaire.

C'est-à-dire que si vous obtenez un crédit d'une banque ou d'une mutuelle mais que vous n'avez pas la garantie financière pour obtenir ce prêt, ce Fonds vous fournit cette garantie auprès de la banque.

Il existe aussi des financements réservés aux entreprises artisanales au niveau du Fonds de Promotion Economique (FPE). Pour en bénéficier, il faut être adhérent dans une Mutuelle agréée par le FPE et déposer un projet viable visé par la Chambre des Métiers de votre région.

Après avoir créé votre entreprise ou votre coopérative artisanale, la Chambre des Métiers de votre région peut vous aider à répertorier votre entreprise, à vous former, à adhérer à une mutuelle (qui vous



ENTRETIEN AVEC JACQUELINE

membre d'une coopérative de teinturerie

Jacqueline a immigré en Italie pour un contrat de travail. Réinstallée au Sénégal, elle a créé une coopérative de teinturerie avec des cousines et des amies. Elle répond aux questions de Fatou et de Boubacar.

Fatou : Est-ce que la coopérative réalise seulement des activités agricoles ?

Jacqueline : Non, les champs d'action les plus courants des coopératives sont très divers. Il existe des coopératives dans les domaines suivants :

- Agriculture
- Foresterie
- Habitat (achat commun d'un terrain, achat commun de matériel de construction, construction commune...)
- Consommation
- Artisanat
- Services
- Prestations sociales



Boubacar : Quelles sont les différences principales entre la coopérative et le GIE ?

Jacqueline : Voici les différences essentielles entre coopérative et GIE :

- La constitution d'un GIE est payante alors que ce n'est pas le cas pour une coopérative.
- Les lois régulant ces deux instruments sont différentes par exemple, les coopératives sont exonérées de taxes et d'impôts. Elles peuvent recevoir

permettra d'acheter du matériel pour votre entreprise) ou à être accompagné par des professionnels. La Chambre des Métiers a aussi, dans chaque département, un agent qui peut vous conseiller.

Si vous avez travaillé dans l'artisanat en Italie et que vous avez appris des nouvelles techniques, la Chambre des Métiers, à travers un compagnonnage, peut organiser un cours dans lequel vous pouvez enseigner aux artisans de votre région ce que vous avez appris en Italie.

Si vous avez besoin de formations artisanales, il existe des Chambres des Métiers dans tout le Sénégal et des centres de formation spécialisée dans certaines régions. Vous pouvez vous renseigner à ce sujet auprès de l'Union des Chambres des Métiers du Sénégal ou à la Direction de l'Artisanat.

N'oubliez pas : en tant que migrant, vous pouvez jouer un rôle pour montrer la richesse de l'artisanat sénégalais dans les autres pays !

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA), l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME), l'Union des Chambres des Métiers du Sénégal ou la Chambre des Métiers de ta région. Les contacts sont à la fin du guide.



des subventions publiques et sont parfois appuyées par l'Etat ou d'autres partenaires.

- Alors que les GIE n'ont qu'un but économique, les coopératives peuvent avoir des buts économiques mais aussi sociaux (auprès de leurs membres et de leur communauté) car elles sont déclarées comme organisation d'utilité publique.
- Les membres d'une coopérative sont

à la fois propriétaires et usagers (ils bénéficient des activités sociales de la coopérative : formation...).

- Un des principaux inconvénients de la coopérative est le temps de constitution (qui ne passe pas par l'APIX et ne tombe donc pas sous le coup des 48h de création). Ce temps est en moyenne d'un mois. Actuellement, le Bureau de Suivi des Organisations d'Auto Promotion travaille à l'allègement des démarches de création.



c. Comment faire si je veux créer une entreprise ou une coopérative dans le domaine de la pêche ?

Si vous voulez créer une entreprise ou une coopérative dans le domaine de la pêche, vous devez d'abord bien connaître ce secteur. Vous pouvez travailler dans la pêche de mer, la pêche de rivière mais aussi dans le mareyage et la transformation des produits de la mer (conservation, transport, fumage, salage...) ou l'aquaculture.

Boubacar : Je pense lancer une coopérative de pêcheurs. Quels conseils pouvez-vous me donner ?

Abdoulaye : Si vous voulez travailler dans la pêche, il faut que vous soyez formé au métier de pêcheur, notamment pour



connaître les règles de sécurité, de gestion et de reproduction des poissons, d'hygiène et vos droits en tant que travailleur de la mer. Vous devez aussi bien connaître les normes pour les pirogues de pêche.

Attention ! Le nombre de poissons diminue au Sénégal. C'est le cas pour certaines espèces de poissons, comme les espèces démersales côtières (c'est-à-dire des poissons qui vivent au contact ou au

voisinage des fonds marins) : il est recommandé⁷⁹ de ne pas pêcher le thiof, la daurade, le mérou, le pageot, le pagre...

Il faut donc cibler la pêche de certaines espèces de poissons qui vivent en pleine eau (on les appelle les espèces pélagiques) et de crustacés, comme les crevettes, les huîtres... Il faut aussi respecter le cycle de la vie des poissons pour ne pas vider la mer. Par exemple, certains filets dont les mailles sont trop petites attrapent toutes sortes de poissons, même les petits qui sont pourtant invendables.

Ces pratiques mettent en danger la reproduction des poissons et l'avenir de la pêche au Sénégal. En tant que pêcheur, c'est vous qui connaissez le mieux la mer et c'est à vous d'en prendre soin afin de pouvoir vivre dignement de votre travail.

Si vous voulez vous former dans le domaine de la pêche, il existe certaines structures, comme l'Ecole Nationale de Formation Maritime ou le Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture. Pour connaître les formations et savoir comment y entrer, renseignez-vous auprès de ces structures. Les contacts sont à la fin de ce guide.

Fatou : *Moi, c'est la transformation du poisson qui m'intéresse... Qu'en pensez-vous ?*

Aminata : Je trouve que c'est une très bonne idée de travailler dans la transformation de produits de la mer. Pour vendre plus facilement votre produit, il est fondamental que ce soit un produit frais et de qualité. Vous devez bien

⁷⁹ Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le Plan National de Reconstitution des Ressources Halieutiques (PNRH) du Ministère de l'Economie maritime, de la Pêche et des Transports maritimes. Ce document est disponible auprès des organismes de pêche dont les contacts sont à la fin de ce guide.



connaître ce que recherche le consommateur ou celui qui vous achètera le produit (si c'est un transporteur ou un exportateur, par exemple). Vous devrez aussi réfléchir aux équipements dont vous aurez besoin : lieux (proche ou pas de la plage, du quai ou de la ferme aquacole), bâtiments, machines pour le froid, machines pour la découpe ou pour d'autres transformations...

Fatou : Abdoulaye, nous avons entendu parler de l'aquaculture. Mais qu'est-ce que c'est exactement ? Et comment ça marche ?

Abdoulaye : Très bonne question ! D'abord, l'aquaculture, c'est l'élevage d'animaux ou de végétaux aquatiques : on peut élever des poissons, des crevettes, des huîtres, des moules, des coquillages,

des algues... C'est un secteur prioritaire au Sénégal. C'est pourquoi il existe l'Agence Nationale de l'Aquaculture.

Cette agence est là pour aider les personnes voulant se lancer dans l'aquaculture. Elle peut vous aider dans les démarches pour la création d'une ferme aquacole : formation technique, appui commercial, fourniture d'aliments pour poissons ou de semences de poissons, suivi de la qualité...

On peut travailler dans l'aquaculture dans beaucoup d'endroits au Sénégal, comme les zones des fleuves, les embouchures (fleuves Sénégal, Gambie, Casamance, embouchure du Sine-Saloum...) et les zones côtières. Il est aussi possible de faire de l'aquaculture dans les bassins de rétention.

Boubacar : Quelles sont les étapes pour créer une entreprise ou une coopérative aquacole ?

Abdoulaye : Pour cela, vous devez aller voir l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA). Les personnes travaillant

à l'ANA vont vous aider pour vos démarches administratives de création d'entreprise (avec l'APIX), pour votre formation, pour la recherche du lieu de la ferme aquacole, pour les équipements nécessaires, pour la recherche de financements, pour la vente des produits, etc.

Si vous voulez avoir plus d'informations sur le secteur de la pêche, vous pouvez contacter la Fédération Nationale des GIE de Pêche ou la Direction de la Pêche Maritime ou Continentale. Les contacts sont à la fin du guide.

Si vous voulez avoir plus d'informations sur l'aquaculture, allez voir l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA). Les contacts sont à la fin du guide.

2.4.6 Comment financer mon projet ?

a. De combien d'argent ai-je besoin pour mon projet ?

Une fois que vous avez votre idée d'entreprise, votre marché, votre lieu d'implantation et votre statut, il faut maintenant calculer le coût de votre projet.

Tout d'abord, il faut savoir exactement de combien d'argent vous aurez besoin. Vous devez donc calculer combien va vous coûter votre projet, en additionnant plusieurs montants : principalement, ceux pour l'investissement (achat de terrain, achat de matériel, construction d'un bâtiment...) et ceux pour le fonctionnement de votre projet (location de véhicules, achat des matières premières, salaires...). Tout cet argent devra être dépensé avant que l'entreprise ne commence à fonctionner et donc avant que vous ne commenciez à gagner de l'argent.



Vous devez aussi calculer vos économies : combien d'argent avez-vous épargné ? Avez-vous ramené de l'argent d'Italie ? Avez-vous mis de l'argent sur un compte bancaire ? Est-ce que vous faites partie d'une tontine ? L'épargne, c'est de l'argent ou des biens (c'est-à-dire des objets qui ont une valeur : bijoux, voiture, maison, vaches, stock de riz...) que vous avez mis à part pour les

utiliser dans le futur. Donc, vous épargnez quand vous décidez de ne pas dépenser votre argent tout de suite et d'attendre un autre moment. Vous pouvez, par exemple, utiliser votre épargne en cas d'urgence (maladie, mauvaises récoltes...) ou pour un projet.

Maintenant, comparez l'argent dont vous avez besoin pour votre projet et l'argent que vous avez épargné. Est-ce qu'il y a une différence ? Est-ce que l'argent que vous avez est suffisant pour commencer votre projet ou avez-vous besoin de plus d'argent ?

Si vous avez suffisamment d'argent, vous pouvez créer votre entreprise. Sinon, si vous avez besoin de plus d'argent que les économies que vous avez, il vous faut trouver un financement.

Attention ! Même si vous avez une très bonne idée d'entreprise, il n'est pas prudent d'investir toutes vos économies dans votre projet. Si votre entreprise ne marche pas, il vous faut avoir quelques économies en cas de problème (maladie, décès, catastrophes naturelles...).



⁸⁰ Code des Investissements (règi par la loi n°2004-627 du 7 mai 2004).



b. J'ai des économies importantes et je veux créer une entreprise : à quelles aides ai-je droit ?

Le gouvernement sénégalais vous appuie dans votre création d'entreprise grâce au Code des Investissements⁸⁰. Le Code s'applique à votre investissement selon le secteur dans lequel vous investissez et selon le montant de votre investissement.

Par exemple, si votre investissement est égal ou supérieur à 15 millions de Francs CFA, vous pouvez bénéficier du code des investissements si vous décidez de vous lancer dans l'un des secteurs suivants :

- agriculture, élevage et industrie de transformation agro-alimentaire,
- pêche et transformation des produits de la mer,
- services dans les secteurs sociaux : santé, éducation, formation,
- téléservices, maintenance et technologies de l'information et de la communication.

Si votre investissement est supérieur à 100 millions de Francs CFA, vous pouvez bénéficier du Code pour d'autres secteurs (mines, tourisme, culture...).

Bénéficier du Code des Investissements, cela veut dire avoir droit à des garanties, des exonérations douanières, des réductions d'impôts... Ces avantages dépendent aussi de la zone dans laquelle vous investissez : par exemple, certains avantages durent pendant 12 ans si vous investissez dans les régions de Fatick,

Kolda, Saint-Louis, Tambacounda ou Ziguinchor.

Comme vous le voyez, c'est en fonction de votre projet que l'APIX pourra vous dire de quels avantages vous pouvez bénéficier. L'APIX commence d'ailleurs à aider les Sénégalais de l'extérieur qui voudraient investir au Sénégal grâce à son programme Entrepreneurship Diaspora. Ce programme pourra, par exemple, vous aider concernant l'étude de faisabilité de votre projet.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, n'hésitez pas et contactez l'APIX (à Dakar ou dans certaines régions, comme à Kaolack, Saint-Louis, Touba et Ziguinchor). Leurs adresses et numéros de téléphone sont à la fin de ce guide.

c. Je n'ai pas suffisamment d'argent pour commencer mon projet. Que dois-je faire ?

Vous devez trouver de l'argent auprès de réseaux personnels, en obtenant un crédit ou en obtenant un financement du Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE).

Si vous n'avez pas suffisamment d'argent, vous pouvez chercher de l'argent auprès de :

- Votre famille ou vos amis,
- Votre communauté, à travers un système de tontine ou de caisse d'auto-financement (CAF),
- Vos associés : vous pouvez proposer



votre idée d'entreprise à une ou plusieurs autres personnes.

Vous pouvez aussi décider de repartir travailler en Italie (avec un contrat temporaire) pour pouvoir économiser pour votre projet au Sénégal.

Vous pouvez aussi obtenir un crédit pour compléter vos économies et lancer votre projet.

Qu'est-ce qu'un crédit⁸¹ ?

C'est le prêt d'une somme d'argent, accordé par un organisme financier ou une banque à un client. La somme est déterminée par avance et est remboursée en plusieurs échéances (tous les mois, par exemple), sur une durée (cinq ans, par exemple) et à un taux défini dès la souscription. Le taux, c'est le prix que la banque vous fait payer pour vous prêter de l'argent.

Qui peut me donner un crédit ?

Vous pouvez demander un crédit à :

- des banques,
- des organismes publics,
- des institutions de micro-finance (mutuelles d'épargne et de crédit...).

Selon la quantité d'argent dont vous avez besoin, vous pourrez peut-être aller vers une institution de micro-finance.

Qu'est-ce que la micro-finance ?

Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir de très petits crédits (« micro-crédit ») à des personnes pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs entreprises.



Il existe sûrement des institutions de micro-finance dans votre région d'origine. Renseignez-vous auprès d'elles pour connaître leurs produits financiers et leurs conditions de prêt (regardez très attentivement le taux d'intérêt et le nombre d'années pendant lequel vous devrez rembourser). Comparez et choisissez ce qui est le plus adapté pour vous. Vous devrez ensuite défendre votre dossier pour que la banque ou l'institution de micro-finance ait confiance en vous et vous accorde le crédit.

Attention ! Il faut savoir que souvent, les banques ne prêteront que si vous avez quelques économies à investir dans votre projet. Ces économies ou d'autres biens seront la garantie de la banque, c'est-à-dire que, si vous ne pouvez pas rembourser votre prêt, la banque pourra prendre cette somme pour rembourser le prêt.

Qu'est-ce qu'un investissement ?

Investir, cela veut dire ne pas dépenser votre argent aujourd'hui pour la consommation mais le dépenser dans une activité qui vous apportera plus d'argent dans le futur. C'est-à-dire que vous choisissez de ne pas dépenser votre argent pour acheter de la nourriture ou des vêtements mais de le dépenser autrement : par exemple, acheter des moutons pour les revendre après, démarrer une boutique, acheter des engins pour mieux travailler dans vos champs, éduquer vos enfants...

Votre projet d'entreprise ou de coopérative est un investissement.

En plus d'un crédit, si vous êtes des Sénégalais de l'extérieur (c'est-à-dire si vous êtes établis hors du Sénégal), vous pouvez aussi trouver un financement

auprès du Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE).

Le FAISE est un fonds de garantie et d'investissement créé par le Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur. Il peut financer des projets dans beaucoup de secteurs, comme :

- l'agriculture, l'élevage, la pêche, la transformation des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche,
- le textile et la confection,
- le tourisme,
- l'artisanat et les industries culturelles,
- les nouvelles technologies...

Le FAISE ne finance pas de projets de commerce, de transport ou d'immobilier.

Pour bénéficier d'un financement du FAISE, il faut que vous soyez Sénégalais, que vous puissiez démontrer votre séjour



Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez la Direction de la Micro-finance. Le numéro de téléphone de cette structure figure à la fin de ce guide.

⁸¹ Si vous êtes intéressé par ce thème, des outils d'éducation financière pour les migrants sénégalais et leur famille ont été élaborés par le BIT/MIGRANT. Renseignez-vous auprès du CIF de l'OIT à Turin !

à l'étranger et que vous puissiez apporter 25% du montant de votre projet. Les associations de Sénégalais de l'Extérieur peuvent aussi bénéficier du FAISE.

Le FAISE peut :

- vous financer à hauteur maximale de 15 millions de Francs CFA, avec un taux d'intérêt de 6%, sachant que la durée maximale du prêt est de 5 ans,
- vous servir de garantie auprès des banques et des mutuelles si le coût de votre projet dépasse 15 millions de Francs CFA.

Si vous remplissez ces conditions et que vous êtes intéressé, vous devez envoyer au Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur :

- une lettre demandant le financement adressée au Ministre des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur
- l'étude de faisabilité de votre projet (en 4 exemplaires),
- la preuve de votre séjour à l'étranger (carte consulaire, permis de séjour, carte de séjour).

Une fois que vous avez obtenu un financement du FAISE, vous pouvez être accompagné par le FAISE pour lancer votre projet et être formé à l'administration de votre entreprise, à la comptabilité...

Si vous voulez avoir plus d'informations sur ce Fonds, contactez le FAISE, la Direction de l'Appui à l'Investissement et aux Projets ou le Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur. Les numéros se trouvent à la fin du guide.

Si vous résidez en Vénétie et que vous voulez réaliser votre idée d'entreprise au Sénégal, n'oubliez pas que la région a prévu un petit fonds de garantie⁸² pour appuyer ce genre d'investissement. Pour plus de renseignements, adressez-vous à Venetolavoro⁸³.

Enfin n'oubliez pas que si vous venez de créer une PME sénégalaise (notamment si vous êtes une femme ou si vous employez des femmes, si vous travaillez dans la transformation de produits agricoles...), vous pouvez aussi bénéficier de crédits pour financer vos équipements de la part du PLASEPRI ! Pour plus de renseignements, regardez le paragraphe consacré à ce programme (dans la partie « Qui peut nous aider à monter nos projets ? »).

⁸² Ce fonds avait été mis en place à l'origine en occasion du projet Su.Pa Successful paths, supporting human and economic capital of migrants (Parcours de succès, soutenir le capital économique et social des migrants).

⁸³ <http://www.venetolavoro.it/home.jsp>



partie 3

COMMENT M'INVESTIR

dans le social au Sénégal ?





COMMENT M'INVESTIR

dans le social au Sénégal

3.

3.1 Je veux m'investir dans le développement local de ma communauté d'origine. Comment faire ?

3.1.1 Tout d'abord, il faut bien connaître les besoins et prendre contact avec les bonnes personnes !

Vous pouvez avoir envie de participer au développement local de votre région d'origine ou de votre communauté d'origine. Là encore, vous pouvez être aidé,

en particulier financièrement et techniquement, pour votre projet. Ces projets, pour l'amélioration des conditions de vie de votre communauté d'origine, peuvent être réalisés dans beaucoup de domaines différents selon les besoins de votre village ou de votre ville : écoles, centres de formation professionnelle, santé, eau potable et assainissement, routes et chemins, électricité, centres communautaires...

Pour bien connaître les besoins de votre communauté d'origine, il est important de prendre contact avec votre famille



et votre communauté mais aussi avec les élus de votre collectivité locale et de tenir compte du Plan Local de Développement. Il est aussi nécessaire de vous mettre en relation avec les services déconcentrés de l'Etat en fonction de votre futur secteur d'investissement : par exemple contactez l'Inspection d'Académie si votre projet est un projet d'éducation !

Attention ! Si vous n'informez pas les autorités responsables, votre projet

pourrait ne servir à rien ! Par exemple, si vous construisez un centre de santé sans informer le Ministère de la Santé, votre centre sera vide : il n'y aura ni médecin, ni infirmier...

Pour les projets sociaux et de développement, il peut aussi être utile de vous organiser en association avec les autres migrants provenant de la même localité. De cette manière, chacun peut apporter ses idées et ses économies pour un projet plus ambitieux.

Si vous êtes en Italie, n'hésitez pas à contacter les associations de Sénégalais en Italie ou encore les associations d'aide au montage de projet: elles pourront vous mettre en contact avec des associations locales ou de Sénégalais installés en Italie et provenant de la même région que vous ! Les adresses et numéros de téléphone sont à la fin de ce guide.

3.1.2 Ensuite, vous pouvez faire appel à des organismes qui peuvent vous aider...

Une fois que vous connaissez bien les besoins et que vous savez précisément dans quel secteur vous souhaitez intervenir, vous pouvez prendre contact avec des organismes qui peuvent vous aider dans le montage de votre projet (par exemple en analysant sa faisabilité et en vous fournissant aussi beaucoup de contacts locaux, qui vous seront très utiles).

Si votre association est implantée en Vénétie par exemple, vous pourrez vous rapprocher de la CONFESEN qui accompagne les associations de migrants dans l'élaboration et la gestion des projets de coopération au développement en leur offrant des services d'assistance technique et stratégique à des prix concurrentiels.

3.1.3 Je n'ai pas assez d'argent pour mon projet, existe-t-il des financements ?

a. Qu'est-ce que la coopération décentralisée italienne ?

La coopération décentralisée, ce sont les actions de coopération menées par des collectivités locales italiennes (comme les « comuni⁸⁴ », les « regioni⁸⁵ » ou les « province⁸⁶ »). Cela veut dire que ces

collectivités locales peuvent financer des projets de développement au Sénégal : construction d'école, construction de poste de santé ou de maternité, construction de puits... Allez dans la mairie du lieu où vous habitez et demandez si elle finance les associations de migrants et des projets de développement au Sénégal. Si c'est possible, vous devrez sans doute présenter votre projet : il faudra expliquer ce que vous et votre association de migrants, vous voulez faire au Sénégal, pourquoi vous voulez le faire, combien coûte votre projet.

Il y a des collectivités locales qui lancent des appels à projet destinés -entre autres- aux associations de migrants qui souhaitent réaliser des projets de développement local dans leur région d'origine.

La mairie de Milan a été pionnière dans ce domaine. Son appel à projet annuel « Milano per il Cosviluppo » (Milan pour le Codéveloppement) date de 2007. Il s'agit d'une opportunité unique dans le contexte italien car elle veut appuyer explicitement les initiatives de solidarité internationale portées par les associations milanaises issues des migrations et concernant la thématique du codéveloppement.

Pour plus d'informations, consultez le site de la mairie de Milan, téléphonez au 02 884 63636 ou envoyez un courriel à



ufficio.cooperazione@comune.milano.it Si vous êtes membre d'une association de migrants, sachez qu'il existe des institutions et des organisations qui offrent des cours de formation pour renforcer les capacités de votre association et ainsi améliorer sa participation aux activités de coopération internationale. C'est le cas du programme A.MI.CO. (Associazioni di Migrants per il Codéveloppement) promu par l'OIM et financé par la Coopération Italienne. Il s'agit d'un projet né pour soutenir les initiatives des associations de migrants en faveur du développement socio-économique et culturel de leur pays d'origine par le

biais d'une action de renforcement des capacités pour les migrants et leurs associations. Le cours de formation gratuit A.MI.CO vise à accroître les compétences organisationnelles des associations ainsi que leur capacité de planification et à leur fournir des outils pour la recherche de partenariats et de financements. Si votre association est intéressée par A.MI.CO., n'hésitez pas à contacter l'OIM.

Une action similaire de renforcement de capacités pour soutenir les associations de migrants sénégalais a été menée dans le cadre du projet « Fondazioni4Africa » (voir le paragraphe suivant).

⁸⁴ Communes.

⁸⁵ Régions.

⁸⁶ Provinces.

Reportage

L'engagement de l'Association Sunugal et de la Mairie de Milan pour la mise en valeur de l'artisanat féminin à Guédiawaye à travers un cours de perfectionnement en coupe et couture, teinture des tissus et confection de vêtements et accessoires.

Entretien avec Mary, membre de l'association Sunugal, couturière professionnelle et responsable du projet.



Comment est né le projet « Femme et Co-développement pour la mise en valeur de l'artisanat féminin dans le quartier de Sam Notaire » à Guédiawaye (banlieue de Dakar) ?

Le projet est né dans le cadre d'un engagement qui date depuis longtemps de l'association Sunugal en faveur du Centre Socio-Culturel de Formation en Coupe et Couture de Guédiawaye.

Qu'est-ce que le Centre Socio-Culturel de Formation en Coupe et Couture de Guédiawaye ?

Il s'agit d'un Centre de Formation né grâce à la passion du couturier Mbaye Diouf. Graduellement, il est devenu un couturier renommé pour son habileté et le nombre de ses apprenties ne cessait d'augmenter. Alors il a décidé de fonder une école qui maintenant forme chaque année une centaine de jeunes femmes. Le programme des études ne se limite pas à offrir une formation technique en coupe et couture mais promeut aussi l'alphabétisation avec des cours très variés (anglais, français, hygiène, droit, gestion, sensibilisation au SIDA...).

Voilà pourquoi l'association Sunugal a toujours soutenu le Centre qui donne aux jeunes filles une alternative crédible à la pauvreté et à la marginalisation. Le Centre de Formation offre des bourses aux élèves aux ressources familiales limitées. Le but de la formation proposée au Centre de Guédiawaye est de donner à ses étudiantes des notions pratiques ainsi que des connaissances théoriques afin de les rendre des jeunes femmes autonomes et capables de prendre en main leur destin.



Quelques chiffres

12 femmes formées dans le cadre du projet.

35.054.000 euros cofinancement de la mairie de Milan.

2009 année de mise en œuvre du projet.

75% personnes vivant sous le seuil de pauvreté à Guédiawaye.

1 couturière sénégalaise formée dans le cadre du projet et ayant gagné le concours « Oggi nasco oggi rinasco » lancé par Naba e Fa' la cosa giusta.

Comment se greffe le projet « Femme et Co-développement dans le quartier de Sam Notaire » dans ce contexte ?

C'est ma copine Stefania, couturière professionnelle, et moi qui avons eu l'idée du projet. Nous sommes toutes les deux membres de l'association Sunugal. Nous avons conçu ce cours de perfectionnement en coupe et couture pour 12 étudiantes de l'Ecole. Il nous semblait une bonne idée de leur donner la possibilité d'affiner encore plus la technique, de leur enseigner des nouvelles méthodes dans le but de former des figures professionnelles polyvalentes, capables de réaliser des vêtements et des accessoires vendables à la fois sur le marché local et italien.

Notre devise est « jaxass » qui est le nom de notre tissu préféré et qui en wolof veut dire « mélange ». Mélanger la culture sénégalaise et la culture italienne, brasser, combiner : voilà les idées au cœur de notre projet. Et ce n'est pas par hasard que ce sont les mêmes idées qui sont à la base du concept de co-développement !

Les contenus du projet en bref :

- Formation.
- Perfectionnement en coupe et couture.
- Stylisme et Créativité.
- Teinture et peinture sur tissu.
- Lancement d'une coopérative féminine.
- Promotion de l'artisanat féminin.

Comment avez-vous réalisé concrètement le projet ? Comment l'appel à projet « Milano per il Co-sviluppo » vous a-t-il aidé ?

Après avoir eu l'idée du projet, il a fallu naturellement chercher des fonds. Heureusement notre projet a remporté l'appel à projet « Milano per il Co-sviluppo » pour l'année 2008-2009. La mairie de Milan a généreusement mis à disposition de notre idée 35.000 euros en confirmant ainsi une collaboration fructueuse inaugurée il y a quelques années et qui se poursuit encore aujourd'hui. Nous avons ensuite trouvé des financements complémentaires grâce à une activité de recherche de fonds.

Pouvez-vous nous expliquer les objectifs du projet et pourquoi ça a été important de le réaliser ?

L'objectif général du projet c'est de contribuer au développement socio-économique de la périphérie de Dakar en améliorant les capacités productives et les conditions de travail des femmes. Le quartier de Sam Notaire à Guédiawaye est une zone défavorisée avec une majorité de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Le quartier est très pauvre, caractérisé par le chômage, l'économie informelle et un taux d'émigration très élevé. Avec ce projet, on voulait contribuer à freiner l'exode, en donnant une alternative concrète à des jeunes femmes et en favorisant leur insertion professionnelle.



Parmi les succès du projet il faut compter la création de la coopérative Gis Gis (déjà enregistrée à Dakar et maintenant en phase de démarrage) par quatre élèves du cours de perfectionnement. Le projet a donc contribué à renforcer l'associationnisme féminin à Guédiawaye et on espère que cette coopérative aura des retombées positives dans le quartier.

Quelles perspectives pour le projet ?

Le projet a été financé pour un an mais l'engagement de Sunugal aux côtés des jeunes couturières du Centre de Formation en Coupe et Couture n'est pas terminé. On aimerait garantir la durabilité de l'initiative. On veut que les femmes formées grâce à la collaboration entre Sunugal et la mairie de Milan puissent gagner leur vie dignement en vivant de leur travail. Voici pourquoi on a l'intention de continuer avec nos cours de spécialisation et perfectionnement à Guédiawaye. On a beaucoup de nouvelles idées à développer. Tout d'abord on tâche d'ouvrir graduellement le marché italien aux produits de qualité

réalisés par les élèves du centre. En parallèle, on est en train de mener des expérimentations innovantes pour fabriquer des vêtements et des accessoires à partir de déchets et matériels recyclés. C'est le cas des cabas réalisés à partir des sacs de riz en toile grossière ou d'une « robe à cannettes ». Cette robe, confectionnée par une des élèves du centre avec des cannettes de soft drink, a gagné le concours « Oggi nasco oggi rinasco » (« Aujourd'hui je nais, aujourd'hui je renaiss ») de Naba (Nuova Accademia delle Belle Arti)* et « Fa' la cosa giusta » (Fais la bonne chose). La jeune créatrice sénégalaise gagnante a eu la chance de suivre un stage intensif de formation de deux semaines à Milan.

Il y a donc encore beaucoup d'idées à réaliser en faveur du Centre Socio-Culturel de Formation en Coupe et Couture de Guédiawaye. On voudrait trouver des nouveaux financements pour poursuivre l'initiative.



Voici quelques conseils pour les associations de migrants qui souhaitent réaliser des projets de codéveloppement au Sénégal.

- Renseignez-vous bien sur les besoins de votre communauté d'origine.
- N'hésitez pas à demander à la mairie s'il y a des appels à projet pour le financement d'actions de codéveloppement portées par des associations de la diaspora.
- Tâchez de formuler au mieux votre projet, en ayant recours, si nécessaire, aux cours et aux organismes qui promeuvent le renforcement des capacités des associations de migrants et qui peuvent vous soutenir dans l'élaboration concrète du projet.
- Cherchez des financements complémentaires!
- Menez parallèlement des actions de sensibilisation en Italie et au Sénégal .
- Tirez-profit des expériences positives des projets réalisés par d'autres associations avant vous mais sans avoir peur d'innover...

* Nouvelle Académie des Beaux Arts



IBRAHIMA ET BOUBACAR

ensemble pour le développement de leur village

b. Le soutien des fondations

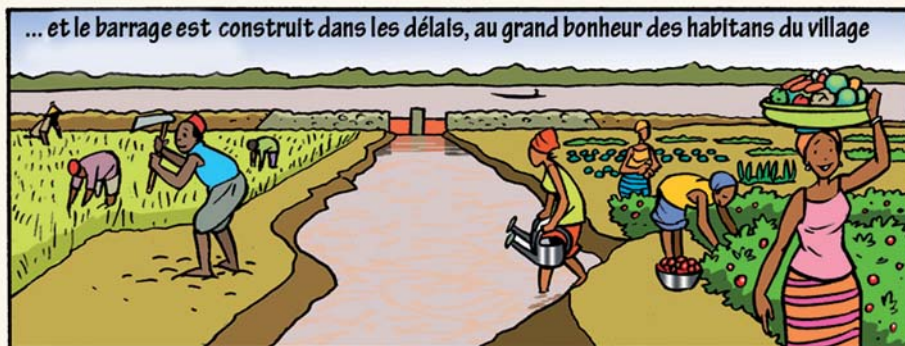
A la différence d'autres pays, en Italie, les fondations bancaires ne jouent pas encore un rôle crucial dans le soutien aux actions de codéveloppement portées par les migrants. Il y a tout de même des exceptions intéressantes. L'une de ces exceptions est celle constituée par un consortium de 16 institutions bancaires (avec la Fondazione Cariplo en tête) pour contribuer au financement des projets de développement sélectionnés dans le cadre des appels à projet de la mairie de Milan.

Un autre cas intéressant est celui du projet de co-développement « Fondazione4Africa » financé sur trois ans par

quatre fondations bancaires (Compagnia di San Paolo, Fondazione Cariparma, Fondazione Cariplo e Fondazione Monte dei Paschi di Siena). Ce projet implique des ONG italiennes et des associations de migrants sénégalais. Etant désormais dans sa dernière phase d'exécution, le projet vise maintenant à consolider les acquis et donc ne pourra plus s'ouvrir à de nouvelles associations.

Toutefois, l'existence même d'un tel projet permet d'espérer une plus grande implication future des fondations bancaires dans le financement de projets de codéveloppement. Il faudra donc se renseigner périodiquement pour voir si des fondations sponsorisent de nouveaux projets.





Comment transférer du matériel dans un but non-commercial ?

Attention ! Avant de transporter du matériel, vérifie qu'il est bien adapté à ton pays et que les pièces de réparation existent à un coût raisonnable au Sénégal.

Pour les associations, la législation douanière n'est pas la même que pour les entreprises. Renseigne-toi sur les conditions douanières selon le type de matériel en Italie et au Sénégal et les démarches à réaliser pour pouvoir importer en toute légalité et éviter tout problème quand tu retireras les marchandises.

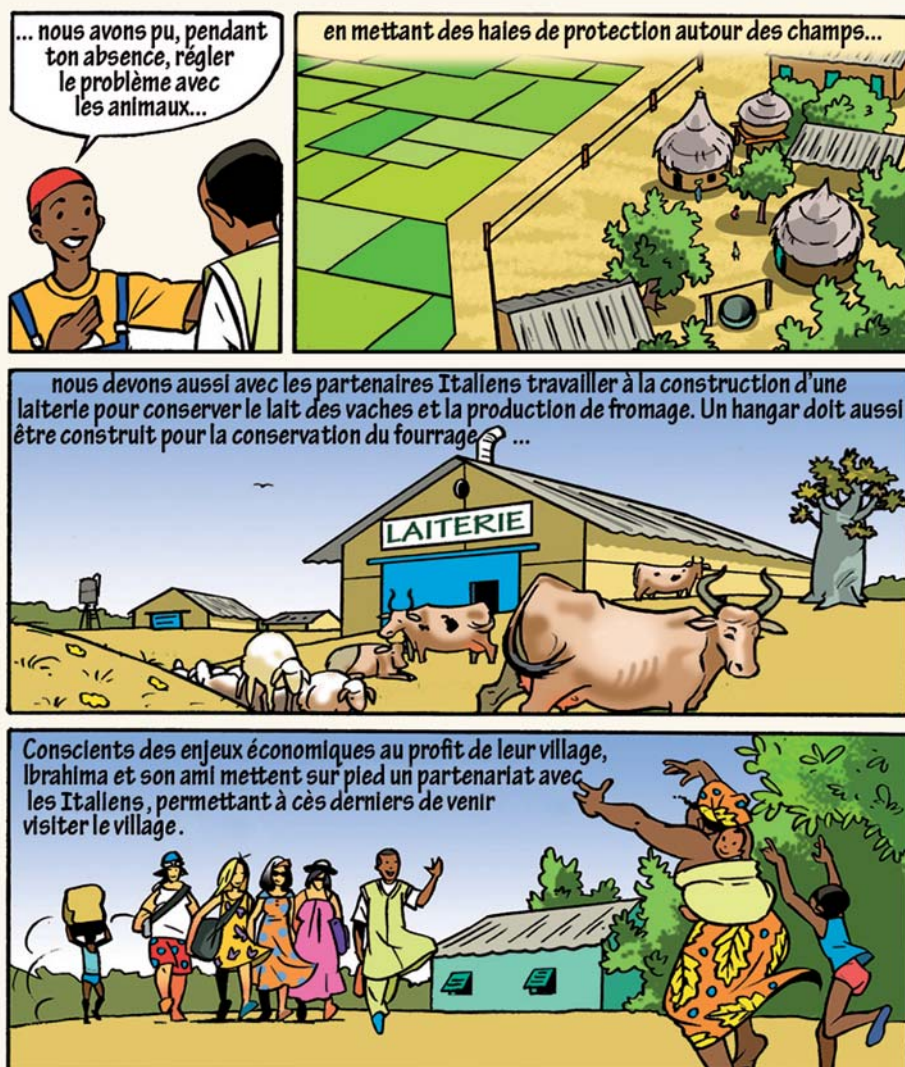
En Italie, rapproche-toi des services des Douanes qui sont présents dans chaque province pour connaître les démarches légales d'exportation (montant des taxes, marchandises autorisées...).

Au Sénégal, rapproche-toi du Ministère sectoriel duquel dépend ton projet (Education, Santé...) qui se mettra en contact avec la Douane.

Pour plus d'informations à ce sujet, tu peux contacter la Direction Générale des Douanes. Les coordonnées figurent à la fin de ce guide.

« Avec mon association villageoise, nous avons acheté une ambulance en Italie. Après avoir réussi à la faire transporter par bateau jusqu'au port de Dakar, nous n'avons toujours pas pu la retirer du port car nous n'avons pas respecté la loi sénégalaise des Douanes. Nous ne connaissons pas ces lois. Si je devais le refaire, je me renseignerais en détail avant pour éviter ce problème car l'ambulance n'est toujours pas arrivée au village! »

Mamadou D., migrant en Italie



FIN

Reportage

L'exemple de NIOKOLO TRANSPORTS

ou

Les incroyables tribulations de migrants sénégalais de France sur le chemin de la création d'entreprise au Sénégal

Rencontre passionnante avec M. SY et M. SOUARE.

M. Sy est le directeur de Niokolo Transports SA au Sénégal. M. Souaré est le Président du Conseil d'Administration de la société. Tous deux sont originaires de la région de Kédougou au Sénégal. Migrants en France et appartenant là-bas à une association très active de ressortissants de Kédougou, ils ont voulu développer leur région d'origine. Après des années d'assistance, ils ont réfléchi à une autre façon d'aider leur communauté d'origine en créant des emplois. Ils nous racontent comment a mûri leur idée qui a amené à la genèse de Niokolo Transports, qui transporte actuellement plus de 89 000 personnes par an !



Présentez-vous vos parcours.

M. SY : J'étais attaché d'administration hospitalier à la Direction des affaires financières du Centre hospitalier de Saint-Denis. J'ai pris une disponibilité pour venir au Sénégal m'occuper de Niokolo Transports.

M. Souaré : Je suis ingénieur d'études recherche et formation à Paris. Je suis le Président du Conseil d'Administration de NT. Je fais des va et vient entre la France et le Sénégal.

En France, nous faisons partie de l'APDK, association pour le développement de Kédougou qui a été créée en 2001. Elle a beaucoup œuvré et investi dans le social. Grâce à nos cotisations, nous avons construit une chambre froide au sein de l'hôpital régional de Kédougou, nous avons envoyé des lits d'hôpitaux, des livres pour le collège et le lycée. L'APDK a une antenne à Kédougou sur laquelle elle s'appuie.

Racontez-nous le cheminement qui vous a amené à l'idée de créer cette société.

Au fur et à mesure, notre association l'APDK a été confrontée aux limites de l'investissement social pour notre région d'origine. Il n'y avait pas d'entretien, pas de suivi. Alors on s'est posé des questions : Quelle était la finalité de nos actions et de nos réalisations là-bas ? Comment intervenir autrement qu'en envoyant des dons ? Créer une entreprise ? Des emplois ? Avec quels moyens ? Avec qui ? Quelle entreprise créer ? Comment développer notre région d'origine ? Nous avons demandé à la population : quel est votre plus gros problème ? On nous a répondu : le problème de transport pour se rendre de Dakar à Kédougou.

Ce problème avait des répercussions et des incidences dans plusieurs domaines indirects comme par exemple sur la santé. Pour la maternité, les femmes sont obligées d'aller à Tambacounda pour l'échographie. Le taux de mortalité est élevé faute de moyens de transport. Ou encore les enseignants des villages touchent leurs soldes à Kédougou et parfois ils peuvent rester bloqués une semaine là-bas sans trouver de véhicules pour retourner dans les villages. Et puis, le coût pour relier Dakar est exorbitant et les moyens de transport ne sont pas réguliers. Ce besoin a donc été déterminé à la base par la population via notre antenne locale. Si on réfléchissait en termes de logique financière, le transport n'était pas un secteur porteur.

Ça ne pouvait pas marcher car c'est peu rentable. De nombreuses questions se sont de nouveau soulevées : comment rompre avec le schéma traditionnel, comment rompre avec la gratuité, avec le problème d'entretien, le problème de suivi ? Comment aller vers une logique économique, créer des emplois et désenclaver notre région tout en se basant sur des fondements économiques ? Pour l'anecdote, l'APDK en partenariat avec d'autres associations originaires de Kédougou avait déjà donné un bus à la mairie de Kédougou à usage de bus scolaire. Mais il a été détourné dans un autre but. Il a été sous-loué pour les bénéfices d'une seule personne.

Comment êtes-vous passés de l'idée à l'acte : la création de la société ?

Une fois le besoin identifié, nous avons mené une étude de faisabilité. Le choix a été la création d'une SA Société Anonyme. L'APDK ne pouvait plus agir dans la structure économique. Ce n'est pas la vocation de l'association. La SA permet quant à elle d'avoir des objectifs au niveau social avec un aspect économique. La SA a proposé des titres de participation non cotés en bourse. Notre souci était de toucher un maximum de migrants et de personnes pour avoir un impact au niveau régional mais aussi national. Au total, 251 actionnaires dont 180 migrants de France ont souscrit :



Reportage

une partie de l'APDK a souscrit ; une autre association de ressortissants de Kédougou a souscrit ; des membres de l'APDK intéressés à titre individuel ont pris des parts ; une souscription a été lancée aussi à Dakar (25 actionnaires), Tambacounda (16), Kédougou (28), Bakel et la diaspora aux Etats-Unis et en Espagne a aussi été sollicitée. Le nombre de parts s'élève à 3400. La valeur des titres est de 170 millions FCFA au total. Un titre vaut 50 000 FCFA (76,23 €). La majorité sont des petits actionnaires qui ont entre 4 et 16 actions pour soutenir le développement.

Et maintenant ? Comment fonctionne la société ?

A ce jour, NT a une équipe de 56 personnes. Elle a une agence à Dakar, à Tambacounda, à Kédougou avec un responsable d'agence dans chacune. Elle a une représentation à Bakel. NT c'est une autre vision du transport que les transporteurs traditionnels : nos plus c'est le confort et la qualité. Notre défi c'était de mettre en place des LIGNES REGULIERES qui arrivent à l'heure et avec un service de qualité.

Par exemple, nous proposons l'assistance aux clients en cas de 2 h de panne, on affrète les passagers. On double les chauffeurs sur les lignes longues durées. Les chauffeurs ont aussi un local où ils dorment. Notre souci c'est d'assurer la sécurité des passagers. Au début, tout le monde nous a ri au nez prédisant un échec assuré. Nous avons aussi bénéficié d'un appui institutionnel par le PAISD. Il nous a mis à disposition un cabinet comptable pendant un an.

A quelles difficultés avez-vous dû faire face ?

Nous avons été confrontés à une levée de bouclier des transporteurs locaux. Ça a été une bataille de plus de 6 mois ! C'est allé loin mais nous avons persévéré car nous étions dans notre droit. Tant que nos cars étaient vides, on se moquait de nous. Mais dès qu'ils se sont remplis, les ennuis ont commencé partout où on s'installait !

Cela a débuté à Kédougou. Après deux semaines de présence et malgré toutes nos autorisations réunies et signées au départ, le gouverneur de Kédougou sous la pression des syndicats de transporteurs nous a interdit tous les sites susceptibles d'avoir de la clientèle : interdiction des sites touristiques, des marchés hebdomadaires, de la zone aurifère ! NT a été cantonné à des secteurs sans routes ! Nous avons accepté. NT a desservi de gros villages à des horaires fixes avec des véhicules que nous avons adaptés (Hyundai 3 tonnes aménagés en taxi brousse).

Tout le département a été relié à Kédougou. Les lignes régulières ont facilité les activités pour ces gros villages. NT a également procédé à une campagne de sensibilisation pour l'adhésion des villageois. Au bout de 2 mois, nous avons été débordés par le trop de clients. Le pari de la régularité et de la qualité a fonctionné. Devant ce succès, nous avons reçu une nouvelle convocation du gouverneur sous la pression des syndicats de transporteurs. Ils ont voulu forcer nos cars à rejoindre la gare routière selon le même schéma

que les autres transporteurs : le 1^{er} qui est plein part. Nous avons refusé catégoriquement. Le gouverneur a pris un arrêté pour interdire NT. Nous avons replié nos véhicules à Tambacounda. La population a réagi. Elle a fait une sommation comme quoi elle allait descendre sur Kédougou ! Tous les villageois ont posé un ultimatum pour une marche imminente sur Kédougou. La population s'est regroupée. Cette pression au niveau du gouverneur a permis un nouvel arrêté autorisant de nouveau NT.



NT a continué sa publicité. L'échelon départemental réussi, il y avait besoin d'améliorer nos services au niveau interrégional et national. On s'est attaqué à Tambacounda. Mais là rebelote : nouvelle pression des transporteurs de Tambacounda, grève totale ! Vu l'expérience de Kédougou, l'administrateur a négocié. M. DIENG, le gouverneur, a compris avec ses adjoints l'intérêt de notre projet et a réussi à convaincre les transporteurs de nous laisser tranquille.

Les galères ont continué à Dakar. Tant que nos cars ne faisaient pas le plein de clients, on nous considérait comme des fous. Dès que nos cars font le plein, on devient gênant. A Dakar, les transporteurs ont recruté des hooligans pour bloquer nos cars, pour obliger à faire transvaser nos passagers dans des cars de concurrents. Le commissariat a même menotté notre chef d'agence pour maraudage. Pourtant, on avait tout : agrément, licence. On a déposé une plainte au niveau du procureur de la République. Il a ordonné l'arrestation faite à toute personne entravant la liberté de NT de travailler et que nos cars soient escortés !

Pour clore toute l'histoire, une convention de non agression a finalement été signée au ministère du transport face à plus de 200 transporteurs !

Et financièrement, comment avez-vous fait ?

Notre fonds de roulement a été mangé en 2 mois ! Alors, nous avons libéré ce qu'on appelle les actions d'escompte. Et puis, nous avons mis en place un mécanisme interne de financement : le compte courant associé pour éviter d'aller voir les banques. Le principe : les actionnaires mettent de l'argent dans un compte qui est rémunéré 8%/an.

Au démarrage, nous avons eu à prendre un crédit d'investissement auprès d'une banque pour l'achat de nos 1^{ers} cars. Nous avons négocié depuis la France pour obtenir notre crédit dans l'agence au Sénégal. Au départ, nous avions 12 véhicules (9 achetés en crédit bail et 3 sur nos fonds propres).

Reportage

Maintenant, on est passé à 20 dont 8 achetés sur nos fonds propres ! Au fur et à mesure, on réinvestit.

Quels sont vos projets pour le futur ?

Notre optique c'est de toujours faire de nouveaux investissements pour être indépendant économiquement vis-à-vis des banques. Pour l'instant, NT couvre le sud-est. Nous souhaiterions couvrir tout le territoire national et même intervenir à plus long terme à l'international dans les pays de la CEDEAO (Mali, Guinée, Togo, Bénin).

Nos conseils aux migrants sénégalais de France qui voudraient se lancer dans une entreprise ou une coopérative au Sénégal !

- Etre costaud
- Savoir exactement ce que l'on veut (identifier clairement les besoins, s'associer aux locaux)
- Savoir que le Sénégal est un Etat de droit (porter toute astreinte devant les tribunaux qui peuvent assurer la pérennité d'une structure)
- Faire adhérer les populations
- Avoir beaucoup de rigueur dans la gestion

En quelques chiffres :

20 véhicules possédés par Niokolo Transports
56 emplois directs créés par Niokolo Transports
251 actionnaires de la société
2008 date de création de la société
89 000 passagers transportés en 2010 par les cars de Niokolo Transports
525 000 000 Fcfa : chiffre d'affaires de Niokolo Transports en 2010

Comme les migrants de la diaspora sénégalaise qui ont acheté une part de Niokolo Transports, vous pouvez vous aussi investir dans des entreprises sénégalaises et devenir actionnaire d'un projet économique ou social au Sénégal

qui vous paraît fiable et profitable. Ce peut être une idée si vous avez économisé de l'argent et que vous ne souhaitez pas devenir entrepreneur ni gérer une société. Vous pouvez investir à distance !

3.2 Avec mes économies, j'aimerais faire construire une maison pour ma famille et moi-même. Que dois-je faire ?

Avant de vous lancer dans l'achat d'un terrain ou dans les travaux de construction, soyez très prudent ! Beaucoup de Sénégalais, migrants mais aussi résidant au Sénégal, ont eu des problèmes : achat de terrains à de « faux » propriétaires, terrain empiété par des voisins, défaut de qualité de la construction, arrêts des travaux avant la fin de la construction du bâtiment...



Le plus sûr, pour vous, est de consulter un notaire ou un expert immobilier. De cette manière, toutes vos démarches seront légales et vérifiées et vous pourrez vous défendre en justice, si besoin est.

Voici quelques conseils en la matière :

- Tout d'abord, réfléchissez à votre budget : combien d'argent avez-vous pour l'achat du terrain ou la construction ?
- Regardez autour de vous pour savoir combien coûtent les terrains dans telle ou telle zone, combien coûte la construction...
- Allez au Service des Domaines pour avoir toutes les informations sur le terrain ou la maison que vous souhaitez acheter.
- Renseignez-vous aussi pour savoir si le terrain est raccordé au système d'eau, d'électricité...
- Vérifiez que votre terrain ne soit pas dans une zone inondable : sinon, vous pourriez tout perdre pendant l'hivernage !





- Ne confiez pas tout votre argent pour la construction à une seule personne, même si elle est de votre famille. Choisissez bien vos personnes de confiance.
- Vérifiez si vous pouvez vous-même construire la maison ou le bâtiment. Si vous devez embaucher une entreprise de construction, renseignez-vous avant : connaissez-vous cette entreprise ? Connaissiez-vous des personnes satisfaites de leur travail ?
- Soyez également attentif à la qualité des matériaux utilisés : il est arrivé

que de mauvais matériaux employés pendant la construction du bâtiment soient la cause d'accidents ou de défauts (inondation, fissures...).

- Réfléchissez aussi au plan de votre maison ou du bâtiment : ne soyez pas trop ambitieux car la construction coûte cher. Construisez petit au début : vous pourrez agrandir votre maison au fil des années...⁸⁷

Enfin, pour les Sénégalais de l'Extérieur, il existe des programmes comme la Cité de la Diaspora pour faciliter l'accès au logement.

Si vous voulez avoir plus d'informations à ce sujet, contactez la Direction de l'Habitat ou la Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalais de l'Extérieur. Les numéros de téléphone de ces structures figurent à la fin de ce guide.

⁸⁷ Merci à Yacouba Traoré, expert immobilier auprès des tribunaux sénégalais.

3.2.1 Comment puis-je obtenir un terrain pour construire ma maison ?

Pour obtenir un terrain à usage d'habitation (c'est-à-dire pour utiliser le terrain pour construire un logement) auprès de certains services de l'Etat, il faut souvent constituer un dossier de demande qui se compose de :

- une lettre de demande de terrain pour le service des Domaines,
- un extrait de plan de parcelle délivré par les services du Cadastre,
- une attestation de non-propriété délivrée par les services du Cadastre.

Renseignez-vous auprès de la Direction de l'Habitat ou de la Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalais de l'Extérieur pour savoir exactement ce dont vous avez besoin.



3.2.2 Comment obtenir un prêt immobilier ?

Pour construire votre maison, vous pouvez avoir besoin d'un prêt ou vous pouvez décider d'économiser pour cette construction sur un compte d'épargne particulier. Les principales banques du Sénégal proposent des produits particuliers pour les Sénégalais résidant à l'étranger : prêt immobilier, compte épargne logement, assurance (rapatriement de corps, décès...). Renseignez-vous pour connaître les produits les plus adaptés à vos besoins et comparez les prix et les conditions des banques !





3.3 Comment accéder à la protection sociale et protéger ma santé et celle de ma famille à ma réinstallation au pays ?

3.3.1 Qu'est-ce que la protection sociale ?

La protection sociale est un droit fondamental. Elle vous permet de faire face à de nombreux risques sociaux, comme la maladie, la vieillesse, l'invalidité, le chômage... En Italie, en tant que travailleur migrant, vous et votre famille résidant en Italie êtes protégés. Les deux organismes qui sont responsables de la protection sociale sont l'I.N.P.S. (Istituto Nazionale della Previdenza Sociale)⁸⁸ et l'I.N.A.I.L. (Istituto Nazionale per l'Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro⁸⁹).

Par exemple, si vous êtes un migrant en situation régulière, en cas d'accident du travail, vous serez indemnisé (votre employeur est tenu de vous assurer à l'INAIL contre les maladies et les risques professionnels). Les cotisations à l'INPS vous garantissent la retraite, l'allocation d'invalidité, l'allocation sociale, la pension d'invalidité civile.

L'INPS également est responsable des prestations sociales et familiales (chômage, maladie, maternité, mobilité, indemnité de fin d'activité...).

Même dans l'attente de votre premier permis de séjour ou si votre permis de séjour est en phase de renouvellement, vous pouvez travailler légalement tout en continuant à bénéficier des prestations de l'INPS et de l'INAIL, à condition de pouvoir démontrer que votre demande de renouvellement a été faite dans les termes prévus par la loi.

En Italie, pour avoir accès aux soins de santé, il faut être inscrit au Servizio Sanitario Nazionale⁹⁰. L'inscription permet l'obtention de la « tessera sanitaria » (carte sanitaire) avec votre nom et celui de votre médecin dessus. Vous ne pouvez recevoir des soins de santé que sur présentation de la « tessera sanitaria ». L'inscription au SSN (Servizio Sanitario Nazionale) ne doit pas être renouvelée tous les ans mais va durer tant que votre permis de séjour est valide. Même si vous êtes un migrant en situation irrégulière et que vous n'avez pas les moyens de vous soigner, vous pourrez recevoir les soins urgents (ou quand même essentiels) dans les dispensaires et les hôpitaux. Pour pouvoir en bénéficier, il vous sera délivré un tesserino STP (Straniero Temporaneamente Presente⁹¹) valable pour six mois, renouvelable et attestant votre manque de ressources.

Avec cette carte, vous aurez droit gratuitement aux prestations essentielles et urgentes pour maladie, accident, grossesse et maternité, santé des mineurs, vaccinations, maladies infectieuses, programmes de médecine préventive... Vous pourrez aussi obtenir des médicaments auprès des pharmacies conventionnées mais vous n'aurez pas droit au « medico di base » (médecin généraliste).

En cas d'hospitalisation, si vous êtes en situation irrégulière, vous ne risquez pas d'être dénoncé par le personnel de l'hôpital, à moins qu'il soit nécessaire de délivrer un rapport médical.

3.3.2 Que se passe-t-il lors de ma réinstallation au Sénégal ?

Tout dépend des risques contre lesquels vous voulez vous protéger.

Pour les risques d'accident du travail, de maladies professionnelles et pour les prestations familiales (notamment, pour certains aspects de la santé des femmes enceintes ou ayant accouché), il faut s'adresser à la Caisse de Sécurité Sociale. En effet, lors de votre réinstallation au Sénégal, si vous trouvez un emploi, si vous créez une entreprise ou si vous devenez membre d'une coopérative, vous devez vous inscrire à la Caisse de Sécurité Sociale. Cette inscription vous protège dans beaucoup de situa-

tions : chute sur un chantier, accident de transport en commun pendant le trajet vers votre lieu de travail, congé maternité pour les femmes salariées, handicap suite à un accident du travail... Pour en savoir plus, contactez la Caisse de Sécurité Sociale au 33 889 19 89⁹².

Pour votre santé et celle de votre famille, il existe au Sénégal des instituts de prévoyance maladie et des mutuelles de santé qui peuvent vous être utiles. Si vous créez ou vous travaillez pour une entreprise de moins de cent personnes, vous pouvez adhérer à un institut de prévoyance maladie. Cet institut peut financer vos dépenses de santé ou celles de votre famille. Sinon, vous pouvez adhérer volontairement à une mutuelle de santé⁹³. Une mutuelle de santé est une association à but non-lucratif (c'est-à-dire que la mutuelle ne cherche pas à gagner de l'argent) de personnes qui adhèrent de manière libre et volontaire. Cette association organise la solidarité et l'entraide entre ses membres. Grâce aux cotisations des membres, la mutuelle garantit à ces derniers le paiement (ou le remboursement) de tout ou d'une partie de leurs soins de santé.

Grâce aux économies que vous avez peut-être depuis votre séjour en Italie, vous pouvez vous inscrire dans une mutuelle de santé pour vous protéger vous-même et votre famille. Renseignez-vous

⁸⁸ Institut National de la Prévoyance Sociale.

⁸⁹ Institut National pour l'Assurance contre les Accidents de Travail.

⁹⁰ Service Sanitaire National.

⁹¹ Carte pour les étrangers temporairement présents sur le territoire italien.

⁹² Vous pouvez aussi consulter le site Internet : www.secusociale.sn.

⁹³ Selon le BIT/STEP, une mutuelle de santé est une association volontaire de personnes, à but non lucratif, dont le fonctionnement repose sur la solidarité entre les adhérents.

dans votre région : il y a sûrement une mutuelle de santé proche de chez vous. Comparez leurs prix et leurs remboursements. Si vous repartez en Italie pour travailler, demandez-leur si vous pourrez continuer à payer à distance les cotisations de votre famille restée au pays pour que ses dépenses de maladie soient remboursées. Il est très important, pour vous ou pour votre famille, d'être protégé par un institut de prévoyance maladie ou d'être membre d'une mutuelle de santé en cas de maladie ou d'accident : adhérez à une mutuelle !

Enfin, si vous faites partie d'une association de migrants sénégalais en Italie, renseignez-vous pour savoir si elle a un accord avec une mutuelle de santé au Sénégal. Sinon, vous pouvez proposer à votre association de migrants de créer une mutuelle de santé au Sénégal pour protéger les familles restées au pays. Renseignez-vous auprès du Ministère de la santé pour savoir comment faire pour créer une mutuelle de santé, notamment auprès de la Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat au 33 821 88 53.

Encadré 21

J'ai des questions sur le VIH/SIDA

Le SIDA est une maladie provoquée par un virus qui s'appelle VIH ou virus du SIDA. Ce virus détruit les défenses du corps contre les infections et provoque plusieurs types de maladies.

Une personne atteinte par le virus peut se sentir bien et ne pas soupçonner la présence de ce virus (VIH), mais si cette personne ne reçoit pas de traitement médical, elle va développer le SIDA dans un délai de plus ou moins 10 ans. Même si cette personne n'a pas développé le SIDA, si elle ne prend pas les précautions nécessaires elle peut le transmettre.

Comment se transmet le VIH ?

- Par les rapports sexuels avec pénétration (vaginale, anale ou orale) sans préservatif.
- Par le partage de seringues et d'aiguilles qui ont été utilisées par des personnes infectées.
- Par l'utilisation d'instruments coupants : les aiguilles de tatouage et de piercing, et les rasoirs qui ont été au contact avec le sang d'une personne infectée par le virus.

- Une femme enceinte atteinte par le VIH peut le transmettre à l'enfant qu'elle porte, pendant la grossesse, lors de l'accouchement et aussi par l'allaitement. Vous devez savoir que si vous êtes enceinte et infectée, il existe des traitements contre le SIDA qui réduisent de beaucoup le risque de le transmettre à votre enfant. Vous pouvez aussi choisir d'interrompre légalement ta grossesse. Si vous êtes infectée, vous ne devez pas allaiter votre enfant.

Pourquoi faire un dépistage du VIH/SIDA ?

Bien qu'il n'y ait pas de guérison définitive du SIDA, on utilise de puissants traitements, les **antirétroviraux**, qui permettent aux personnes infectées de vivre en meilleure santé et plus longtemps. Vous pouvez être soigné au Sénégal.

On recommande à toutes les femmes enceintes de faire le test de dépistage car il existe des traitements contre le SIDA qui réduisent de beaucoup le risque de transmettre la maladie à l'enfant.

Si vous savez que vous êtes infecté, vous devez **TOUJOURS** utiliser un préservatif lors des rapports sexuels avec pénétration pour ne pas transmettre le virus.

Où faire un dépistage du VIH/SIDA ?

Pour savoir si l'on est infecté ou non, il suffit de faire une **analyse de sang**. Ce dépistage se pratique dans un **centre de santé**, n'importe lequel, **sans payer et sans donner votre nom**. Le test est effectué après information au patient ou à la patiente et son résultat est confidentiel.

En Italie, si vous voulez savoir où faire un test de dépistage, vous pouvez consulter les sites du Polo Informativo HIV⁹⁴ et de ANLAIDS⁹⁵ ou contacter le numéro vert AIDS de l'Istituto Superiore di Sanità⁹⁶ au 800 86 1061.

Au Sénégal, si vous voulez savoir où faire un test de dépistage ou si vous avez des questions sur le VIH/SIDA, vous pouvez vous rapprocher du centre de santé le plus proche ou du service de dépistage volontaire le plus proche (il y en a plusieurs dans toutes les régions du Sénégal).

⁹⁴ Pôle d'information sur le VIH , www.poloinformativohiv.info

⁹⁵ Associazione Nazionale Lotta contro l'AIDS, Association Nationale de Lutte contre le SIDA, www.anlaids.org

⁹⁶ Institut Supérieur de Santé.



3.4 Je veux prendre ma retraite au pays, comment faire ?

Si vous avez travaillé en Italie en situation régulière, vous aurez droit, grâce à vos cotisations à l'I.N.P.S., au même traitement de retraite que celui prévu pour les travailleurs italiens.

Pour l'instant, il n'existe pas de convention bilatérale entre l'Italie et le Sénégal en matière de retraites. Toutefois, si vous voulez vous réinstaller de façon permanente au Sénégal après avoir travaillé en Italie, vous allez garder vos droits de prévoyance et de sécurité sociale et vous pourrez en jouir (même s'il n'y a pas d'accord de réciprocité) quand vous aurez 65 ans (malgré l'article 1 alinéa 20 de la loi n° 335 du 8 Août 1995 qui prévoyait la nécessité d'avoir cotisé au minimum pendant cinq ans).

Attention ! Avec l'adoption de la loi Bossi-Fini (en vigueur depuis le 10 Septembre 2002), les travailleurs extracommunautaires qui rentrent dans leur pays d'origine ne peuvent plus demander la liquidation des cotisa-

tions versées jusqu'au moment de leur départ mais ils doivent atteindre l'âge de 65 ans pour pouvoir y toucher. Et surtout, ils doivent en faire demande par écrit à l'I.N.P.S. Sur le site internet de l'INPS, vous retrouverez toutes les informations nécessaires y compris le formulaire AP50 pour faire la demande de retraite.

Votre retraite vous sera payée tous les mois (ou tous les six mois si elle est inférieure à un montant donné établi par la loi) sur votre compte bancaire au Sénégal.

Si par contre vous avez travaillé en Italie comme travailleur saisonnier, quand vous quittez l'Italie, vous aurez le droit de demander le transfert des cotisations versées à l'Institut de Prévoyance de votre état d'origine⁹⁷. De plus, en cas de séjours successifs en Italie, il vous sera possible de rétablir votre statut de cotisation.

Pour recevoir des informations, réaliser des démarches concernant la prévoyance sociale et pour d'autres services

gratuits d'orientation, vous pouvez vous adresser au IASI, antenne du patronat INCA de la CGIL au Sénégal.

Pour plus d'informations, adressez vos questions directement à l'I.N.P.S. Une réforme des retraites est prévue prochainement et il faut donc s'informer régulièrement.

Au Sénégal, c'est l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) qui s'occupe des pensions de retraite. Pour les personnes qui ont cotisé avant de partir à l'étranger, il existe un dispositif qui permet de continuer à contribuer volontairement à partir des revenus à l'étranger. Renseignez-vous si cela vous intéresse.

Les contacts de l'INPS, de l'IPRES et du IASI sont à la fin de ce guide.

3.5 Informations pour les femmes

Au Sénégal et en Italie, en tant que femmes vous avez exactement les mêmes droits que les hommes, en particulier celui d'être payées au moins selon le salaire minimum légal et celui d'avoir le même salaire que les hommes pour le même travail accompli.

En plus de ces droits pour tous, vous avez des droits spécifiques en tant que femmes, comme celui d'être protégées pendant votre grossesse, celui de prendre un congé maternité...

Conseil ! Il existe des Centres d'Assistance et de Formation pour la Femme (CEDAF) dans beaucoup de départements du Sénégal et aussi de nombreuses associations de femmes. Ces organismes peuvent vous renseigner si vous voulez vous former mais aussi si vous avez besoin d'en savoir plus sur :

- votre santé,
 - le VIH/SIDA ou toute autre maladie sexuellement transmissible,
 - la contraception (préservatifs masculins et féminins, pilule, stérilet...),
 - la contraception d'urgence (pilule du lendemain...),
 - la grossesse,
 - l'accouchement,
 - les maladies féminines
- ou en cas de :
- rapport non protégé et non désiré,
 - grossesse non désirée,
 - violence de la part de votre mari ou d'une autre personne.

⁹⁷ Circolare INPS n. 45/2003

Encadré 22

Je suis une femme migrante et je suis victime de violence, que faire ?

Si vous êtes migrante et que vous êtes victime de violence ou d'exploitation, vous avez des droits même si vous êtes en situation irrégulière en Italie. Alors ne restez pas seule et n'hésitez surtout pas à faire appel à ceux qui peuvent vous aider !

Il existe des permanences téléphoniques nationales, qui sont ouvertes à toutes les femmes sans exception :

- 1522 : numéro vert ouvert chaque jour de l'année 24h/24 pour les cas de violences conjugales, violences de genre et harcèlement. L'appel est gratuit et l'accueil est disponible en italien, anglais, français, espagnol, russe et arabe. En appelant ce numéro, vous pourrez être écoutée et recevoir de l'aide (soutien psychologique, accueil dans des structures protégées...). Le service vous garantit la confidentialité.
- 06 37518282 : Telefono rosa⁹⁸ (numéro du siège).
- Sur le site du Ministero delle Pari Opportunità⁹⁹, vous trouverez une liste des coordonnées des centres anti-violence en Italie.
- Si vous êtes victimes d'exploitation à des fins sexuelles (prostitution, traite), vous pouvez contacter le numéro vert anti-traite 800 290 290 ouvert chaque jour de l'année 24h/24.

Si vous cherchez des informations de base sur vos droits en tant que femme migrante en Italie, vous pourrez lire la fiche élaborée par la région Frioul-Vénétie julienne¹⁰⁰.

Plusieurs collectivités locales ont élaboré des fiches ou des guides similaires. Par exemple, vous pourrez trouver celle rédigée par la ville de Milan (contenant aussi un répertoire très utile) sur le site de la commune de Milan¹⁰¹.

En cas d'urgence, appelez immédiatement la Police au 113.
En cas d'urgence médicale, appelez immédiatement le 118.

⁹⁸ Téléphone rose. Il s'agit d'une association d'entraide féminine.

⁹⁹ Ministère pour l'Égalité des Chances, www.antiviolenzadonna.it/index.php?page=menu_servizio/link/donne1

¹⁰⁰ www.fvgsolidale.regione.fvg.it/infocms/repositPubbl/table3/50/allegati/italiano.pdf

¹⁰¹ <http://allegati.comune.milano.it/famiglia/dirittidonne/guida%20in%20versione%20italiana.pdf>



3.6 J'ai des enfants en Italie. Quel avenir pour eux au Sénégal ?

Si vous avez des enfants, notamment en âge scolaire, ils sont intégrés au système scolaire italien. A leur arrivée au Sénégal, ils sont les bienvenus dans le système scolaire sénégalais. La question de la nationalité (italienne et/ou sénégalaise) des enfants et de leurs droits est essentielle. C'est aussi fondamental de bien leur expliquer le grand changement qu'est le retour au Sénégal et ce qui va être différent là-bas pour eux.

Pour préparer leur arrivée au Sénégal, il faut prévoir leur scolarisation : école, programmes scolaires, conditions d'inscription (par exemple, attestation de leur niveau par leur école en Italie), coûts, langues d'enseignement... A l'heure actuelle, il n'existe malheureusement pas d'école italienne au Sénégal. Plusieurs choix s'offrent alors à vous : l'inscription dans un établissement sénégalais, français, franco-sénégalais ou international... ; dans le public ou le privé ; avec un enseignement bilingue ou non... Cela veut dire que vos enfants ne pourront

pas continuer à étudier le même programme qu'en Italie. Néanmoins, si vous souhaitez une école reconnue par un pays de l'Union Européenne, vous pouvez les inscrire dans une école homologuée par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE).

De quoi s'agit-il ? Le Ministère Français de l'Education Nationale homologue des établissements. La scolarité accomplie par les élèves dans ces établissements est comparable à celle qu'ils auraient suivie en France. Ce peut être des établissements gérés par l'AEFE directement ou bien conventionnés ou encore homologués.



Pour en savoir plus et connaître la liste des établissements homologués par l'AEFE au Sénégal, contactez : l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), 19-21 rue du Colonel Pierre-Avia 75015 Paris, Tél. : + 33 (0)1 53 69 30 90, www.aefe.fr. Ou va sur le site de l'Ambassade de France au Sénégal (taper « Etablissements scolaires français » dans le moteur de recherche).

Pour avoir des informations sur l'enseignement, les diplômes, les programmes au Sénégal, renseignez vous auprès du Ministère de l'Education : www.education.gov.sn Pour obtenir la liste des écoles de votre localité, vous pouvez contacter l'académie d'enseignement de ta région.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à rencontrer le directeur ou la directrice de l'établissement pour avoir des réponses à toutes les questions que vous vous posez pour la scolarité de vos enfants.

partie 4

QUI PEUT M'AIDER

en Italie et au Sénégal ?



Contacts utiles en Italie

Représentations diplomatiques et consulaires

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresse
Section consulaire de l'Ambassade du Sénégal à Rome	+39 06 6865212		Lungotevere del Sangallo 3, 00186 Rome
Consulat Général du Sénégal à Milan	+39 02 41540073		via Legioni Romane 5, 20135 Milan
Consulat Honoraire du Sénégal à Ascoli Piceno	+39 073 6261111		via Cino del Duca 14, 63100 Ascoli Piceno
Consulat Honoraire du Sénégal à Bari	+39 080 5739863		via de Rossi 98, 70100 Bari
Consulat Honoraire du Sénégal à Catane	+39 095 447755		via Monaca Santa 19, 95128 Catane
Consulat Honoraire du Sénégal à Florence	+39 055 216999	http://www.senegal.it/	via Borgo San Lorenzo 1, 50120 Florence

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresse
Consulat Honoraire du Sénégal à Gênes	+39 010 590065		via Fieschi 1, 16121 Gênes
Consulat Honoraire du Sénégal à Naples	+39 081 5525268		via Melisurgo 15, 80133 Naples
Consulat Honoraire du Sénégal à Turin	+39 011 3197923		Corso Sebastopoli 44, 10134 Turin

Agences et Services nationaux

Organisations	
Centri per l'Impiego (Pôle Emploi)	Pour trouver les contacts du «Centro per l'Impiego» le plus proche de chez vous, vous pouvez consulter la base de données du site du Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali à l'adresse http://www.lavoro.gov.it , (sélectionnez «Occupazione e mercato del lavoro» ensuite «Area Lavoro», ensuite «Servizi per l'Impiego» et enfin «Centri per l'Impiego -Banca Dati»)
I.N.P.S., Istituto Nazionale di Previdenza Sociale (Institut National de la Prévoyance Sociale) www.inps.it	Numéro Vert: 803 164 Vous allez trouver facilement les contacts de l'Agence INPS la plus proche de chez vous en vous rendant sur le site internet www.inps.it
I.N.A.I.L., Istituto Nazionale per l'Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro (Institut National pour l'Assurance contre les Accidents de Travail) www.inail.it	Numéro Vert: 803 164 Vous allez trouver facilement les contacts de l'Agence INAIL la plus proche de chez vous en vous rendant sur le site internet www.inail.it

Organisations	
Camere di commercio (Chambres de Commerce), Rete Camere www.camcom.gov.it	RETECAMERE, Via Valadier 42, 00193 Rome. Vous allez trouver facilement les contacts de la Camera di Commercio la plus proche de chez vous en vous rendant sur le site www.camcom.gov.it
Polizia di Stato (Police), questura http://questura.poliziadistato.it/	Vous allez trouver facilement les contacts de la Questura la plus proche de chez vous en vous rendant sur le site http://questura.poliziadistato.it/ . Si vous êtes des migrants réguliers, le Bureau Immigration de la Questura peut vous donner des informations utiles sur les visas, les permis de séjour...

Syndicats et Patronats

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresse	Activités
En règle générale il faut vous adresser au syndicat le plus proche de votre lieu de travail (ou de votre domicile)				
CGIL, Confederazione Generale Italiana del Lavoro (Confédération Générale Italienne du Travail)	+39 06 84761	www.cgil.it	Corso d'Italia 25, 00198 Rome	Pour vous informer sur vos droits et devoirs en tant que travailleur(euse) migrant(e), pour vous orienter et vous assister
CISL, Confederazione Italiana Sindacati dei Lavoratori (Confédération Générale Italienne des Syndicats des Travailleurs)	+39 06 84731	www.cisl.it	Via Po 21, 00198 Rome	Pour vous informer sur vos droits et devoirs en tant que travailleur(euse) migrant(e), pour vous orienter et vous assister
UIL, Unione Italiana del Lavoro (Union Italienne du Travail)	+39 06 47531	www.uil.it	Via Lucullo 6, 00187 Rome	Pour vous informer sur vos droits et devoirs en tant que travailleur(euse) migrant(e), pour

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresse	Activités
				vous orienter et vous assister
ACLI, Associazioni Cristiane Lavoratori Italiani (Associations Chrétiennes Travailleurs Italiens)	+39 06 58401	www.acli.it	Via Giuseppe Marcora 18-20, 00153 Rome	Pour vous informer sur vos droits et devoirs en tant que travailleur(euse) migrant(e), pour vous orienter et vous assister
Sei-UGL, Sindicato Emigrati Immigrati - Unione Generale del Lavoro (Syndicat Emigrés Immigrés - Union Générale du Travail)	+39 06 69200765	www.seiugl.it	Via delle Botteghe Oscure 54, 00186 Rome	Pour vous informer sur vos droits et devoirs en tant que travailleur(euse) migrant(e), pour vous orienter et vous assister

Informations pour les femmes et les victimes de la traite des êtres humains et contacts des associations d'aide\information aux migrants

NUMERO VERT ANTI-TRAITE: 800 290 290				
NUMERO VERT VIOLENCES CONTRE LA FEMME : 15 22				
Organisations site internet	Téléphones	Adresse courrier électronique	Activités Dans quels cas les contacter ?	
Associazione Tampep, Association Tampep (Turin)	+ 39 011 859821	Corso Brescia, 10 10152 Turin www.tampepitalia.it tampeponlus@tampepitalia.it	Écoute, accompagnement, sensibilisation et accueil dans des « case di fuga » (maison d'accueil temporaire pour les victimes qui veulent échapper à la traite). Promotion d'actions axées sur la protection des droits des personnes immigrées	

Organisations site internet	Téléphones	Adresse courrier électronique	Activités Dans quels cas les contacter ?
Gruppo Abele, Prostituzione e tratta, Sportello Accoglienza, Groupe Abele, Prostitutions et traite (Turin)	+39 011 3841022	«Fabbrica delle e», corso Trapani, 91/b, Turin	Écoute, accompagnement, sensibilisation, accueil dans des « comunità di fuga » et « alloggi di semi autonomia ». Une « Unité de route » a été mise en place en 2007 pour prévenir la diffusion des maladies transmissibles par voie sexuelle
Cooperativa La Grande Casa, Cooperative La Grande Maison (Milan)	+39 02 2412461	Via Petrarca 146, 20099 Sesto San Giovanni (Milan) www.lagrandecasa.com	Services dédiés aux femmes et aux mères en difficultés, victimes d'abus, d'exploitation sexuelle ou de travail...
Associazione Free Woman Onlus, Association sans but lucratif Femme Libre (Ancône)	+39 071 2072045	Via Matas 30, 60121 Ancône, www.freewoman.it	Promotion de la protection de la santé, information sur leurs droits à des personnes étrangères qui échappent à la traite ou à d'autres types d'exploitation
Associazione TRAME (Associazione Toscana Interventi Tratta e Sfruttamento), Association TRAME (Association Toscane Interventions Traite et Exploitation), association sans but lucratif avec siège à Florence et centre opérationnel à Prato	+39 0574 571181 +39 347 3445129	Via Fiorentina 109, 59100 Prato http://www.associazione-trame.org	Protection des victimes de la traite. Fédération qui réunit en consortium plusieurs associations de la Toscana qui s'occupent des mêmes thématiques
Progetto Arcobaleno, Projet Arc en Ciel (Florence)	+39 055 288150	Via del Leone 9, 50124 Florence www.progettoarcobaleno.it	L'Association gère le guichet d'écoute et de conseil «Spazio Intermedio» («Espace Intermédiaire») aidant les victimes de traite, les accueillant et s'occupant de leur réinsertion socio-professionnelle

Organisations site internet	Téléphones	Adresse courrier électronique	Activités Dans quels cas les contacter ?
Associazione On the Road, Association Sur la Rue, Teramo avec siège opérationnel à Martinsicuro	+39 0861 796666	Via delle Lancette 27, 64014 Martinsicuro Teramo www.ontheroadonlus.it	Association contre la traite d'êtres humains. Protection des victimes de la traite. Écoute, assistance légale, soutien psychologique, accompagnements sanitaires, accueil dans des structures protégées, réinsertion socioprofessionnelle
Cooperativa Dedalus, Cooperative Dedalus (Naples)	+39 081 19571368 +39 081 7877333	Via Giovanni Porzio, 80143 Naples www.coopdedalus.it tratta@coopdedalus.it	Mise en place de services pour prévenir et lutter contre le phénomène de la traite. Offre de services aux prostituées immigrées: écoute, conseil légal, insertion éventuelle dans des programmes de protection sociale
Telefono rosa, Téléphone rose	+39 06 37518282	www.telefono-rosa.it	Écoute, soutien psychologique et groupes d'entraide pour les femmes victimes de violence physique, psychologique, économique, sexuelle et de harcèlement
ARCI, siège	+39 06 41609503 / 217	Via dei Monti di Pietralata 16, Rome	Sensibilisation, campagnes d'information
Caritas, siège	+39 06 66177001	Via Aurelia 796, 00165 Rome immigrazione@caritasitaliana.it	Écoute et assistance aux immigrés
113 POLICE			
118 URGENGE MEDICALE			

Trouver une formation en Italie

Organisations site internet	Téléphones	Adresse courrier électronique	Activités Dans quels cas les contacter ?
Centri per l'Impiego, (Pôle Emploi)		http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/md/AreaLavoro/occupazione/serviziImpiego/SearchCPI.html	Ils ont le mandat d'orienter les personnes qui le demandent dans le marché du travail même en leur suggérant des parcours de formation professionnelle

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Activités Dans quels cas les contacter ?
Informagiovani, (Point d'information pour les jeunes)		http://www.informagiovani-italia.com/	Orientation à la formation pour les jeunes entre 18 et 35 ans
Camere di commercio, (Chambres de Commerce)		Rete Camere www.camcom.gov.it	Elles organisent souvent des cours ou des séminaires (gratuits ou payants) portant sur l'entrepreneuriat et pourront vous indiquer une formation à l'entrepreneuriat dans votre région
Centres de formation comme par exemple ENAIP e CIOFS...	+39 06 5840472	ENAIP, via Giuseppe Marcora 18/20, 00153 Rome sedenaz@enaip.it	Cours de formation professionnelle et de langue.
	+39 06 5729911	CIOFS, Via di San Saba 14, 00153 Rome www.ciofs.it	Cours de formation professionnelle et de langue.
Centri Territoriali Permanenti (Centres Territoriaux Permanents)		http://www.retectp.it	Cours d'alphabétisation pour les adultes (pour exemple pour l'obtention du brevet italien ou cours de langue italienne)
ASIIM Associazione per lo Sviluppo dell'Imprenditorialità Immigrata a Milano, (Association pour le Développement de l'Entrepreneuriat Migrant à Milan)	Formaper, azienda speciale Camera di Commercio di Milano, Via Santa Marta 18, 20123 Milan +39 02 85155385-4342	http://www.asiim.it/	ASIIM propose des programmes de formation destinés aux immigrants résidant dans la province de Milan et voulant lancer une entreprise, gérer au mieux leur entreprise et accroître leurs compétences. Même si ces formations ont été conçues à l'origine pour le contexte italien, elles peuvent néanmoins vous fournir des outils utiles même dans le cas de création d'entreprise au Sénégal

Trouver une idée pour investir

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)	(221) 33 889 09 69 (221) 33 822 05 90 www.sca.sn sca@sca.sn	Pour trouver des informations sur les secteurs porteurs au Sénégal
Technologies vertes	www.planetenergie.org	Ce site est exclusivement consacré aux technologies vertes, qui sont l'un des secteurs porteurs au Sénégal. Alors consultez-le si vous voulez : • en savoir plus sur les idées développées par d'autres dans ce domaine, • vous en inspirer, • trouver les noms d'entreprises que vous pourriez contacter...

Appui au montage de projets, accompagnement, consultation et plans d'affaires

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
Cadres sans frontière Afrique Sénégal (CSFA in Sénégal) csfa.pagesperso-orange.fr	gei.csfa@orange.sn CSFA - Sénégal Avenue Bourguiba X Route du front de terre Cité ETPD n°11 BP 3437 - Dakar, Sénégal +221 33 825 98 11	Au Sénégal : Association spécialisée dans l'accompagnement des migrants porteurs de projets : • aide au montage de projet, • business plan, • mise en œuvre, • aide à la recherche de financements...
Programme Entrepreneurship Diaspora de l'APIX	Vedere alla voce APIX www.investinsenegal.com	Ce programme peut, par exemple, vous aider pour l'étude de faisabilité de votre projet
AIPEL	Via Abetone 18, 20137 Milan +39 02 89071241 www.immigratiimprenditori.it info@immigratiimprenditori.it	L'AIPEL peut vous accompagner dans la création d'entreprise en vous proposant un appui-conseil, un accompagnement, une aide à l'élaboration de business plans, des conseils légaux et fiscaux... Ces services ont été expressément conçus pour une clientèle immigrée et ses prix sont compétitifs

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
CONFESEN (Confesercenti Senegal)	via Savelli 8, 35129 Padoue +39 0498698643	CONFESEN vous accompagne dans le lancement de votre entreprise en Italie ou au pays en vous offrant des services de conseil (juridique et fiscal), aide au montage de votre projet, tutorat, planification et gestion des ressources humaines, suivi et contrôle qualité à prix concurrentiels
Sportello Informativo per il Rientro della Regione Veneto (Guichet d'Infor- mation Régional pour le retour de la Région Vénétie)	via ca' Marcello 67/B, 30172 Vénétie +39 041 2919382 www.venetolavoro.it www.sportellorientro. veneto.it	Guichet d'appui-conseil (qui n'octroie pas de fonds) pour les migrants résidant en Veneto et souhaitant retourner au pays pour y réaliser leur idée d'entreprise
Start-it up, Nuove imprese di cittadini stra- nieri" (Start it up – Nouvelles Entreprises de Ressortissants Etrangers)	+39 06 42040365 extraordinario@reteca- mere.it	Projet visant à accompagner 400 aspirants entre-preneurs extracommunautaires dans les différentes étapes du processus finalisé à lancer une entreprise
M.I.P., Mettersi in Proprio (M.I.P., Se Mettre à Son Compte)	Numéro vert 800 146 766 www.mettersinproprio.it	Service gratuit pour soutenir la création de nouvelles entreprises en Piemonte basé sur trois axes: informa-tion, accompagnement et mentorat
CNA World- Dedalo	Corso Brescia 75, Turin +39 011 19672511 worlddedalo@cna-to.it	Initiative qui vous aide à démarrer votre propre entre-prise, à faire une demande de financement, à améliorer la gestion de votre entreprise et votre relation avec le système bancaire en Italie.

Programmes d'aide au retour

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
RVA (Projets REMPLOY e PARTIR III). Organisation qui gère les projets REMPLOY et PARTIR III: OIM (Organisation Internationale sur les Migrations). Information et communication : resau Nirva	OIM, Via Nomentana 62, 00161 Rome +39 06 44231428 http://www.italy.iom.int/ partir@iom.int NIRVA Help desk Ritorno +39 06 69941477	Le projet "RVA" pour le Rapatriement Volontaire Assis-té offre un soutien logistique et financier aux immi-grés qui ne veulent ou ne peuvent plus rester en Italie. Pour pouvoir en bénéficier il faut remplir certaines conditions et renoncer à son propre statut et titre de séjour. Dans certains cas une aide et un accompagnement à la réinsertion socioéconomique sont aussi proposés

Trouver des financements ou des garanties

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
Plasepri, Plate- forme d'appui au secteur privé et à la valorisa- tion de la dias- pora sénégalaise en Italie http:// www.coopi- tadakar.net/ index6.php?rub_ id=164&part_ nom=AT-PLA- SEPRI http://www. africaemediterr- aneo.it/plasepri/ plasepri_home. tm#condizioni_ prestiti	À Dakar: 40, Cité Impôt Mermoz Pyrotechnique, Dakar +221 33 869 99 80 plasepri@orange.sn Points focaux en Italie: *Associazione Africa e Mediterraneo, Association Afrique et Méditerranée, Bologne (+39 051 840166) *CEIP, Turin (+39 011 6700639) *CISAO (Camera di Commercio Italia-Senegal, Chambre de Commerce Italie-Sénégal), (+39 77297554) *Région Vénétie (Unionca- mere +39 041 0999318) *Sviluppo Livorno, Déve- loppement Livourne (+39 0586 257228)	Le Projet PLASEPRI, cofinancé par les gouvernements italien et sénégalais, vise à promouvoir le développe-ment du secteur privé au Sénégal en facilitant l'accès au crédit pour les petits entrepreneurs et en les aidant dans l'élaboration de plans d'affaires crédibles. Pour plus d'information voir le Guide

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
Fonds de garantie de la région Veneto	www.venetolavoro.it progetto.supa@regione. veneto.it	Petit fonds de garantie pour les migrants résidant en Veneto et souhaitant investir au pays.

Associations de migrants sénégalais en Italie

Association	Région	Adresse	Nom du Président	Téléphones	Courriel
Associazione di Promozione Sociale ChiAma il Senegal	Emilie- Romagne	Via Cavour 37 , 40026 Imola (BO) Italia	Alex Moustapha Sarr	+39 339 1377237	info@chiamase- negal.it
Associazione Senegalese Kocc-Barma di Bologna	Emilie- Romagne	Via Marchesini,16, 40012, Calderara di Reno (BO)	Oumar Thiam Kourman	+39 338 4770572	omarkocc@libero.it
Associazione Takku Ligey	Emilie- Romagne	Via S.Mama, 75 Ravenna	Cesare Bandini	+39 331 4230640	aliouboulal@ yahoo.fr ou diolkadd@yahoo.fr
CSPP, Comunità Senegalese della Provincia di Parma	Emilie- Romagne	Via L. Testi 4/A, 43121 Parma	Mbengue Ousseynou Oscar	+39 320 8728962	Oscar_61@libero.it
Associazione Socioculturale Sunugal	Lombardie	Via Procaccini 4, Milano	Modou Gueye	+39 348 9335242	info@sunugal. it, ndiaybeud@ yahoo.fr ou modougueye69@ gmail.com
Associazione Volontari Senegalesi	Lombardie	Via D'Azeglio,1- Comcorezzo (MB)	Tafsir Diop	+39 3283515736 +39 3391443708	tafdiophis@ yahoo.it
For Africa Foundation	Lombardie	Via S. Pellico n°24 Cesano Maderno	Mamadou Ba	+39 327 9905782	mamadousid@ yahoo.fr

Association	Région	Adresse	Nom du Président	Téléphones	Courriel
ACTU, Associazione Culturale Trait d'Union	Piémont	Via Borgo Dora, 29 -10152 -Torino	E. Mamadou Dioum Samb	+39 329 5889968	mamadousamb@ inwind.it
ASBARL, Associazione dei Senegalesi di Bra, Alba Roero e Langhe	Piémont	Via Rosselli n° 63, 12042, Bra (CN)	Mor Samb (Secrétaire General)	+39 333 2227122 +39 327 2420867	asbarl@hotmail.it ou morsamb2007@ hotmail.com
Associazione Cattolica dei Senegalese di Torino	Piémont	Via Robassomero, 29, 10152 Torino	Pierre Claude Domingo	+39 3336518680	Jfaye67@gmail. com Pierre5@libero.it
ASIAP, Associazione Senegal – Italia di Asti e Provincia	Piémont	Via Brofferio 129, 14100, Asti	Seck Mamadou	+39 348 0596441	asiapvolontariato@ gmail.com www.asiapasti.it
AST, Associazione dei Senegalesi di Torino	Piémont	Lungo Doro Napoli 68/D, Torino	Mouhamed Sarr	+39 338 8757279 +39 335 5830150	info@astononline.org
Donne Migranti Internazionali Onlus (DOMINTER Onlus)	Piémont	Via Giovanni da Verazzano, 62, 10129, Torino	Docteur Valérie Françoise Motio Kamga	+39 340 9025884	valerie@dominte- ronlus.org
ACSI, Associa- zione Culturale dei Senegalesi d'Italia	Vénétie	Via Ragusa,4 31100, Treviso	Modou Diop	+39 3471055328 (Point focal: Massamba)	info@acsionlus.it ou massimothiam@ yahoo.fr
Associazione Donne Immigrate In Veneto	Vénétie	Via San Lazzaro n°76, Vicenza	Mbaye Fatoumata	+39 347 5787029 +39 3896888126	fatimambaye@ live.it

Association	Région	Adresse	Nom du Président	Téléphones	Courriel
Liguey Djem Kanam, Donne Senegalesi	Vénétie	Via del Lavoro, 16 31015, Conegliano	Die Tall	+39 3299379366 (Point focal : Massamba)	massimothiam@ yahoo.fr ou donnesenegalesi@ libero.it

Quelques pistes pour trouver un emploi salarié au Sénégal

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités Dans quels cas les contacter ?
Sur internet		
Investir en Zone Franc (IZF)	www.izf.net Rubrique « Base de données des entreprises »	Pour trouver la liste des principales entreprises au Sénégal
Agence Française pour l'Emploi des Cadres (APEC)	http://cadres.apec.fr	Offres d'emploi
Cadre Emploi	www.cadremploi.fr	Offres d'emploi
Jeune Afrique (hebdomadaire d'actualité africaine)	www.jeuneafrique.com Rubrique « Offres classées »	Offres d'emploi
Pôle Emploi	www.pole-emploi.fr	Offres d'emploi
Pôle Emploi International	www.pole-emploi-international.fr	Offres d'emploi
Michael Page International	www.michaelpage.fr	Offres d'emploi
People Development	www.peopledev.net	Offres d'emploi
Afric Search	www.africsearch.com	Offres d'emploi
Fed Africa	www.fedafrica.com	Offres d'emploi

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Au Sénégal				
Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)	+221 33 869 86 26 +221 33 824 70 72 +221 33 869 86 27	www.anej.sn	Sicap Baobab, Avenue Bourguiba n° 528 Dakar	Pour être accompagné dans votre recherche d'emploi au Sénégal
Service de la Main-d'œuvre (SMO) Direction de l'Emploi	+221 33 864 05 63	www.smo.gouv.sn	Immeuble Yoro Lam 54-60 avenue Georges Pompidou Dakar-Plateau	Pour être accompagné dans votre recherche d'emploi au Sénégal

Droits des étrangers, guichets juridiques, aide aux migrants

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Au Sénégal				
Associazione Macondo (Association Macondo)	+39 02 70634875	http://www.ecn.org/macondo/stat.html	Viale Lombardia 27 c/o C.U.B. - Milan	Guichet légal gratuit pour les migrants
Sportello giuridico Inti (Guichet Juridique Inti)	+39 011 3841024	inti@gruppoabele.org	corso Trapani 95, 10141 Turin	Guichet légal gratuit pour les migrants
Sportello Giuridico I.G.I. (Informazione Giuridica per Immigrati della Cooperativa «Senza Frontiere», Guichet Juridique I.G.I. (Information Juridique pour les Migrants) de la Cooperative Sans Frontières	+39 011 856589	igi@senzafrontiere.to.it	C.so Brescia 14c , Turin	Guichet légal gratuit pour les migrants

Informations sur les opportunités économiques et les démarches relatives à la création d'entreprise au Sénégal

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresse	Activités
Agence pour la Promotion des Investissements et des grands Travaux (APIX)	+221 33 849 05 55	www.investinsene-gal.com contact@apix.sn		Pour obtenir des informations sur la création d'entreprise, obtenir un accompagnement pour vos projets d'investissement, effectuer les démarches (guichet unique)
Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME)	+221 33 869 70 70 +221 33 869 70 71 +221 33 869 70 89	www.adepme.sn adepme@orange.sn	9, Fenêtre Mermoz Avenue Cheikh Anta Diop BP 45333 Dakar	Informations sur les services d'appui aux entreprises, les sources de financement, la création et le développement d'entreprises... L'ADPME est également partenaire du programme «Entrepreneurs en Afrique» (EeA, voir ci-dessus «Appui au montage de projets, accompagnement»)
Synapse Center	+221 33 869 36 27	www.synapsecen-ter.org synapse@synapsecen-ter.org	Villa 9976, rue 60, SICAP Sacré Cœur 3 Dakar	Appui aux jeunes entrepreneurs et aux jeunes à la recherche d'un emploi. Les programmes de Synapse Center s'articulent autour de trois piliers : leadership,

Organisations site internet	Adresse, téléphone, courrier électronique	Activités En quoi peuvent-ils nous aider ?
A.S.G.I., Associazione per gli Studi Giuridici sull'Im- migrazione, (Association Juridique pour les Etudes sur l'Immigration)	www.asgi.it/	Association spécialisée dans les études juridiques sur l'Immigration. Son site contient la législation et la jurisprudence concernant le Droit des étrangers et les thématiques migratoires ainsi que des fiches pratiques très utiles (sur le régime de visas, sur l'accès aux prestations sociales...)
A.D.U.C. Associazione per i Diritti di Utenti e Consumatori, (Associations pour les Droits des Utilisateurs et des Consom- mateurs)	www.aduc.it	Site internet qui offre un service de consultation gratuite en ligne d'un avocat expert en Droit de l'Immigration
Tuttostranieri	www.tuttostranieri.it	Site internet où échanger vos expériences et des conseils pratiques avec d'autres immigrés. Il y aussi un forum pour poser des questions
CESTIM, Centro Studi Immi- grazione Onlus (Centre d'Etudes sur l'Immigra- tion, Association sans but lucratif)	www.cestim.it	Site de documentation sur les phénomènes migra- toires contenant une base de données avec une liste des centres et des services pour immigrés les plus proches de chez vous

Informations pour les associations voulant entreprendre des actions de codéveloppement

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresse	Activités
Bando «Milano per il Co-sviluppo» (Milan pour le Codéveloppement)	+39 02 884 63636	ufficio.cooperazione@comune.milano.it	OIM, Via Nomentana 62 - 00161 Rome	Initiative de la Commune de Milan pour sélectionner et financer les actions de solidarité internationale portées par les associations milanaïses issues des migrations et concernant la thématique du codéveloppement
Progetto A.MI.CO (Associations de Migrants pour le Codéveloppement)	+39 02 88463636	www.italy.iom.int	OIM, Via Nomentana, 62 - 00161 Rome	Projet de renforcement des capacités promu par l'OIM pour les associations de migrants souhaitant se lancer dans des projets de Codéveloppement

Formation sur les emplois verts au Sénégal

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresse	Activités
CEFAM (Centre de Formation et d'Appui aux Métiers)	+221 967 02 62	cefametiery@yahoo.fr	11, Avenue de la Gare, Louga	• Formation des formateurs au photovoltaïque • Guichet «Développement soutenable»

Informations sur le SIDA

Organisations	
Numéro Vert SIDA de l'Istituto Superiore della Sanità (Institut Supérieur de Santé)	800 86 1061
Polo informativo HIV e ANLAIDS (Pôle d'information sur le VIH et Association Nationale de Lutte contre le SIDA)	Deux sites internet (www.anlaids.org e www.polo informativo-hiv.info) avec une liste des centres de dépistage en Italie.

Contacts utiles au Sénégal

Dakar

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Institutions publiques				
Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME)	+221 33 869 70 71	www.adepme.sn/	9, Fenetre Mermoz Avenue Cheikh Anta Diop BP 333 Dakar Fann	Centre d'accueil, d'information et de documentation sur l'entreprise Conseil en création et en développement d'entreprise Renforcement des capacités des chefs d'entreprise
Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA)	+221 33 869 84 50	ana@ana.sn	146 Sotrac Mermoz, BP 1496 Dakar	Encadrement, appui conseil et formation des aquaculteurs Accompagnement des investisseurs et promoteurs privés
Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) Direction Générale de Dakar	+ 221 33 859 14 14	www.ancar.sn ancar@orange.sn	Direction générale de l'ANCAR Route des pères Maristes - Hann Mariste BP 10 307 Dakar Liberté	Service de conseil agricole et rural Appui, conseil, transfert de technologie, formation, renforcement des capacités des producteurs

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Agence Nationale Chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX)	+221 33 849 05 55	www.investinsene-gal.com	52 - 54 Rue Mohamed V - BP 430 CP 18524 Dakar	Guichet unique pour faciliter la concrétisation de tout projet d'investissement au Sénégal Centre de suivi et de documentation pour la réalisation de vos projets d'investissement
Agence Nationale pour le Plan REVA (AN-REVA)	+221 33 859 06 60	agencereva@anreva.org www.anreva.org	Direction Général : SICAP MERMOZ, Route de la VDN Lot N° 36 BP 23 455 Dakar Ponty	Promotion de l'initiative privée agricole Services techniques, économiques et financiers, conseil agricole, formation de promoteurs agricoles
Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations	+221 33 869 20 21	www.asepex.sn asepex@asepex.sn	Ancienne piste 143, sotrac-mermoz BP 14709 Dakar Peytavin	Plateforme intégrée de services dédiée à l'export : Assistance technique, appui financier, formations, facilitation des formalités du commerce extérieur
Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)	+221 33 869 86 26 +221 33 824 70 72 +221 33 869 86 27	www.anej.sn	Sicap Baobab, Avenue Bourguiba n° 528 Dakar	Pour vous accompagner dans votre recherche d'emploi, vous former, être aidé dans votre création d'entreprise

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA)	+221 33 864 47 10	www.apda.gouv.sn/site/	30, Mermoz X VDN Sicap Mermoz BP 45415 Dakar	Appui à la formalisation des micro-entreprises artisanales, renforcement des capacités des artisans, aide à l'accès au crédit avec le FGPA Fonds de garantie pour l'artisanat
Caisse de Sécurité Sociale Siège	+221 33 889 19 89	www.secusociale.sn	Place de l'OIT	Pour vous protéger ou protéger vos employés contre les risques d'accidents du travail, les maladies professionnelles, obtenir les prestations familiales, si vous trouvez un emploi, créez une entreprise, ou si vous devenez membre d'une coopérative
Caisse de Sécurité Sociale Dakar - Plateau	+221 33 822 61 15	www.secusociale.sn	32, Rue Jules Ferry	
Caisse de Sécurité Sociale Dakar - Port	+ 221 33 823 83 01	www.secusociale.sn	20, Bd Djily MBAYE	
Caisse de Sécurité Sociale Pikine - Guédiawaye	+221 33 837 03 01	www.secusociale.sn	Quartier Médina Gounass	
Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat (CAFSP)	+221 33 821 88 53	www.sante.gouv.sn	Immeuble Dièze Gueule Tapée 2 ^{ème} Etage	Pour se renseigner sur comment créer une mutuelle de santé
Centre National d'Assistance et de Formation pour les Femmes (CENAF)	+221 33 867 23 66	cenaf@famille.gouv.sn	Centre Ginddi Route du Front de Terre, ex Zakat House	Pour les femmes Assistance, aide, formation

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture	+221 33 834 05 46	www.ecomaritime.gouv.sn	Km 10,5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar	Centre de formation spécialisé en pêche et aquaculture
Centre d'Orientation et de Documentation sur les Migrations (CODM/FES)	+221 33 827 09 17 +221 33 867 14 95	www.codefes.org codefes@codefes.org	Villa 6302 Liberté VI Dakar Sénégal	Pour être accompagné dans votre recherche d'emploi, vos projets des création d'entreprise
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar	+221 33 823 71 89	cciad@orange.sn www.cciad.sn	1, Place de l'Indépendance BP 118 Dakar	Assistance à la création et au développement d'entreprises, assistance juridique, fiscale, administrative des promoteurs Centre de gestion agréé pour faciliter la vie de votre entreprise Formations Plateforme de commerce électronique
Chambre de Métiers de Dakar	+221 33 821 79 08	dakarmetiers@orange.sn	Village artisanal de Soumbédioune BP 7232 Dakar	Renforcement des capacités des artisans et apprentis Appui, conseil, encadrement des artisans
Direction de l'Appui à l'Investissement et aux Projets (Senex)	+221 33 867 01 71	www.senex.gouv.sn	VDN Rue 50 X 23 Villa 23A/bis BP 45510 Dakar	Pour avoir des renseignements notamment sur le FAISE, fonds d'appui à l'investissement des sénégalais de l'extérieur

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Direction de la Fonction publique	+221 33 849 70 00	http://www.fonctionpublique.gouv.sn	Building Administratif 1er étage BP 4007	Pour avoir des informations si vous recherchez un emploi dans la fonction publique
Direction de l'Habitat	+221 33 867 24 41 / 42	dhabitat@orange.sn	7944 Liberté 6, Terminus DDD	Pour avoir des informations si vous souhaitez construire votre maison
Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalais de l'Extérieur	+221 33 849 76 88	www.gouv.sn	Building Administratif 7 ^{ème} étage	Pour avoir des informations si vous souhaitez construire votre maison
Ecole Nationale de Formation Maritime (E.N.F.M.)	+221 33 832 38 23	enfmsn@yahoo.fr	Km 4,5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar BP 1225 Dakar	Centre de formation spécialisé dans le domaine de la pêche
Fonds National pour la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (FNPEF)	+221 33 860 26 53		Direction de l'Entrepreneuriat féminin 90 Sotrac Mermoz	Financement pour des projets de création d'entreprise de femmes
Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)	+221 33 839 91 91	www.ipres.sn	22, Avenue L. S. Senghor BP 161 Dakar	Pour prévoir votre retraite ou celle de vos employés si vous créez une entreprise / Versement des pensions de retraite si vous avez cotisé.

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Service de la Main-d'œuvre (SMO)	+221 33 864 05 63	www.smo.gouv.sn	Immeuble Yoro Lam, 54-60, avenue Georges Pompidou, Dakar-Plateau	Pour vous accompagner dans votre recherche d'emploi
Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) Bureau de Liaison de Dakar (BLD)	+221 33 860 45 10	www.saed.sn saedbld@orange.sn	Villa Keur Ami, Mermoz Pyrotechnique Dakar	Peut apporter un appui technique Edition de fiches techniques sur les cultures irriguées, sur l'environnement, manuel pratique de la riziculture irriguée, ...
SODEFITEX	+221 33 889 79 50	dg@sodefitex.sn www.sodefitex.sn	Km 4,5 Bd du Centenaire de la Commune de Dakar BP 3216 Dakar	BAMTAARE : alphabétisation, formation des ruraux, appui aux organisations rurales, appui conseil aux exploitations familiales
SODAGRI	+221 33 821 04 26	sodagri@orange.sn	Immeuble King Fahd, 9 ^{ème} étage, Bd Djily Mbaye x rue Macodou Ndiaye, BP 222 Dakar	Appui conseil et formation des producteurs Actions d'accompagnement
Syndicats				
Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS)	+221 33 824 67 32	www.unsas.org		Pour protéger et défendre le droit des travailleurs

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)	+221 33 825 18 83 +221 33 821 04 91	www.cnts-senegal.org	7, Avenue Lamine Gueye Dakar	Pour protéger et défendre le droit des travailleurs
ONG et associations				
Centre de Guidance Infantile de Dakar (CEGID)	+221 33 864 05 49	cegid@orange.sn cegid.senegal@gmail.com	Centre de Counselling Sida 15, route du Front de Terre BP 7221 Dakar	Pour vous écouter et vous aider à surmonter vos problèmes
Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD)	+221 33 824 41 16 +221 33 824 94 49 +221 33 824 44 13	www.congad.sn	Liberté III, Villa 1983, BP 4109 Dakar	Regroupe plus de 150 ONGs nationales, étrangères et internationales
ENDA Tiers Monde	+221 33 869 99 48	www.enda.sn se@enda.sn	Complexe Sicap Point E Bâtiment B Avenue Cheikh Anta Diop BP 3370 Dakar	Lutte contre la pauvreté par la promotion du développement durable (Thèmes : développement urbain, économie populaire, femmes/genre, enfants travailleurs)
Keur Xaleyi	+221 77 35 07 54	keurxaleyi@yahoo.fr	Case foyer HLM Rufisque	Pour vous écouter et vous aider à surmonter vos problèmes
USE Union pour la solidarité et l'Entraide	+221 33 824 67 96 +221 33 825 39 77		Centre Ahmadou Malick Gaye ex Centre Bopp BP 5070	Pour contribuer au développement socio-économique des populations en milieu rural et urbain, mène notamment des activités dans le domaine de la

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
				formation professionnelle et de l'insertion des jeunes, de l'animation socio-éducative et de la santé
Réseau Africain de Soutien à l'Entrepreneuriat Féminin (RASEF)	+221 33 825 72 46 +221 33 824 10 10		Zone Industrielle Sodida	Appui à l'entrepreneuriat féminin
Samu social Sénégal	+221 33 860 28 06	samusocialsenegal@arc.sn	66, Cité Assemblée - Ouakam - BP 3943 Dakar RP - Sénégal	Intervient en urgence auprès des enfants en danger dans les rues de Dakar
Collectif des Femmes commerçantes du Groupement Economique du Sénégal (COCOGES)	+221 33 864 19 78 +221 33 864 19 75	cocoges@orange.sn	9, rue P X 4 Derklé vers Clinique Ablaye SECK	Appui à l'entrepreneuriat féminin
Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)	+221 33 827 22 54	fafsnationale@yahoo.fr www.fafssenegal.org	Cité Bakary II Villa Aline Sitoë Diatta BP 5967 Dakar Fann	Appui à l'entrepreneuriat féminin
Fonds de Promotion Economique (FPE)	+221 33 849 64 64	www.fpe.sn fpe@fpe.sn	15, Allées Robert Delmas / BP 6481 Dakar	Entre autres : pour bénéficier de certains financements réservés aux entreprises artisanales
Association des Femmes d'Affaires et Femmes Commerçantes (AFAC)	+221 33 824 81 46		Z.I n°71/A Domaine SONEPI - Castor D Villa n° 12 - Dakar	Appui à l'entrepreneuriat féminin

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Femmes, Développement et Entreprises en Afrique (FDEA)	+221 33 825.20.58 +221 33 824 71 53	fdea@telecom-plus.sn	Zone B Derrière la Clinique Internationale BP 3921 Dakar	Appui à l'entrepreneuriat féminin
Union des Femmes commerçantes de Dakar (UFCD)	+221 33 827 34 41	ufcd-adjafatou@sunumail.sn	centre commercial Limamoulaye (près de la case des Tout Petits)	Appui à l'entrepreneuriat féminin
Association des Femmes pour la Promotion de l'Entrepreneuriat au Sénégal (AFEPEPES)	+221 33 822 06 34 +221 33 822 06 73	www.afepes.org	37, Avenue Faïdherbe ES 3546 - Dakar	Appui à l'entrepreneuriat féminin
Numéro Vert Violences faites aux femmes et aux enfants : 800 805 805	800 805 805			Permanence téléphonique ouverte aux femmes et aux enfants
Autres				
Fédération Nationale des Groupements d'Intérêts Économiques de Pêche du Sénégal FENAGIE PECHE	+221 33 832 11 00	fenagiepeche@orange.sn	Quai de pêche de HANN Dakar	Pour obtenir des informations sur le secteur de la pêche
OIM Dakar	+221 33 869 62 00	www.senegal.iom.int	Quartier des Almadies Lot 3 TF 241655 DG BP 16838 Dakar Fann	Œuvre dans le domaine de la migration

Organisations	Téléphones	Sites Internet Email	Adresses	Activités
Réseau GERME (secrétariat permanent)	Ibrahima DIALLO (77 569 15 01) Bamba FALL (77 569 18 50) Amadou LO (77 515 71 02)			Pour connaître les formations GERME (les dates, les lieux, les prix, ...). GERME « Gérez Mieux votre Entreprise » est une méthodologie du Bureau International du Travail (BIT) pour vous aider à trouver l'idée, à créer et à gérer votre entreprise. GERME est diffusé à travers un réseau sénégalais dont le secrétariat est animé par quatre maîtres-formateurs.
IASI (Institut d'Assistance Sociale aux Travailleurs Sénégalais et Italiens)	Moustapha Dia +221 338 65 00 36 +221 338 65 00 37	iasi@orange.sn m.dia@inca.it www.inca.it	Rue de Thiès X Rue de Fatick, Point E, Dakar	Le IASI offre un service gratuit d'orientation et conseil sur la prévoyance sociale, les maladies professionnelles, les accidents du travail... Le IASI propose aussi des cours d'italien de base
Représentations diplomatiques				
Ambassade d'Italie	+221 33 889 2636	ambasciata.dakar@esteri.it http://www.ambdakar.esteri.it/ Ambasciata_Dakar	Rue Alpha Hachamiyou Tall B.P. 348, C.P. 18524 Dakar, Senegal	Représentation diplomatique de l'Italie au Sénégal
Consulat général (Italie)	+221 33 889 2648 +221 33 889 2637	consolato.ambdakar@esteri.it	Rue Alpha Hachamiyou Tall B.P. 348, C.P. 18524 Dakar, Senegal	Services consulaires italiens.

Diourbel

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Institutions Publiques			
ANCAR	+221 33 971 47 28	www.ancar.sn ancardiourbel@orange.sn	BP 315 Diourbel
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 971 17 58	www.secusociale.sn	Quartier Escale Lot n° 293
Chambre des Métiers	+221 33 971 12 10	chametiers@yahoo.fr	687 Rue d'Avignon
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Diourbel	+221 33 971 12 03	ccdiourbel@sentoo.sn ccdior@cvg.sn	BP 7 Diourbel

Fatick

Institutions Publiques			
ANCAR	+221 33 949 18 00	www.ancar.sn ancarfatick@orange.sn	BP 55 Fatick
Chambre des Métiers	+221 33 949 14 09	cmfatick@yahoo.fr	Quartier Escale
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Fatick	+221 33 949 14 25	ccfatick@cosec.sn	BP 66 Fatick

Kaolack

Institutions Publiques			
ANCAR	+221 33 947 90 47	www.ancar.sn ancarkl@orange.sn	BP 2145 Kaolack
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 941 13 13	www.secusociale.sn	Rue Cheick Ibra Fall

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Chambre des Métiers	+221 77 578 91 73	artisanatkk@yahoo.fr	BP 336 Kaolack
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Kaolack	+221 33 941 20 52	cciak@netcourrier.com www.cciak.sn	BP 203 Kaolack
APIX	+221 33 941 24 71	msow@apix.sn	Place de l'indépendance Face Marché centrale BP 490

Kolda

Institutions Publiques			
Caisse de Sécurité Sociale	+ 221 33 996 12 38	www.secusociale.sn	Quartier Escale
Chambre des Métiers	+ 221 33 996 12 44	chambremetierskd@yahoo.fr	Quartier Escale KM 1 Route de Sédhiou BP 65 Kolda
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Kolda	+ 221 33 996 12 30	cciakda@orange.sn	BP 23 Kolda
SODAGRI	+ 221 33 997 31 01	anambe@orange.sn	BP 17 Velingara

Louga

Institutions Publiques			
ANCAR	+ 221 33 967 00 53	www.ancar.sn ancarlouga@orange.sn	BP 554 Louga
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 967 10 54	www.secusociale.sn	Grand Louga Bd de la Gouvernance

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Chambre des Métiers	+221 33 967 13 76	chambredemetierslouga@yahoo.fr	Rue de Guéoul Louga
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Louga	+221 33 967 11 14	ccial@orange.sn	BP 26 Louga

Matam

Institutions Publiques

Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Matam	+221 33 966 65 91		BP 95 Matam
Chambre des Métiers	+221 33 966 65 89	chametmatam@orange.sn	Quartier Gourel Serigne BP 133 Matam
SAED Délégation régionale	+221 33 966 61 41	www.saed.sn saedmatam@orange.sn	Matam

Bakel

SAED Délégation départementale de Bakel	+221 33 983 51 56	www.saed.sn saedbakel@orange.sn	Bakel
---	-------------------	------------------------------------	-------

Saint-Louis

Institutions Publiques

ANCAR	+ 221 33 965 31 72	www.ancar.sn ancarzvsf@orange.sn	Ndioum
APIX Saint-Louis	+221 33 961 14 14 +221 33 961 14 05	sdiop@apix.sn	CNCAS, Quai Henri Jay Sud Saint-Louis

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Caisse de Sécurité Sociale Saint-Louis	+221 33 967 10 54	www.secusociale.sn	Rue de France Nord Saint-Louis
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Saint Louis	+221 33 961 10 88		10, rue Blanchot BP 19 Saint-Louis
Chambre des Métiers	+221 33 961 10 06		Centre artisanal, BP 5297 Saint Louis
SAED DDAR (Direction du Développement et de l'Aménagement Rural)		www.saed.sn saedddar@orange.sn	200, Avenue Insa Coulibaly Sor BP 74 Saint-Louis
SAED DAIH (Direction des Aménagements et Infrastructures Hydroagricoles)	+221 33 961 11 74	www.saed.sn saeddaih@orange.sn	Nord Saint-Louis
SAED (Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et de la Falémé Siège)	+221 33 961 20 17 +221 33 961 20 18	www.saed.sn saed@orange.sn	200, Avenue Insa Coulibaly, Sor BP 74 Saint-Louis
Ross Bethio			
SAED DAM (Direction Autonome de Maintenance)	+221 33 963 80 56	www.saed.sn saeddams@orange.sn	Ross-Béthio
SAED Délégation départementale de Dagana	+221 33 963 80 11	www.saed.sn saeddagana@orange.sn	Ross-Béthio

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Richard Toll			
Caisse de Sécurité Sociale Richard-Toll	+221 33 963 34 68	www.secusociale.sn	Route Nationale Richard-Toll
Podor			
SAED Délégation départementale de Podor	+221 33 965 12 47	www.saed.sn saedpodor@orange.sn	Nianga

Tambacounda

Institutions Publiques			
ANCAR	+ 221 33 981 30 29	www.ancar.sn ancartamba@orange.sn	BP 208
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 981 11 29	www.secusociale.sn	Quartier Liberté
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Tambacounda	+221 33 981 10 14		BP 127
Chambre des Métiers	+221 33 981 16 89		Derrière le Marché BP 165

Thiès

Institutions Publiques			
ANCAR	+221 33 952 16 43	www.ancar.sn ancarthies@orange.sn	10 ^{ème} Riaom bat. Ex sodeva BP 734 Thiès
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 951 12 64	www.secusociale.sn	Avenue Houphouët Boigny

Organisations	Téléphones	Sites Internet	Adresses
Centre de Guidance Infantile de Thiès (CEGID)	+221 33 952 88 80	cegid@orange.sn cegid.senegal@gmail.com	56, Place de Normandie
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Thiès	+221 33 951 10 02	ccthies@cosec.sn	96, Avenue Lamine Guèye BP 3020
Chambre des Métiers	+221 33 951 17 73	cmth@orange.sn	Centre Artisanal de Thiès BP 16 Thiès

Ziguinchor

Institutions Publiques			
ANCAR	+221 33 991 47 27	www.ancar.sn ancarzig@orange.sn	BP 794 Ziguinchor
APIX Ziguinchor	+221 33 991 10 01	mbarry@apix.sn	CNCAS, Rue du Commerce BP 289 Ziguinchor
Caisse de Sécurité Sociale	+221 33 991 36 55	www.secusociale.sn	Rue de la Poste
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Ziguinchor	+221 33 991 13 10 +221 33 991 13 23		Rue du Général De Gaulle BP 26 Ziguinchor
Chambre des Métiers	+221 33 991 13 82		Quartier Escale derrière l'hôpital Régional, BP 115 Ziguinchor

REMERCIEMENTS

Nous tenons ici à remercier les institutions et les personnes suivantes pour leurs contributions et leur soutien lors de la rédaction de ce guide.

Institutions publiques

Au Sénégal

Gouvernement du Sénégal
Agence Nationale d'Aquaculture (ANA)
Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)
Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)
Agence Retour Vers l'Agriculture (ANREVA)
Agence pour la Promotion et de le Développement de l'Artisanat (APDA)
Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement et des grands Travaux (APIX)
Chambre de Commerce et d'Industrie de Dakar
Programme National de Développement Local (PNDL)
Union des Associations d'Elus locaux (UAEL)
Union Nationale des Chambre de Métiers (UNCM)

En Italie

Ambassade du Sénégal en Italie
Centro Estero per l'Internazionalizzazione, Centre Etranger pour l'Internationalisation
Chambre de Commerce de Turin, Secteur « Nouvelles Entreprises »
Commune de Milan, Bureau de la Coopération et de la Solidarité Internationale
Consulat Général du Sénégal à Milan
I.N.P.S. (Institut National de Prévoyance Sociale)
Questura de Salerno
Région Piémont, Secteur Affaires Internationales
Veneto Lavoro

Syndicats de travailleurs et d'employeurs (au Sénégal et en Italie)

Conseil National du Patronat (CNP)
Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)
Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal (UDTS)
CGIL
Monde associatif (au Sénégal et en Italie)
Caritas Sénégal
Fédération des Emigrés Sénégalais (FES)
CONGAD
Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS)
ENDA
Fédération Nationale des GIE de Pêche au Sénégal (FENAGIE)
USE
Associazione Africa e Mediterraneo, Association « Afrique et Méditerranée »
A.S.G.I.
Gruppo Abele, Groupe Abele

Organisations et projets internationaux (au Sénégal)

OIM
PLASEPRI

Organisation et projets en Italie

Fondazioni4Africa (Fondations4Afrique)
M.I.P.
Réseau Nirva

Université (au Sénégal)

IPDSR (Université Cheikh Anta Diop)

Think tanks en Italie

CeSPI

Instituts de Formation en Italie

ENAIP

Nos remerciements vont tout particulièrement aux personnes ayant accepté d'être l'objet de reportages, à savoir M. Djibril Niang (et son employeur, M. Diallo), M. Lô et l'entreprise Niokolo Transports, Mary Serah Koroma et l'association Sunugal de Milan.

Nos remerciements vont tout particulièrement aux spécialistes du Bureau International du Travail (BIT), à Dakar et à Genève, pour la pertinence de leurs remarques et leur relecture attentive.





Merci au Gouvernement du Sénégal



Avec le soutien technique et financier du Centre international de formation de l'OIT de Turin



Avec le soutien financier du Ministère espagnol de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

Merci aux partenaires suivants pour leur participation



Le gouvernement du Sénégal, les partenaires sociaux sénégalais et italiens et l'Organisation Internationale du Travail ont voulu vous permettre de trouver dans ce guide toutes les informations nécessaires et utiles pour mieux préparer votre projet de réinsertion au pays, pendant que vous êtes encore en Italie et après votre arrivée au Sénégal. Les questions que vous vous posez trouveront, nous le souhaitons, des réponses adaptées.



Bureau
international
du Travail